



Société Financière Manuvie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de la Société Financière Manuvie. La direction doit par ailleurs s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel aux actionnaires est conforme à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par la direction et le service d'audit interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

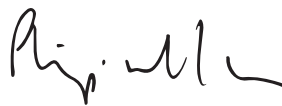
Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités relèvent essentiellement du comité d'audit, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité d'audit tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes, les pairs examinateurs, les auditeurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires la nomination des auditeurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a libre et plein accès à la direction et au comité d'audit.



Roy Gori
Président et chef de la direction



Philip Witherington
Chef des finances

Toronto, Canada
Le 15 février 2023

Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Société Financière Manuvie pour ses états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021 et leur variation dans les comptes de résultat consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, net des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Steven Finch
Actuaire désigné

Toronto, Canada
Le 15 février 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Financière Manuvie (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
<i>Question clé de l'audit</i>	<p>La Société a comptabilisé des passifs des contrats d'assurance de 371 milliards de dollars au 31 décembre 2022 à l'état de la situation financière consolidé. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des contrats de réassurance cédés et représentent l'estimation de la direction du montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats d'assurance en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont établis au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'exige l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses actuelles pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première est le montant calculé à partir des hypothèses les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable. Les meilleures estimations sont établies relativement aux principales hypothèses, soit la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, le taux de résiliation de contrats, la régularité des primes, les charges d'exploitation et les taxes. Une provision pour écart défavorable est comptabilisée pour tenir compte de l'incertitude inhérente au calendrier et au montant des hypothèses les plus probables et est déterminée en prenant en compte une marge de prudence pour chaque hypothèse. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 7 – Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité des modèles de flux de trésorerie, de la sélection et de l'utilisation des hypothèses, et de l'interrelation entre ces variables pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>

	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
<i>Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la méthode actuarielle, à l'intégrité des données utilisées, aux contrôles à l'égard des technologies de l'information pertinentes et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses utilisés par la direction.</p> <p>Pour tester l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer la méthode et les hypothèses aux fins de la conformité aux politiques de la Société. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit à l'égard des principales hypothèses, y compris l'intégration de ces hypothèses aux modèles. Ces procédures ont compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, y compris l'examen d'un échantillon d'études actuarielles à l'appui de certaines hypothèses, et consistaient notamment à remettre en question la nature, le calendrier et l'exhaustivité des modifications apportées, à évaluer si les modifications individuelles étaient des erreurs d'estimation ou des améliorations aux estimations et à comparer le niveau des marges pour écarts défavorables aux fourchettes établies par l'ICA. Nous avons également soumis la méthode de calcul des passifs des contrats d'assurance à des tests en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles, et en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.</p>
	Évaluation des placements au moyen de données importantes non observables sur le marché
<i>Question clé de l'audit</i>	<p>La Société a comptabilisé des placements de 17,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022 dans son état de la situation financière consolidé qui sont a) évalués à la juste valeur et b) assujettis à une estimation de l'évaluation qui tient compte de données importantes non observables sur le marché. Ces placements sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la Société et comprennent des placements immobiliers, des placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles, des obligations à degré élevé d'incertitude d'estimation et des actions de sociétés fermées évaluées à l'aide de modèles internes. La détermination de la juste valeur de ces placements revêt un degré d'incertitude accru en raison de la volatilité de la conjoncture économique actuelle. Ces placements sont évalués sur la base de modèles internes ou de sources de prix tiers qui font appel à des hypothèses comportant un niveau élevé de subjectivité. Ces hypothèses touchent notamment les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les notes de crédit et les écarts de taux connexes, les flux de trésorerie futurs prévus et les prix de transaction pour des actifs comparables. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 4 – Placements et revenus de placement des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces placements a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier les méthodes d'évaluation et les données non observables utilisées. L'évaluation de ces placements est sensible aux données importantes non observables sur le marché mentionnées précédemment, qui sont de nature fondamentalement prospective et pourraient être touchées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
<i>Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard du processus d'évaluation des placements. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la détermination et à l'approbation par la direction des hypothèses et méthodes utilisées dans les évaluations fondées sur un modèle et l'examen par la direction des évaluations fournies par des sources de prix tiers.</p> <p>Pour tester l'évaluation de ces placements, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation afin d'apprécier les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la direction. Ces procédures ont compris l'évaluation des méthodes d'évaluation utilisées par rapport aux politiques de la Société, aux lignes directrices en matière d'évaluation et à la pratique de l'industrie et la comparaison d'un échantillon des hypothèses utilisées pour l'évaluation à des données de référence, y compris des transactions comparables et des sources de prix indépendantes, le cas échéant. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes d'évaluation d'un échantillon de placements à degré élevé d'incertitude d'estimation pour évaluer les valeurs comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.</p>
	Informations fournies en lien avec l'adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance
<i>Question clé de l'audit</i>	<p>La Norme internationale d'information financière 17, <i>Contrats d'assurance</i> (« IFRS 17 ») est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés ci-joints, la Société appliquera l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, et appliquera la méthode fondée sur la juste valeur aux contrats souscrits avant cette date. La Société indique que l'adoption d'IFRS 17 entraînera une diminution de 12,0 milliards de dollars (après impôts) du total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2022. La note 2 des états financiers consolidés ci-joints contient également des informations qualitatives et quantitatives sur l'incidence de la nouvelle norme et sur certains choix de méthodes comptables faits par la Société.</p> <p>L'audit des informations fournies par la Société sur les incidences de l'application d'IFRS 17 a été complexe, étant donné qu'il visait l'évaluation des passifs des contrats d'assurance de la Société, y compris la marge sur services contractuels (MSC à la transition) qui y est intégrée. La complexité des modèles de flux de trésorerie, la détermination du taux d'actualisation et de l'ajustement au titre du risque lié à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, et l'élaboration des hypothèses relatives à la juste valeur utilisées pour calculer la MSC à la transition ont exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
<i>Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard des informations sur les incidences de l'application de la nouvelle norme sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés aux choix de méthodes comptables faits par la direction et à la détermination connexe de la méthode de transition, ainsi que les contrôles liés à l'établissement des modèles de calcul de la juste valeur et des modèles actuariels, à l'intégrité des données utilisées, à la mise en œuvre des nouveaux systèmes et modèles et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses.</p> <p>Pour tester les informations fournies par la Société à l'égard de l'incidence d'IFRS 17 sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer les méthodes comptables connexes et les choix faits à la transition, et d'évaluer le caractère approprié de la détermination à savoir si l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En ce qui a trait aux hypothèses utilisées pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, présentés à la note 2, nous avons évalué le caractère approprié et la cohérence des principales hypothèses en les comparant à des données du marché publiées, à notre connaissance des produits et aux exigences d'IFRS 17. Les principales hypothèses que nous avons évaluées, avec l'aide de nos spécialistes en actuariat, ont compris le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque utilisés pour calculer les passifs des contrats d'assurance et les hypothèses sur la juste valeur utilisées pour déterminer la MSC à la transition. Ces procédures ont également compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, comme les contrats d'assurance signés par les titulaires de contrats. Nous avons testé les méthodes de calcul des passifs des contrats d'assurance et de la MSC à la transition selon IFRS 17 en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles nouvellement mis en œuvre ou en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel 2022, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel 2022 après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de l'audit au terme duquel le présent rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant est délivré est Michael Cox.

Ernst + Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 15 février 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de la Société Financière Manuvie (la « Société »), aux 31 décembre 2022 et 2021, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2022, sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 15 février 2023 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont impliqué notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
<i>Description de la question</i>	<p>La Société a comptabilisé des passifs des contrats d'assurance de 371 milliards de dollars au 31 décembre 2022 à l'état de la situation financière consolidé. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des contrats de réassurance cédés et représentent l'estimation de la direction du montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats d'assurance en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont établis au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'exige l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses actuelles pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première est le montant calculé à partir de l'hypothèse la plus probable; la seconde est la provision pour écart défavorable. Les meilleures estimations sont établies relativement aux principales hypothèses, soit la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, le taux de résiliation de contrats, la régularité des primes, les charges d'exploitation et les taxes. Une provision pour écart défavorable est comptabilisée pour tenir compte de l'incertitude inhérente au calendrier et au montant des hypothèses les plus probables et est déterminée en prenant en compte une marge de prudence pour chaque hypothèse. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 7 – Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance des états financiers consolidés.</p>

	Évaluation des passifs des contrats d'assurance
	L'audit de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité des modèles de flux de trésorerie, de la sélection et de l'utilisation des hypothèses, et de l'interrelation entre ces variables pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.
<i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la méthode actuarielle, à l'intégrité des données utilisées, aux contrôles à l'égard des technologies de l'information pertinentes, et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses utilisés par la direction.</p> <p>Pour tester l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer la méthode et les hypothèses aux fins de la conformité aux politiques de la Société. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit à l'égard des principales hypothèses, y compris l'intégration de ces hypothèses aux modèles. Ces procédures ont compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, incluant l'examen d'un échantillon d'études actuarielles à l'appui de certaines hypothèses, et consistaient notamment à remettre en question la nature, le calendrier et l'exhaustivité des modifications apportées, à évaluer si les modifications individuelles étaient des erreurs d'estimation ou des améliorations aux estimations et à comparer le niveau des marges pour écart défavorable aux fourchettes établies par l'ICA. Nous avons également soumis la méthode de calcul des passifs des contrats d'assurance à des tests en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles, et en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.</p>
	Évaluation des placements au moyen de données importantes non observables sur le marché
<i>Description de la question</i>	<p>La Société a comptabilisé des placements de 17,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022 dans son état de la situation financière consolidé qui sont a) évalués à la juste valeur et b) assujettis à une estimation de l'évaluation qui tient compte de données importantes non observables sur le marché. Ces placements sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la Société et comprennent des placements immobiliers, des placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles, des obligations à degré élevé d'incertitude d'estimation et des actions de sociétés fermées évaluées à l'aide de modèles internes. La détermination de la juste valeur de ces placements revêt un degré d'incertitude accru en raison de la volatilité de la conjoncture économique actuelle. Ces placements sont évalués sur la base de modèles internes ou de sources de prix tiers qui font appel à des hypothèses comportant un niveau élevé de subjectivité. Ces hypothèses touchent notamment les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les notes de crédit et les écarts de taux connexes, les flux de trésorerie futurs prévus et les prix de transaction pour des actifs comparables. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 1 – Nature des activités et principales méthodes comptables et à la note 4 – Placements et revenus de placement des états financiers consolidés.</p> <p>L'audit de l'évaluation de ces placements a constitué un processus complexe qui a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants pour apprécier les méthodes d'évaluation et les données non observables utilisées. L'évaluation de ces placements est sensible aux données importantes non observables sur le marché mentionnées précédemment, qui sont de nature fondamentalement prospective et pourraient être touchées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.</p>
<i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard du processus d'évaluation des placements. Les contrôles que nous avons testés se rapportaient, entre autres, à la détermination et à l'approbation par la direction des hypothèses et méthodes utilisées dans les évaluations fondées sur un modèle et l'examen par la direction des évaluations fournies par des sources de prix tiers.</p> <p>Pour tester l'évaluation de ces placements, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation afin d'apprécier les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la direction. Ces procédures ont compris l'évaluation des méthodes d'évaluation utilisées par rapport aux politiques de la Société, aux lignes directrices en matière d'évaluation, et à la pratique de l'industrie et la comparaison d'un échantillon des hypothèses utilisées pour l'évaluation à des données de référence, y compris des transactions comparables et des sources de prix indépendantes, le cas échéant. Nous avons également mis en œuvre des procédures indépendantes d'évaluation d'un échantillon de placements à degré élevé d'incertitude d'estimation pour évaluer les valeurs comptabilisées par la direction. De plus, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies dans les notes des états financiers consolidés.</p>
	Informations fournies en lien avec l'adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance
<i>Description de la question</i>	La Norme internationale d'information financière 17, <i>Contrats d'assurance</i> (« IFRS 17 ») est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023. Comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés ci-joints, la Société appliquera l'évaluation rétrospective intégrale à la plupart des contrats souscrits à compter du 1 ^{er} janvier 2021, et appliquera la méthode fondée sur la juste valeur aux contrats souscrits avant cette date. La Société indique que l'adoption d'IFRS 17 entraînera une diminution de 12,0 milliards de dollars (après impôts) du total des capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2022. La note 2 des états financiers ci-joints contient également des informations qualitatives et quantitatives sur l'incidence de la nouvelle norme et sur certains choix de méthodes comptables faits par la Société.

	Informations fournies en lien avec l'adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance
	L'audit des informations fournies par la Société sur les incidences de l'application d'IFRS 17 a été complexe, étant donné qu'il visait l'évaluation des passifs des contrats d'assurance de la Société, y compris la marge sur services contractuels (MSC à la transition) qui y est intégrée. La complexité des modèles de flux de trésorerie, la détermination du taux d'actualisation et de l'ajustement au titre du risque lié à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, et l'élaboration des hypothèses relatives à la juste valeur utilisées pour calculer la MSC à la transition ont exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé aux travaux d'audit et à l'évaluation des éléments probants obtenus.
<i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i>	<p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction à l'égard des informations sur les incidences de l'application de la nouvelle norme sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition. Les contrôles que nous avons testés ont compris, notamment, les contrôles liés aux choix de méthodes comptables faits par la direction et à la détermination connexe de la méthode de transition, ainsi que les contrôles liés à l'établissement des modèles de calcul de la juste valeur et des modèles actuariels, à l'intégrité des données utilisées, à la mise en œuvre des nouveaux systèmes et modèles et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des hypothèses.</p> <p>Pour tester les informations fournies par la Société à l'égard de l'incidence d'IFRS 17 sur les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en actuariat afin d'évaluer les méthodes comptables connexes et les choix faits à la transition, et d'évaluer le caractère approprié de la détermination à savoir si l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En ce qui a trait aux hypothèses utilisées pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, y compris la MSC à la transition, présentés à la note 2, nous avons évalué le caractère approprié et la cohérence des principales hypothèses en les comparant à des données du marché publiées, à notre connaissance des produits et aux exigences d'IFRS 17. Les principales hypothèses que nous avons évaluées, avec l'aide de nos spécialistes en actuariat, ont compris le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque utilisés pour calculer les passifs des contrats d'assurance et les hypothèses sur la juste valeur utilisées pour déterminer la MSC à la transition. Ces procédures ont également compris des tests des pièces justificatives et de la documentation sous-jacente, comme les contrats d'assurance signés par les titulaires de contrats. Nous avons testé les méthodes de calcul des passifs des contrats d'assurance et de la MSC à la transition selon IFRS 17 en examinant la logique de calcul utilisée dans les modèles nouvellement mis en œuvre ou en réalisant une estimation indépendante des passifs des contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la Société.</p>

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société Financière Manuvie depuis 1905.

Ernst & Young S.N.R./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 15 février 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société Financière Manuvie en date du 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la Société Financière Manuvie (la « Société ») maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2022, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états de la situation financière consolidés de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes, et notre rapport daté du 15 février 2023 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

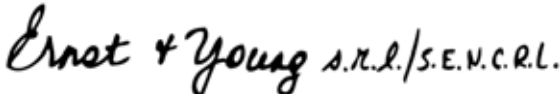
La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque ainsi que de la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 15 février 2023

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2022	2021
Actif		
Trésorerie et titres à court terme	19 153 \$	22 594 \$
Titres de créance	203 904	224 139
Actions cotées	23 519	28 067
Créances hypothécaires	54 638	52 014
Placements privés	47 057	42 842
Avances sur contrats	6 894	6 397
Prêts aux clients de la Banque	2 781	2 506
Immeubles	13 272	13 233
Autres placements	42 783	35 306
Total des placements (note 4)	414 001	427 098
Autres actifs		
Revenus de placement à recevoir	2 813	2 641
Primes arriérées	1 448	1 294
Dérivés (note 5)	8 588	17 503
Actifs de réassurance (notes 7 et 8)	47 712	44 579
Actifs d'impôt différé (note 17)	5 423	5 254
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 6)	10 519	9 915
Divers	9 875	9 571
Total des autres actifs	86 378	90 757
Actif net des fonds distincts (note 23)	348 562	399 788
Total de l'actif	848 941 \$	917 643 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs des contrats d'assurance (note 7)	371 405 \$	392 275 \$
Passifs des contrats de placement (note 8)	3 248	3 117
Dépôts de clients de la Banque	22 507	20 720
Dérivés (note 5)	14 289	10 038
Passifs d'impôt différé (note 17)	2 774	2 769
Autres passifs	17 421	18 205
	431 644	447 124
Dette à long terme (note 10)	6 234	4 882
Instruments de fonds propres (note 11)	6 122	6 980
Passif net des fonds distincts (note 23)	348 562	399 788
Total du passif	792 562	858 774
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 12)	6 660	6 381
Actions ordinaires (note 12)	22 178	23 093
Surplus d'apport	238	262
Résultats non distribués des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	27 010	23 492
Cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») des actionnaires :		
Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(97)	(114)
Titres disponibles à la vente	(6 472)	848
Couvertures de flux de trésorerie	8	(156)
Réserve de réévaluation des immeubles	22	23
Conversion des établissements à l'étranger	6 514	4 579
Total des capitaux propres des actionnaires et des autres instruments de capitaux propres	56 061	58 408
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	(1 346)	(1 233)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 664	1 694
Total des capitaux propres	56 379	58 869
Total du passif et des capitaux propres	848 941 \$	917 643 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



Roy Gori
Président et chef de la direction



John Cassaday
Président du conseil d'administration

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA, sauf les montants par action)

	2022	2021
Produits		
Primes		
Primes brutes	44 102 \$	44 344 \$
Primes cédées à des réassureurs	(6 249)	(5 279)
Primes, montant net	37 853	39 065
Revenus de placement (note 4)		
Revenus de placement	15 207	15 627
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle	(45 077)	(4 003)
Revenus (pertes) de placement, montant net	(29 870)	11 624
Autres produits (note 14)	9 164	11 132
Total des produits	17 147	61 821
Prestations et charges		
Aux titulaires de contrats et bénéficiaires		
Sinistres et prestations bruts (note 7)	33 320	31 110
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance (note 7)	(34 971)	10 719
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement (note 8)	41	44
Prestations et charges cédées à des réassureurs	(7 016)	(6 805)
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance (note 7)	(673)	754
Prestations et sinistres, montant net	(9 299)	35 822
Frais généraux	7 782	7 828
Frais de gestion des placements (note 4)	1 863	1 980
Commissions	6 260	6 638
Charges d'intérêts	1 350	1 011
Taxes sur primes, montant net	444	417
Total des prestations et charges	8 400	53 696
Résultat avant impôts sur le résultat	8 747	8 125
Charge d'impôt (note 17)	(1 565)	(1 213)
Résultat net	7 182 \$	6 912 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(1) \$	255 \$
Titulaires de contrats avec participation	(111)	(448)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	7 294	7 105
	7 182 \$	6 912 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	7 294	7 105
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(260)	(215)
Résultat net attribué aux porteurs d'actions ordinaires	7 034 \$	6 890 \$
Résultat par action		
Résultat de base par action ordinaire (note 12)	3,68 \$	3,55 \$
Résultat dilué par action ordinaire (note 12)	3,68	3,54
Dividende par action ordinaire	1,32	1,17

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2022	2021
Résultat net	7 182 \$	6 912 \$
Autres éléments du résultat global (« AERG »), nets des impôts :		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits (pertes) de change liés à ce qui suit :		
Conversion des établissements à l'étranger	2 350	(514)
Couvertures d'investissements nets	(415)	100
Titres financiers disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(7 608)	(980)
Reclassement en résultat net des (profits) pertes nets réalisés et des pertes de valeur	288	(13)
Couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	161	77
Reclassement en résultat net des profits (pertes) réalisés	3	(4)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(5)	(1)
Total des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net	(5 226)	(1 335)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	199
Réserve de réévaluation des immeubles	(1)	(11)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	16	188
Autres éléments du résultat global, nets des impôts	(5 210)	(1 147)
Total du résultat global, net des impôts	1 972 \$	5 765 \$
Total du résultat global attribué aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(4) \$	252 \$
Titulaires de contrats avec participation	(113)	(449)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	2 089	5 962

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2022	2021
Charge (recouvrement) d'impôt lié aux éléments suivants :		
Profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(1 254) \$	(181) \$
Reclassement en résultat net des profits (pertes) réalisés et des pertes de valeur sur les titres financiers disponibles à la vente	30	21
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	55	15
Reclassement en résultat net des profits (pertes) réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie	1	(1)
Profits (pertes) de change latents liés à la conversion des établissements à l'étranger	2	-
Profits (pertes) de change latents liés aux couvertures d'investissements nets	(29)	21
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	(1)	-
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	9	61
Réserve de réévaluation des immeubles	1	-
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(1 186) \$	(64) \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2022	2021
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	6 381 \$	3 822 \$
Émis (note 12)	1 000	3 200
Rachetés (note 12)	(711)	(612)
Frais d'émission, nets des impôts	(10)	(29)
Solde à la fin de l'exercice	6 660	6 381
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	23 093	23 042
Rachetées (note 12)	(938)	-
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	23	51
Solde à la fin de l'exercice	22 178	23 093
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	262	261
Exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	(4)	(8)
Charge au titre des options sur actions	5	9
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	(25)	-
Solde à la fin de l'exercice	238	262
Résultats non distribués des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres		
Solde au début de l'exercice	23 492	18 887
Résultat net attribué aux actionnaires et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	7 294	7 105
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(946)	-
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(260)	(215)
Actions privilégiées rachetées (note 12)	(14)	(13)
Dividendes sur actions ordinaires	(2 513)	(2 272)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	(43)	-
Solde à la fin de l'exercice	27 010	23 492
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires		
Solde au début de l'exercice	5 180	6 323
Variation des profits (pertes) de change latents liés aux établissements à l'étranger	1 935	(414)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	199
Variation des profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(7 315)	(989)
Variation des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	164	73
Variation de la réserve de réévaluation des immeubles	(1)	(11)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(5)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	(25)	5 180
Total des capitaux propres des actionnaires et des autres instruments de capitaux propres à la fin de l'exercice	56 061	58 408
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation		
Solde au début de l'exercice	(1 233)	(784)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux titulaires de contrats avec participation	(111)	(448)
Autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats avec participation	(2)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	(1 346)	(1 233)
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	1 694	1 455
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	255
Autres éléments du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(3)
Apports (distributions et acquisition), montant net	(26)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	1 664	1 694
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	56 379 \$	58 869 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Résultat net	7 182 \$	6 912 \$
Ajustements :		
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	(33 413)	10 719
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	41	44
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance (note 7)	159	754
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	(32)	181
Autres amortissements	538	529
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	47 270	4 824
Profit sur la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (avant impôts) (note 7)	(1 070)	-
Profit à la décomptabilisation de la participation de coentreprise dans le cadre de l'acquisition de Manulife TEDA (avant impôts) (notes 3 et 6)	(95)	-
Charge (recouvrement) d'impôt différé	731	(127)
Charge au titre des options sur actions	5	9
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	21 316	23 845
Diminution de la trésorerie liée à la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (note 7)	(1 377)	-
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(2 204)	(690)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 735	23 155
Activités d'investissement		
Achats et avances hypothécaires	(111 768)	(120 965)
Cessions et remboursements	93 407	96 728
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	(67)	(186)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales (notes 3 et 6)	(182)	(19)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(18 610)	(24 442)
Activités de financement		
Émission de dette à long terme, montant net (note 10)	946	-
Remboursement de dette à long terme (note 10)	-	(1 250)
Rachat d'instruments de fonds propres (note 11)	(1 000)	(818)
Emprunts garantis (note 4 f)	437	26
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	(551)	186
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	1 703	(164)
Paievements de loyers	(120)	(124)
Dividendes versés aux actionnaires et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(2 787)	(2 500)
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(1 884)	-
Actions ordinaires émises, montant net (note 12)	23	51
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis, montant net (note 12)	990	3 171
Actions privilégiées rachetées, montant net (note 12)	(711)	(612)
Apports des détenteurs (distributions aux détenteurs ou acquisitions) de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(51)	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 005)	(2 047)
Trésorerie et titres à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(3 880)	(3 334)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	585	(319)
Solde au début de l'exercice	21 930	25 583
Solde aux 31 décembre	18 635	21 930
Trésorerie et titres à court terme		
Début de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	22 594	26 167
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(664)	(584)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 1^{er} janvier	21 930	25 583
Fin de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	19 153	22 594
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(518)	(664)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 31 décembre	18 635 \$	21 930 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	12 133 \$	11 376 \$
Intérêts versés	1 248	981
Impôts payés	1 238	571

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes des états financiers consolidés

Page	Note	
163	Note 1	Nature des activités et principales méthodes comptables
172	Note 2	Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
178	Note 3	Acquisitions
179	Note 4	Placements et revenus de placement
188	Note 5	Instruments dérivés et instruments de couverture
194	Note 6	Goodwill et immobilisations incorporelles
196	Note 7	Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance
206	Note 8	Passifs des contrats de placement
208	Note 9	Gestion du risque
215	Note 10	Dettes à long terme
216	Note 11	Instruments de fonds propres
217	Note 12	Capitaux propres et résultat par action
219	Note 13	Gestion des fonds propres
220	Note 14	Produits tirés des contrats de service
221	Note 15	Rémunération fondée sur des actions
222	Note 16	Avantages futurs du personnel
228	Note 17	Impôts sur le résultat
229	Note 18	Participations dans des entités structurées
232	Note 19	Engagements et éventualités
234	Note 20	Information sectorielle
236	Note 21	Parties liées
237	Note 22	Filiales
238	Note 23	Fonds distincts
240	Note 24	Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les <i>SignatureNotes</i> établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)
245	Note 25	Principales méthodes comptables conformément à IFRS 9 et IFRS 17
255	Note 26	Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de \$ CA, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société dont les actions se négocient en Bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. La SFM et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société »), groupe et chef de file des services financiers, exercent leurs activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Société exerce ses activités sous le nom de Manulife en Asie, Manuvie au Canada, et sous le nom de John Hancock aux États-Unis.

La SFM est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés doivent être lus avec la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2022 qui traite d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, puisque l'exposé entourant le risque de marché et le risque d'illiquidité comprend certaines informations qui sont considérées comme faisant partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le 15 février 2023, le conseil d'administration de la SFM a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants ont trait à l'évaluation des hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement, à l'évaluation de la dépréciation d'actifs, à l'établissement des hypothèses pour le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, au calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et à l'estimation de la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les principales méthodes comptables employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

Les résultats et les activités de la Société ont subi les répercussions défavorables de la COVID-19 et de la conjoncture économique, et pourraient continuer de le faire. Les répercussions défavorables comprennent, sans s'y limiter, les tendances à la récession économique au sein des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, l'importante volatilité du marché, l'augmentation du risque de crédit, les pressions exercées sur les marchés des produits de base et le cours des actifs alternatifs à long terme, la volatilité des taux de change, la hausse des sinistres, du taux de maintien en vigueur des contrats et des rachats, et la perturbation des activités. L'ampleur et la gravité de ces événements et leur durée ont accru l'incertitude à l'égard des estimations utilisées pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs compris dans les présents états financiers consolidés.

La Société a utilisé les techniques d'évaluation appropriées en ayant recours au jugement et à des estimations qui pourraient être considérés comme raisonnables par des intervenants du marché pour refléter la conjoncture économique. L'incidence de ces techniques a été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Toute modification aux données utilisées pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables en question.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation; la juste valeur est une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Société a mis en place un processus d'évaluation qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison de l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Société classe les résultats des évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation, en fonction de leur fiabilité. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur reflétant des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation, reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers. La plupart des titres de créance sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions, des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les évaluations des titres du niveau 3 visent les titres moins liquides comme les immeubles, les autres placements, les placements dans des terrains forestiers exploitables détenus dans les fonds distincts, certaines obligations à long terme et d'autres titres dont le prix est peu ou pas observable. Les évaluations de certains instruments financiers dérivés sont aussi incluses dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes les entités qu'elle contrôle, y compris certaines entités structurées. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, et qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements variables totaux de l'entité, et que la Société a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur la part de la Société des rendements variables de l'entité. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel sur une entité, la Société doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Société le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans l'entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements variables d'une entité, la Société tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités de l'entité, en plus de l'importance relative de ces rendements par rapport à la variabilité totale des rendements de l'entité. La Société doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans l'entité, ainsi que du degré auquel la Société peut jouer dans son propre intérêt lorsqu'elle interagit avec l'entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de la SFM à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Société avec l'entité et est revue si la Société acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Société augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer. Un changement de contrôle peut entraîner des profits et des pertes à la décomptabilisation d'une filiale lorsque la Société perd le contrôle de cette dernière, ou à la décomptabilisation des participations antérieures dans une filiale lorsque la Société acquiert le contrôle de cette dernière.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la SFM et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des titulaires de contrats avec participation et des actionnaires de la SFM. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global (« AERG ») des filiales de la SFM sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des AERG. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale sont remboursables au gré des autres parties ou rachetables contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Société, et les participations de tiers dans le résultat net et les AERG de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Société.

La Société comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer si les droits de vote, les droits contractuels et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Société d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées et les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

e) Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), des prêts et créances ou des actifs financiers disponibles à la vente (« DV »). La Société détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation initiale des placements, la Société les évalue à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas à la JVRN, des coûts de transaction directement imputables. Les placements sont classés comme des instruments financiers à la JVRN s'ils sont détenus à des fins de transaction, s'ils sont désignés par la direction selon la juste valeur ou s'ils sont désignés par la direction lorsqu'ils incluent un ou plusieurs dérivés incorporés. Les placements DV sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas compris dans les catégories susmentionnées.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus. Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les évaluations de la juste valeur selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs pour les placements comptabilisés à la juste valeur ou non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentées à la note 4. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres de créance détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Les titres de créance sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des instruments financiers semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et la volatilité de ces données. Ces titres de créance sont classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés à la vente de titres de créance et les profits et pertes latents sur des titres de créance désignés à la JVRN sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres de créance DV sont comptabilisés dans les AERG, à l'exception des profits et pertes de change latents qui sont comptabilisés en résultat. Les pertes de valeur sur les titres de créance DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est considérée comme ayant été subie lorsqu'il est jugé probable, selon le jugement de la direction, que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles du titre d'emprunt. Les titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ces titres comprennent les titres de créance assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et que la Société n'a pas désignés à la JVRN ou comme DV au moment de la comptabilisation initiale.

Les actions cotées comprennent les actions ordinaires et privilégiées et les actions de fonds communs de placement et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions cotées sont généralement classées dans le niveau 1 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés à la vente d'actions et les profits et pertes latents sur les actions désignées à la JVRN sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les actions DV sont comptabilisés dans les AERG. Les pertes de valeur sur les actions DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est jugée s'être produite lorsque la juste valeur a chuté en deçà du coût de manière importante ou pendant une longue période. L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si la baisse est importante ou prolongée.

Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût amorti et sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Des pertes de valeur sur les créances hypothécaires sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré à l'échéance. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent à la créance hypothécaire. Les flux de trésorerie futurs prévus des créances hypothécaires douteuses sont généralement calculés en fonction de la juste valeur de toute garantie sous-jacente à la créance hypothécaire, déduction faite des coûts de réalisation prévus et compte tenu des recouvrements d'assurance applicables. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise, au poste Autres passifs, des passifs correspondant au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont comptabilisés au coût amorti et sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement en résultat. Des pertes de valeur sur les placements privés sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré en temps opportun. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent au prêt. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

Les avances sur contrats sont comptabilisées à un montant équivalant à celui de l'encours du capital et sont classées dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sous-jacents.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Un prêt à un client de la Banque est considéré comme étant déprécié lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt.

Une fois constituées, les provisions pour pertes sur créances hypothécaires, sur placements privés et sur prêts aux clients de la Banque ne sont reprises que si les circonstances à l'origine de la perte de valeur n'existent plus. Les reprises de pertes de valeur sur les titres de créance DV ne sont comptabilisées que dans la mesure où les augmentations ultérieures de la juste valeur peuvent être attribuées à des événements survenus après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur des instruments de capitaux propres DV ne sont pas reprises en résultat. À la cession d'un actif déprécié, toute provision pour pertes est reprise.

En plus des pertes de valeur et des provisions pour pertes (recouvrements) sur créances comptabilisées dans les revenus de placement, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance par l'entremise des hypothèses sur le rendement des placements prend en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements en titres à revenu fixe. Voir la note 7 d).

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur les titres de créance, les créances hypothécaires, les placements privés, les avances sur contrats, les prêts aux clients de la Banque et certains autres placements selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres de créance ainsi que les créances hypothécaires et les placements privés.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction. Les prêts montés par la Société sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre, détenus aux fins d'utilisation pour l'exploitation de la Société, sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Lorsque les immeubles à usage propre sont inclus dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, la juste valeur des immeubles est utilisée dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. La juste valeur des immeubles à usage propre est établie au moyen des mêmes procédés que pour les immeubles de placement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur de ces immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles tiennent compte de données observables et non observables. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit ou toute perte résultant de sa réévaluation à la juste valeur à la date du transfert est comptabilisé dans les AERG, dans la mesure où le montant en question ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et du pétrole et du gaz. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées ou coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont désignés à la JVRN ou classés comme DV et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des actifs pétroliers et gaziers et les activités d'évaluation sont évalués au coût selon la méthode de la recherche fructueuse. Les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat, à l'exception des bâtiments, de l'équipement et des plantes productrices qui sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 4. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont principalement classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la juste valeur de la contrepartie d'acquisition d'une entreprise acquise et la quote-part de la Société des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Société affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT qui représente au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite aux UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'insuffisance résiduelle.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents d'une valeur recouvrable, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation de la période considérée. Ceci s'applique uniquement lorsque l'UGT ou le groupe d'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que la dernière valeur recouvrable calculée excédait considérablement la valeur comptable actuelle de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock, certains contrats de gestion de placements et certains droits relatifs aux eaux à usage agricole. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée de la marque John Hancock repose sur la protection par voie de marques de commerce renouvelables indéfiniment sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour certains contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Certains droits relatifs aux eaux à usage agricole sont détenus à perpétuité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, et certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon la méthode linéaire ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 10 ans. Ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. Lorsqu'il y a une indication de perte de valeur, ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies, le cas échéant, les coûts d'acquisition différés et les immobilisations. Les actifs des rabbi trust sont comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable de l'actif des régimes à prestations définies est décrite à la note 1 o). Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis sur la période pendant laquelle des frais de rachat peuvent être imputés, ou sur la période pendant laquelle les produits sont gagnés. Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Société gère pour le compte de ses titulaires de contrats des fonds distincts qui sont présentés dans l'actif net des fonds distincts, et un passif correspondant est inscrit dans le passif net des fonds distincts au montant qui revient aux titulaires de contrats d'après le solde de leur compte. Les montants investis par la Société dans les fonds distincts aux fins des capitaux de lancement sont présentés dans les différentes catégories de placements en fonction de la nature des placements sous-jacents. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties relativement à ces fonds.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend des placements dans des fonds communs de placement, des titres de créance, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Société tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements des placements. La Société a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts appartient aux titulaires de contrats, et la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts. Par conséquent, les revenus de placement gagnés par les fonds distincts et les charges engagées par les fonds distincts se contrebalancent et ne figurent pas de façon distincte dans les comptes de résultat consolidés. La rémunération que la Société tire de la gestion et de l'administration des fonds distincts est inscrite au poste Autres produits.

Les passifs liés aux garanties associées à certains fonds distincts, découlant de certains contrats d'assurance vie ou de rente à capital variable, sont comptabilisés dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. La Société détient les actifs soutenant ces garanties dans le fonds général, lesquels actifs sont compris dans les placements selon le type de placement.

i) Passifs des contrats d'assurance et de placement

La plupart des contrats émis par la Société sont considérés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service. Les contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque important d'assurance d'un titulaire de contrats sont classés comme des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Un contrat est considéré comme comportant un risque important d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pouvait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance, excluant les circonstances qui ne présentent aucune substance commerciale, au moment de la mise en place du contrat. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque important d'assurance sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance est atténué de manière importante. Les contrats de placement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important subséquentement.

Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux produits tirés du placement net, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des actifs de réassurance aux états de la situation financière consolidés. Il revient à l'actuaire désigné de la Société de déterminer le montant des passifs des contrats d'assurance conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, ont été déterminés d'après la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'autorise IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Voir la note 7.

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque important d'assurance. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur JVRN, au choix. Ce choix doit avoir pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs à la JVRN qui soutiennent ces contrats et les passifs des contrats connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est résilié ou est annulé.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont comptabilisés séparément à titre de dérivés s'ils ne sont pas jugés être étroitement liés au contrat d'assurance hôte et s'ils ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance. Ces dérivés incorporés sont présentés séparément dans les autres actifs ou les autres passifs, et sont évalués à la JVRN.

j) Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société a recours à la réassurance pour gérer son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la Société de ses obligations envers les titulaires de contrats. Elle demeure responsable envers ses titulaires de contrats à l'égard de la tranche réassurée dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu d'un traité de réassurance.

Les actifs de réassurance représentent l'avantage tiré des traités de réassurance en vigueur à la date de clôture, compte tenu de la situation financière du réassureur. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément aux dispositions du contrat de réassurance pertinent.

Les profits ou les pertes sur transactions de réassurance sont immédiatement comptabilisés en résultat à la date de la transaction et ne sont pas amortis. Les primes cédées et les sinistres remboursés sont présentés selon le montant brut aux comptes de résultat consolidés. Les actifs de réassurance ne sont pas portés en réduction des passifs des contrats d'assurance connexes et sont présentés distinctement aux états de la situation financière consolidés. Voir la note 7 a).

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Société émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débentures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les AERG et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les AERG et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société comptabilise des passifs pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Société devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Société quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôt exigible et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le solde de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales, coentreprises et entreprises associées de la Société sont évalués par chaque entité en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Si leur monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, ces entités représentent des établissements à l'étranger de la Société.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions, ainsi que des éléments non monétaires désignés comme DV. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les AERG jusqu'à la cession de l'établissement à l'étranger ou de l'élément non monétaire, ou la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers des établissements à l'étranger de la Société sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens; les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les produits et les charges sont convertis au moyen des taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change découlant de ces conversions sont comptabilisés dans les AERG, sous réserve de leur reclassement en résultat au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 15. La charge de rémunération liée aux attributions d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des renoncations estimées initialement, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité des passifs connexes.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Société au Programme international d'actionnariat (voir la note 15 d)) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionnariat, sous réserve de certaines conditions, la Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre au nom des employés participants.

o) Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres de créance de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations au titre des prestations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Société, la juste valeur des actifs des régimes est déduite des obligations au titre des prestations définies. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les AERG de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Société, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés si leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la JVRN. Les dérivés qui sont des instruments financiers distincts sont comptabilisés à la juste valeur, ceux affichant des profits latents étant présentés à titre d'actifs dérivés et ceux affichant des pertes latentes étant présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement. Voir la note 4 c).

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que chacune des relations de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif et rétrospectif. Lorsqu'il est établi qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert a été vendu ou qu'il est résilié, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les revenus de placement, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la juste valeur. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans les revenus de placement et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de la juste valeur cumulés sont amortis aux revenus de placement sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne soit vendu, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans les revenus de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus de placement. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du CAERG touchent les revenus de placement, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les attributions de rémunération fondée sur des actions, lesquels touchent les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le CAERG sont reclassés aussitôt dans les revenus de placement lorsque l'élément couvert est vendu ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que l'on s'attend à ce que la transaction couverte se réalise, les montants dans le CAERG sont reclassés dans les revenus de placement dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.

q) Primes et charges connexes

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité, sont habituellement comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sont présentées compte non tenu des cessions en réassurance (voir la note 7).

r) Produits tirés des contrats de service

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 14.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

i) Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020

Les Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020 ont été publiées en mai 2020 et sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IASB a publié quatre modifications mineures à des normes différentes dans le cadre des Améliorations annuelles, lesquelles modifications doivent être appliquées de manière prospective. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*

Des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été publiées en mai 2020 et sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. Les modifications mettent à jour les références contenues dans IFRS 3 pour qu'elles renvoient au Cadre conceptuel de 2018 et exigent que les principes énoncés dans IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, servent à identifier les passifs et les actifs éventuels découlant d'un regroupement d'entreprises. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

iii) Modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

Des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ont été publiées en mai 2020 et sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. Les modifications traitent de la détermination des contrats déficitaires et précisent que le coût d'exécution d'un contrat comprend tous les coûts directement liés au contrat, notamment les coûts directs différentiels et la répartition des autres coûts liés directement à l'exécution du contrat. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

i) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

IFRS 17, *Contrats d'assurance*, a été publiée en mai 2017 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Des modifications d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ont été publiées en juin 2020 et comprennent un report de deux ans de la date d'entrée en vigueur. IFRS 17 comme modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être adoptée de manière rétrospective. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats est impossible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peut être utilisée. La norme a remplacé IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et a ainsi remplacé la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), modifiant considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers consolidés de la Société.

Des modifications de portée limitée d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ont été publiées en décembre 2021 et sont entrées en vigueur à la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, que la Société a adoptées le 1^{er} janvier 2023. Les modifications visent à éliminer, au moment de l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les non-concordances comptables entre les passifs des contrats d'assurance et les actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 qui pourraient exister dans les périodes comparatives. Les

modifications permettent aux assureurs de présenter l'information comparative sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était intégralement applicable pendant la période comparative. Les modifications ne permettent pas l'application des principes de comptabilité de couverture d'IFRS 9 à la période comparative.

Les principes à la base d'IFRS 17 diffèrent de la MCAB autorisée par IFRS 4. Bien qu'il existe de nombreuses différences, certaines des principales différences en matière d'évaluation sont présentées ci-dessous :

- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés (dans la composante marge sur services contractuels (« MSC ») du passif des contrats d'assurance) et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont comptabilisées immédiatement en résultat. Selon la MCAB, les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles étaient comptabilisés immédiatement en résultat.
- Selon IFRS 17, la Société regroupe les contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble en portefeuilles. Comme les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles font l'objet d'un traitement comptable différent, les contrats d'assurance sont divisés en groupes selon leur rentabilité et leur période d'émission afin de limiter la compensation de profits et de pertes découlant des affaires nouvelles. Ce type de regroupement de contrats en groupes est requis au moment de la comptabilisation initiale et n'est pas réévalué ultérieurement. Selon la MCAB, les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles se compensent en résultat.
- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques des passifs. Selon la MCAB, la Société utilisait les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les passifs des contrats d'assurance pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats liés aux placements sont comptabilisés. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie de l'actif. Selon la MCAB, l'incidence des activités de placement était comptabilisée dans les réserves et par conséquent en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle avait lieu.
- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation des passifs des contrats d'assurance n'est pas lié au rendement attendu des actifs alternatifs à long terme et des placements dans des actions cotées et, par conséquent, la sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses de rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées sera considérablement réduite.
- Selon IFRS 17, la Société a choisi l'option de comptabiliser les variations des passifs des contrats d'assurance découlant des variations des taux d'intérêt par le biais des AERG pour la quasi-totalité des produits d'assurance et de classer les instruments de créance à l'appui de ces passifs des contrats d'assurance comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») en vertu d'IFRS 9. Selon la MCAB, les variations des passifs des contrats d'assurance étaient comptabilisées en résultat et les instruments de créance servant de soutien étaient classés comme étant à la JVRN.
- Selon IFRS 17, la Société présente des dérivés incorporés précis et les composants investissement distincts séparément des contrats d'assurance, et les comptabilise selon IFRS 9. Selon IFRS 4, le traitement des dérivés incorporés est conforme à IFRS 17; toutefois, selon IFRS 4, la Société ne séparait pas les composants dépôt, car la norme ne l'exigeait pas.
- Selon IFRS 17, les contrats d'assurance présentant des caractéristiques différentes sont évalués au moyen de l'une des trois méthodes d'évaluation suivantes : le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode fondée sur les honoraires variables. Selon IFRS 4, les contrats d'assurance étaient généralement évalués suivant une seule méthode, bien que l'utilisation d'une méthode de provision pour primes non acquises semblable à la méthode de la répartition des primes était autorisée et utilisée par Manuvie pour certains contrats à court terme et renouvelables chaque année.

En outre, des modifications importantes ont été apportées concernant la présentation des états financiers et les informations à fournir. Voici certaines des principales modifications :

- États de la situation financière consolidés : Selon IFRS 17, la Société présente les portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance émis séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus, et les portefeuilles en position d'actifs sont présentés séparément des portefeuilles en position de passifs. Selon la MCAB, les contrats n'étaient pas divisés et présentés selon les positions d'actifs et de passifs respectivement.
- États du résultat global consolidés : Selon IFRS 17, la Société présente séparément les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance, les produits financiers et charges financières d'assurance et les produits ou charges afférents aux contrats de réassurance détenus. Selon la MCAB, la Société présentait les primes, les sinistres et prestations bruts, la variation des passifs des contrats d'assurance, les prestations et charges cédées à des réassureurs et la variation des actifs de réassurance.

Transition à IFRS 17

La Société est tenue de préparer un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, la date de la transition à IFRS 17, ce qui constitue le point de départ de la présentation de l'information financière conformément à IFRS 17. Les différences dans les valeurs comptables et les montants présentés des actifs, des passifs et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 déterminés conformément à la MCAB par rapport à ceux établis en appliquant IFRS 17 seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et dans le CAERG.

À la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022, la Société a :

- défini, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, sauf si cela était impraticable (se reporter aux rubriques « Approche rétrospective intégrale » et « Approche fondée sur la juste valeur » ci-après);

- défini, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, sauf si cela était impraticable; toutefois, aucune évaluation du caractère recouvrable n'a été réalisée avant la date de transition;
- décomptabilisé les soldes qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué IFRS 17;
- évalué à la juste valeur les immeubles à usage propre qui constituaient des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe;
- comptabilisé en capitaux propres tout écart net en résultant.

Approche rétrospective intégrale

La Société a adopté IFRS 17 de manière rétrospective, sauf lorsque l'approche rétrospective intégrale était jugée impraticable. La Société a appliqué l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats émis le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date, à l'exception des contrats d'assurance avec participation et des contrats de rente variable, pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée.

Approche fondée sur la juste valeur

La Société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les contrats d'assurance émis avant le 1^{er} janvier 2021, car il a été déterminé que l'application rétrospective intégrale était impraticable étant donné qu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables.

IFRS 17 permet d'utiliser l'approche fondée sur la juste valeur pour les groupes de contrats d'assurance avec participation directe si le choix relatif à l'atténuation des risques est appliqué prospectivement à partir de la date de transition et si la Société a utilisé des dérivés, des contrats de réassurance détenus ou des instruments financiers non dérivés évalués à la JVRN pour atténuer les risques financiers liés à ces groupes de contrats. Ces conditions étant satisfaites, la Société a choisi d'appliquer l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats d'assurance avec participation et aux contrats de rente variable émis le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a déterminé la MSC des passifs au titre de la couverture restante selon le modèle général d'évaluation et la méthode fondée sur les honoraires variables à la date de transition d'après la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance à cette date et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Pour déterminer la juste valeur, la Société a appliqué les dispositions d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sauf en ce qui a trait au seuil de dépôt à vue. La Société a utilisé l'approche par le résultat pour déterminer la juste valeur des contrats d'assurance à la date de transition, selon laquelle les flux de trésorerie futurs sont actualisés de sorte à obtenir un montant unique qui reflète les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs.

Pour déterminer les groupes de contrats d'assurance conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a regroupé les contrats émis à plus d'un an d'intervalle étant donné qu'elle ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour regrouper les contrats en groupes de contrats émis au plus à un an d'intervalle.

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la Société s'est fondée sur les informations raisonnables et justifiables dont elle disposait à la date de transition pour :

- définir les groupes de contrats d'assurance;
- déterminer si un contrat d'assurance répond à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe;
- déterminer les flux de trésorerie discrétionnaires des contrats d'assurance sans participation directe; et
- déterminer si un contrat d'investissement répond à la définition d'un contrat d'investissement avec participation discrétionnaire.

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la juste valeur du groupe de contrats d'assurance a été établi à la date de transition. En ce qui a trait aux flux de trésorerie des contrats d'assurance qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, la Société détermine les taux d'actualisation en ajustant une courbe de taux sans risque liquides pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des instruments financiers sous-tendant les taux observés sur le marché et celles des contrats d'assurance (approche ascendante).

Autres éléments du résultat global au moment de la transition

Selon IFRS 17, les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance découlant de l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont présentées à titre de produits financiers et charges financières d'assurance (exception faite de certaines variations dans le cas des contrats d'assurance avec participation directe dans certaines circonstances). Selon IFRS 17, la Société a l'option de présenter l'ensemble des produits financiers et charges financières d'assurance en résultat net ou de les ventiler entre le résultat net et les AERG (l'« option AERG »). La Société a choisi cette dernière option et déterminé le solde cumulé des AERG à la transition comme suit :

- Dans le cas de certains groupes de contrats évalués selon le modèle général d'évaluation ou la méthode de la répartition des primes pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée, le CAERG a été établi de manière rétrospective seulement si des informations raisonnables et justifiables étaient disponibles; autrement, il a été établi à néant à la date de transition.

- Dans le cas des groupes de contrats évalués selon le modèle général d'évaluation pour lesquels l'approche rétrospective intégrale a été appliquée, le solde cumulé a été établi comme si la Société avait appliqué l'option AERG depuis la date de passation des contrats.
- Dans le cas des contrats pour lesquels la méthode fondée sur les honoraires variables a été appliquée, le cumul des AERG au moment de la transition a été établi de sorte qu'il corresponde à la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des éléments sous-jacents.

Reclassement des actifs financiers pour la période comparative au moment de l'adoption d'IFRS 17

Conformément aux modifications d'IFRS 17 à l'égard de *Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives* (les « modifications d'IFRS 17 »), la Société a fait le choix, instrument par instrument, de reclasser les actifs financiers, y compris ceux qui sont détenus à l'égard des activités non liées aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pour la période comparative afin d'harmoniser la présentation avec le classement attendu dans le cadre de l'application initiale d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023. Ces modifications au classement ont également fait en sorte que la Société présente certains résultats d'investissement, auparavant comptabilisés dans les revenus de placement, montant net ou les AERG selon IAS 39, respectivement dans les AERG ou les revenus de placement, montant net selon les classements prévus conformément à IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les placements par type et par classe d'évaluation au 31 décembre 2021, avec les écarts d'évaluation transitoires et les différences dans la présentation, et les placements par type et par classe d'évaluation au 1^{er} janvier 2022.

	31 décembre 2021		Incidence des modifications d'IFRS 17		1 ^{er} janvier 2022	
	Classe d'évaluation selon IAS 39	Total de la valeur comptable	Écarts d'évaluation	Différences dans la présentation	Total de la valeur comptable	Classe d'évaluation
Trésorerie et titres à court terme	DV	14 339 \$	- \$	2 214 \$	16 553 \$	JVAERG ¹
	JVRN	2 214	-	(2 214)	-	JVRN ²
	Coût amorti	6 041	-	-	6 041	Coût amorti ³
		22 594	-	-	22 594	
Titres de créance	DV	33 097	-	184 365	217 462	JVAERG ¹
	JVRN	189 722	-	(184 365)	5 357	JVRN ²
	Coût amorti	1 320	-	-	1 320	Coût amorti ³
		224 139	-	-	224 139	
Actions cotées	DV	2 351	-	(2 351)	-	
	JVRN	25 716	-	2 351	28 067	JVRN ²
		28 067	-	-	28 067	
Créances hypothécaires	DV	-	1 897	29 901	31 798	JVAERG ¹
	JVRN	-	37	1 166	1 203	JVRN ²
	Coût amorti	52 014	-	(31 067)	20 947	Coût amorti ³
		52 014	1 934	-	53 948	
Placements privés	DV	-	4 407	42 175	46 582	JVAERG ¹
	JVRN	-	40	667	707	JVRN ²
	Coût amorti	42 842	-	(42 842)	-	Coût amorti ³
		42 842	4 447	-	47 289	
Avances sur contrats	Coût amorti	6 397	-	(6 397)	-	s. o. ⁴
Prêts aux clients de la Banque	Coût amorti	2 506	-	-	2 506	Coût amorti ³
Autres placements	DV	89	(4)	238	323	JVAERG ¹
	JVRN	21 157	(10)	617	21 764	JVRN ²
	Coût amorti	855	-	(855)	-	Coût amorti ³
		22 101	(14)	-	22 087	
Total des placements entrant dans le champ d'application		400 660	6 367	(6 397)	400 630	
Placements exclus du champ d'application ⁵	Autre	26 438	1 035	-	27 473	Autre ⁵
Total des placements		427 098 \$	7 402 \$	(6 397) \$	428 103 \$	

¹ Le reclassement des profits (pertes) latents, nets des impôts, de 11 868 \$ des résultats non distribués dans le CAERG se rapporte au classement à la JVAERG de placements dans des titres de créance qui étaient classés à la JVRN selon IAS 39.

² Le reclassement des profits (pertes) latents, nets des impôts, de 268 \$ du CAERG dans les résultats non distribués se rapporte au classement à la JVRN de titres de créance qui étaient classés à la JVAERG selon IAS 39.

³ La réévaluation des titres de créance du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de 6 367 \$. L'incidence sur le CAERG et les résultats non distribués, nette des impôts, était respectivement de 5 041 \$ et 952 \$.

⁴ Les avances sur contrats ont été reclassées des placements aux passifs des contrats d'assurance conformément à IFRS 17, sans réévaluation ni incidence sur les capitaux propres.

⁵ Les immeubles à usage propre qui constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe ont été réévalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, comme le permet IFRS 17. Cette réévaluation a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de 1 035 \$. L'incidence sur les résultats non distribués, nette des impôts, était de 915 \$.

La Société a choisi d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de dépréciation (pertes subies) pour la période comparative, conformément à IFRS 17. Par conséquent, pour les actifs classés à la JVRN selon IAS 39, classement qui n'exigeait pas d'évaluation de la dépréciation, mais qui ont été reclassés à la JVAERG ou au coût amorti selon IFRS 9 pour la période comparative, la Société n'a procédé à aucune évaluation de la dépréciation pour la période comparative puisqu'aucune dépréciation selon IAS 39 n'a été déterminée.

Bilan d'ouverture selon IFRS 17, *Contrats d'assurance*, y compris les modifications apportées au classement et à l'évaluation des actifs financiers

L'application d'IFRS 17 a entraîné une diminution du total des capitaux propres de 11 997 \$, nette des impôts, au 1^{er} janvier 2022. Le bilan d'ouverture à l'adoption d'IFRS 17 et les ajustements connexes au 1^{er} janvier 2022 sont présentés ci-après :

	AJUSTEMENTS AU BILAN D'OUVERTURE À L'ADOPTION D'IFRS 17				IFRS 17 et IAS 39 1 ^{er} janvier 2022
	IFRS 4 et IAS 39 – 31 décembre 2021	Différences en matière d'évaluation		Différences dans la présentation	
		MSC à la transition	Évaluation des contrats		
Actifs					
Total des placements	427 098 \$	- \$	7 402 \$	(6 397) \$	428 103 \$
Total des autres actifs	90 757	2 877	5 617	1 078	100 329
Actif net des fonds distincts	399 788	-	-	-	399 788
Total de l'actif	917 643 \$	2 877 \$	13 019 \$	(5 319) \$	928 220 \$
Passifs et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	392 275 \$	21 466 ¹ \$	10 014 \$	(18 134) \$	405 621 \$
Passif net des contrats d'assurance des fonds distincts	-	-	-	130 836	130 836
Total des passifs des contrats d'assurance	392 275	21 466	10 014	112 702	536 457
Total des passifs des contrats de placement	3 116	-	-	275 900	279 016
Autres passifs	63 595	(2 823)	(784)	5 867	65 855
Passif net des fonds distincts	399 788	-	-	(399 788)	-
Total des passifs	858 774	18 643	9 230	(5 319)	881 328
Capitaux propres					
Résultat non distribué des actionnaires	23 492	(13 607)	229	-	9 656
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires					
Charges financières d'assurance, montant net	-	-	(17 117)	-	(17 117)
Produits financiers de réassurance, montant net	-	-	984	-	984
Placements à la JVAERG	848	-	16 916	-	17 764
Autres éléments de capitaux propres	34 068	-	-	-	34 068
Total des capitaux propres des actionnaires	58 408	(13 607)	554	-	45 355
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	(1 233)	(1 440) ¹	2 774	-	101
Participations ne donnant pas le contrôle	1 694	(719) ¹	461	-	1 436
Total des capitaux propres	58 869	(15 766)	3 789	-	46 892
Total du passif et des capitaux propres	917 643 \$	2 877 \$	13 019 \$	(5 319) \$	928 220 \$

¹ La MSC après impôts de 1,4 milliard de dollars comprise dans le fonds des titulaires de contrats avec participation devrait être imputée au résultat net attribué aux actionnaires progressivement. En outre, une tranche de 0,7 milliard de dollars de la MSC après impôts est attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau ci-dessous indique la nature et le montant des ajustements apportés au bilan d'ouverture :

Différences en matière d'évaluation	Description
MSC à la transition	La marge sur services contractuels (MSC) est une nouvelle composante du passif qui représente les profits non acquis futurs sur les contrats d'assurance conclus. Pour cette étape d'évaluation, le montant comptabilisé à la date de transition du 1 ^{er} janvier 2022 s'élevait à 21 466 \$. L'incidence sur les capitaux propres était de 15 766 \$, nette des impôts.
Évaluation des contrats	En vertu d'IFRS 17, les autres composants des contrats d'assurance, compte non tenu de la MSC, doivent également faire l'objet d'une réévaluation. Cette étape d'évaluation comprend les modifications suivantes : Ajustement au titre du risque (+2,1 milliards de dollars aux capitaux propres)¹ : Modifications apportées aux provisions constituées dans les passifs d'assurance de la Société pour le risque non économique lors de l'application d'IFRS 17. Taux d'actualisation (-1,5 milliard de dollars aux capitaux propres)¹ : Modifications apportées aux hypothèses économiques utilisées dans la détermination des passifs d'assurance de la Société découlant du passage du cadre MCAB selon IFRS 4 à IFRS 17, et variations de la valeur comptable des actifs de la Société servant de soutien aux passifs d'assurance selon IFRS 9. Autres modifications de réévaluation (+3,1 milliards de dollars aux capitaux propres) : Autres modifications inscrites dans les capitaux propres découlant de l'application d'IFRS 17. Celles-ci comprennent les changements pour tenir compte du classement des contrats, des contrats au titre des garanties de rente variable et du périmètre des contrats, ce qui fait augmenter la capitalisation des profits futurs dans la MSC, les changements aux provisions pour impôts futurs, et d'autres changements se rapportant à l'application d'IFRS 17.
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation et participations ne donnant pas le contrôle	Dans les étapes précédentes, toutes les incidences sur les capitaux propres étaient présentées dans les capitaux propres de l'actionnaire. À cette étape, les incidences sont réparties entre les capitaux propres de l'actionnaire, les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation et les participations ne donnant pas le contrôle.

¹⁾ À l'exclusion de l'incidence des contrats au titre des garanties de rente variable.

Voici les principales différences dans la présentation :

- **Avances sur contrats (placements)** – Reclassées dans les passifs des contrats d'assurance, car elles se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Classement des contrats** – Certains contrats ont été reclassés des contrats d'assurance aux contrats de placement ou aux contrats de service, et certains contrats ont été reclassés des contrats de placement aux contrats d'assurance. Le montant présenté dans la colonne « Différences dans la présentation » du tableau ci-dessus se rapporte aux postes des états financiers où ces contrats figurent dans le bilan d'ouverture. Toute modification de la valeur de ces contrats, le cas échéant, est présentée dans la colonne « Évaluation des contrats ».
- **Débiteurs et créditeurs liés aux contrats d'assurance** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans un poste distinct des états financiers ou dans les actifs et passifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Dérivés incorporés** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans les actifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Fonds de réassurance retenus** – Ces montants étaient auparavant comptabilisés dans les autres passifs. Ils ont été reclassés dans les actifs des contrats de réassurance, car ils se rapportent aux contrats de réassurance.
- **Coûts d'acquisition différés** – Ces coûts étaient auparavant comptabilisés dans les actifs divers. Ils ont été reclassés dans les passifs des contrats d'assurance, car ils se rapportent aux contrats d'assurance.
- **Passif net des fonds distincts** – Le passif net des fonds distincts regroupait auparavant différents éléments. Il a été réparti entre le passif net des contrats d'assurance des fonds distincts (pour les passifs liés aux contrats d'assurance) et le passif net des contrats de placement des fonds distincts (pour les passifs liés aux contrats de placement) qui fait partie du total des passifs des contrats de placement.

ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Parallèlement aux modifications apportées à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, publiées en juin 2020, l'IASB a également modifié IFRS 4, *Contrats d'assurance*, pour permettre aux assureurs admissibles d'adopter IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, en même temps qu'IFRS 17. La norme a remplacé IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Le projet a été divisé en trois étapes : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. La méthodologie de classement et d'évaluation d'IFRS 9 en vigueur prévoit que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont restés pratiquement les mêmes; toutefois, pour un passif financier désigné comme étant à la JVRN, des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit associé à ce passif. Les profits et les pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à une entité sur ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net, mais plutôt dans les AERG.

Des révisions à la comptabilité de couverture ont été publiées en novembre 2013 dans le cadre du projet d'IFRS 9. La modification prévoit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles informations sur les activités de gestion du risque à fournir par les entités qui appliquent la comptabilité de couverture. Ce nouveau modèle représente un remaniement considérable de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans leurs états financiers. À l'adoption d'IFRS 9, les entités peuvent choisir d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou continuer d'appliquer celles d'IAS 39. Cette option s'appliquera à toutes les relations de comptabilité de couverture.

Des révisions publiées en juillet 2014 ont remplacé le modèle de perte subie existant utilisé pour évaluer la provision pour pertes sur créances par un modèle fondé sur les pertes attendues. Des modifications ont aussi été apportées au classement et au modèle d'évaluation existants principalement afin de traiter de questions d'application précises soulevées par les premiers adoptants de la norme. Elles visaient également à résoudre les non-concordances comptables dans le compte de résultat et les problèmes de volatilité à court terme relevés en raison du projet sur les contrats d'assurance.

La Société a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, tel qu'il est autorisé en vertu des modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, publiées en juin 2020. Conformément aux modifications d'IFRS 17, l'adoption d'IFRS 9 a entraîné certains écarts dans le classement et l'évaluation des actifs financiers comparativement à IAS 39. Le changement le plus significatif concerne des titres de créance de 184 milliards de dollars auparavant classés à la JVRN, qui sont maintenant classés à la JVAERG (voir la note 2 b) i)).

La Société a choisi d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couverture selon IFRS 9 à toutes les relations de couverture de manière prospective. Au 1^{er} janvier 2023, toutes les relations de comptabilité de couverture existantes selon IAS 39 ont été évaluées et sont admissibles à la comptabilité de couverture selon IFRS 9. Ces relations existantes sont traitées comme des relations de couverture maintenues selon IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023 et seront présentées avec des informations comparatives pour 2022 selon IAS 39.

La Société désignera également de nouvelles relations de couverture dans le but de réduire les non-concordances comptables entre les variations des dérivés existants comptabilisées en résultat et les variations du risque financier comptabilisées dans les AERG pour les passifs d'assurance selon IFRS 17 et les actifs financiers selon IFRS 9. Les nouvelles relations de couverture entrent en vigueur de manière prospective le 1^{er} janvier 2023 et seront présentées sans informations comparatives dans les états financiers pour 2022.

Note 3 Acquisitions

a) Manulife TEDA Fund Management

En novembre 2022, la Société a acquis le contrôle de Manulife TEDA Fund Management Co., LTD par le biais de l'acquisition de la participation restante de 51 % des actions qu'elle ne possédait pas déjà auprès de son partenaire de coentreprise. La transaction s'inscrit dans l'objectif de la Société d'étendre ses activités en Asie et ses activités de gestion d'actifs.

La transaction comprend une contrepartie en trésorerie de 334 \$ et la décomptabilisation de la participation antérieure de la Société dans la coentreprise d'une juste valeur de 321 \$. La Société a comptabilisé un profit de 95 \$ à la décomptabilisation de la participation antérieure dans la coentreprise. La Société a comptabilisé des actifs corporels nets de 160 \$, des immobilisations incorporelles de 240 \$ et un goodwill de 255 \$.

Note 4 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

Au 31 décembre 2022	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	1 933 \$	10 926 \$	6 294 \$	19 153 \$	19 153 \$
Titres de créance ^{3, 7, 8}					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	14 798	6 468	-	21 266	21 266
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	9 440	14 384	912	24 736	24 494
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	22 986	3 487	-	26 473	26 473
Sociétés	120 897	7 745	499	129 141	128 972
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	2 152	136	-	2 288	2 288
Actions cotées ⁹	21 989	1 530	-	23 519	23 519
Créances hypothécaires	-	-	54 638	54 638	51 429
Placements privés ⁸	-	-	47 057	47 057	41 968
Avances sur contrats	-	-	6 894	6 894	6 894
Prêts aux clients de la Banque	-	-	2 781	2 781	2 760
Immeubles					
Immeubles à usage propre ¹⁰	-	-	1 878	1 878	3 033
Immeubles de placement	-	-	11 394	11 394	11 394
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ¹¹	26 348	79	12 012	38 439	39 225
Divers autres placements ¹²	131	-	4 213	4 344	4 344
Total des placements	220 674 \$	44 755 \$	148 572 \$	414 001 \$	407 212 \$

Au 31 décembre 2021	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	2 214 \$	14 339 \$	6 041 \$	22 594 \$	22 594 \$
Titres de créance ^{7, 8}					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	18 706	3 964	-	22 670	22 670
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 607	18 792	852	32 251	32 254
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	21 888	2 871	-	24 759	24 759
Sociétés	133 763	7 332	468	141 563	141 560
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	2 758	138	-	2 896	2 896
Actions cotées ⁹	25 716	2 351	-	28 067	28 067
Créances hypothécaires	-	-	52 014	52 014	54 089
Placements privés ⁸	-	-	42 842	42 842	47 276
Avances sur contrats	-	-	6 397	6 397	6 397
Prêts aux clients de la Banque	-	-	2 506	2 506	2 503
Immeubles					
Immeubles à usage propre ¹⁰	-	-	1 812	1 812	3 024
Immeubles de placement	-	-	11 421	11 421	11 421
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ¹¹	21 022	89	10 093	31 204	31 863
Divers autres placements ¹²	135	-	3 967	4 102	4 102
Total des placements	238 809 \$	49 876 \$	138 413 \$	427 098 \$	435 475 \$

¹) Le classement selon l'option de la JVRN a été choisi pour les titres servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute incohérence comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs et de variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance connexes. Si ce choix n'avait pas été fait, et qu'on avait plutôt choisi le classement comme DV, il y aurait eu une incohérence comptable puisque les variations des passifs des contrats d'assurance sont comptabilisées non pas dans les AERG, mais dans le résultat net.

²) Les titres désignés comme DV ne sont pas négociés activement par la Société, mais des ventes ont lieu lorsque les circonstances le justifient. Ces ventes se traduisent par le reclassement de tout profit (toute perte) latent cumulé du CAERG au résultat net à titre de profit (perte) réalisé.

³) Comprend surtout des actifs classés comme des prêts et comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, et des baux adossés. Comprend également des titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance qui sont comptabilisés au coût amorti. Voir la note 1 e).

⁴) Les placements ci-dessus comprennent des titres de créance, des créances hypothécaires, des placements privés et d'autres placements d'un montant d'environ 302 \$ (323 \$ en 2021) qui sont surtout assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2022 comprennent des titres de créance, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur était respectivement de néant, 98 \$ et 507 \$ (respectivement néant, 181 \$ et 518 \$ en 2021). La variation de la juste valeur de ces placements au cours de l'exercice s'est établie à (94) \$ (15 \$ en 2021).

⁵) Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 4 g).

⁶) Comprend des titres à court terme d'une durée à court de moins de un an au moment de l'acquisition de 4 148 \$ (7 314 \$ en 2021), des équivalents de trésorerie d'une durée à court de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 8 711 \$ (9 239 \$ en 2021) et des liquidités de 6 294 \$ (6 041 \$ en 2021).

- ⁷⁾ Les titres de créance comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition respectivement de 1 787 \$ et 870 \$ (respectivement 2 196 \$ et 347 \$ en 2021).
- ⁸⁾ Les placements à taux variable susmentionnés, dont le taux est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence, mais n'a pas encore été remplacé par un autre taux de référence, comprennent des titres de créance dont le taux de référence est le CDOR, le LIBOR en dollars américains et le BBSW en dollars australiens respectivement de 173 \$, 892 \$ et 15 \$ (respectivement 176 \$, 1 002 \$ et néant en 2021), et des placements privés dont le taux de référence est le LIBOR en dollars américains, le BBSW en dollars australiens et le BKBM en dollars néo-zélandais respectivement de 1 613 \$, 199 \$ et 43 \$ (respectivement 1 984 \$, 166 \$ et 43 \$ en 2021). Les expositions indexées sur le LIBOR en dollars américains correspondent aux placements à taux variable venant à échéance au-delà du 30 juin 2023, tandis que les expositions indexées sur le CDOR correspondent aux placements à taux variable venant à échéance au-delà du 28 juin 2024. La réforme des taux d'intérêt de référence devrait avoir une incidence sur l'évaluation des placements dont la valeur est liée aux taux d'intérêt de référence touchés. La Société a évalué son exposition au niveau des contrats, par taux de référence et par type d'instrument. La Société surveille les faits nouveaux sur le marché à l'égard des taux de référence alternatifs et de la période pendant laquelle ils évolueront. Au 31 décembre 2022, la réforme des taux d'intérêt de référence n'a pas donné lieu à des modifications importantes à la stratégie de gestion du risque de la Société.
- ⁹⁾ Comprennent des actions cotées de 1 \$ (5 \$ en 2021) qui sont gérées dans le cadre de la stratégie relative aux actifs alternatifs à long terme de la Société.
- ¹⁰⁾ Comprennent l'amortissement cumulé de 411 \$ (407 \$ en 2021).
- ¹¹⁾ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements dans des sociétés fermées de 14 279 \$, des placements dans le secteur de l'infrastructure de 12 761 \$, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz de 2 221 \$, des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles de 5 979 \$ et divers autres placements de 3 199 \$ (respectivement 11 598 \$, 9 824 \$, 1 950 \$, 5 259 \$ et 2 573 \$ en 2021).
- ¹²⁾ Comprennent des baux adossés de 3 840 \$ (3 457 \$ en 2021). Voir la note 1 e).

b) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

	2022		2021	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Aux 31 décembre				
Baux adossés	3 840 \$	37	3 457 \$	40
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	822	8	808	9
Immeubles	1 845	18	1 528	17
Divers	3 785	37	3 025	34
Total	10 292 \$	100	8 818 \$	100

La quote-part de la Société des profits et des dividendes tirés de ces placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est établie respectivement à 851 \$ et néant (1 300 \$ et 2 \$ en 2021).

c) Revenus de placement

Exercice clos le 31 décembre 2022	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	40 \$	272 \$	- \$	312 \$
Profits (pertes) ²	26	85	-	111
Titres de créance				
Produits d'intérêts	6 221	738	66	7 025
Profits (pertes) ²	(32 732)	(549)	-	(33 281)
Reprise de perte de valeur (perte de valeur), montant net	(11)	-	-	(11)
Actions cotées				
Dividendes	500	45	-	545
Profits (pertes) ²	(3 819)	201	-	(3 618)
Perte de valeur, montant net	-	(14)	-	(14)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	-	-	1 913	1 913
Profits (pertes) ²	-	-	57	57
Provisions, montant net	-	-	1	1
Placements privés				
Produits d'intérêts	-	-	2 021	2 021
Profits (pertes) ²	-	-	335	335
Perte de valeur, montant net	-	-	(4)	(4)
Avances sur contrats				
-	-	-	385	385
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	138	138
Provisions, montant net	-	-	(4)	(4)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	-	-	452	452
Profits (pertes) ²	-	-	(478)	(478)
Perte de valeur, montant net	-	-	-	-
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	494	-	(24)	470
Profits (pertes) ²	(10 628)	-	(9)	(10 637)
Autres placements				
Produits d'intérêts	-	-	26	26
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	-	-	2 846	2 846
Profits (pertes) ²	1 172	13	474	1 659
Perte de valeur, montant net	-	(119)	-	(119)
Total des revenus de placement	(38 737) \$	672 \$	8 195 \$	(29 870) \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 755 \$	1 010 \$	4 525 \$	12 290 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	500	45	3 298	3 843
Pertes de valeur, provisions et reprises de pertes de valeur, montant net	(11)	(133)	(7)	(151)
Divers	(794)	(216)	235	(775)
	6 450	706	8 051	15 207
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle				
Titres de créance	(32 599)	(76)	-	(32 675)
Actions cotées	(3 626)	24	-	(3 602)
Créances hypothécaires	-	-	58	58
Placements privés	-	-	336	336
Immeubles	-	-	(471)	(471)
Autres placements	1 572	18	230	1 820
Dérivés, y compris le programme de couverture à grande échelle	(10 534)	-	(9)	(10 543)
	(45 187)	(34)	144	(45 077)
Total des revenus de placement	(38 737) \$	672 \$	8 195 \$	(29 870) \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	12 \$	84 \$	- \$	96 \$
Profits (pertes) ²	85	(22)	-	63
Titres de créance				
Produits d'intérêts	5 645	576	9	6 230
Profits (pertes) ²	(5 600)	(266)	-	(5 866)
Perte de valeur, montant net	28	1	-	29
Actions cotées				
Dividendes	670	61	-	731
Profits (pertes) ²	3 221	250	-	3 471
Perte de valeur, montant net	-	(3)	-	(3)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	-	-	1 709	1 709
Profits (pertes) ²	-	-	133	133
Provisions, montant net	-	-	1	1
Placements privés				
Produits d'intérêts	-	-	1 931	1 931
Profits (pertes) ²	-	-	270	270
Perte de valeur, montant net	-	-	45	45
Avances sur contrats				
	-	-	366	366
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	77	77
Provisions, montant net	-	-	(2)	(2)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	-	-	453	453
Profits (pertes) ²	-	-	677	677
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	1 085	-	(35)	1 050
Profits (pertes) ²	(5 925)	-	(14)	(5 939)
Autres placements				
Produits d'intérêts	-	-	57	57
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	-	-	2 996	2 996
Profits (pertes) ²	2 554	23	527	3 104
Perte de valeur, montant net	-	-	(55)	(55)
Total des revenus de placement	1 775 \$	704 \$	9 145 \$	11 624 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 742 \$	661 \$	4 114 \$	11 517 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	670	61	3 449	4 180
Pertes de valeur, provisions et reprises de pertes de valeur, montant net	28	(2)	(11)	15
Divers	(76)	(66)	57	(85)
	7 364	654	7 609	15 627
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle				
Titres de créance	(5 605)	20	-	(5 585)
Actions cotées	3 187	33	-	3 220
Créances hypothécaires	-	-	133	133
Placements privés	-	-	270	270
Immeubles	-	-	696	696
Autres placements	2 628	(3)	451	3 076
Dérivés, y compris le programme de couverture à grande échelle	(5 799)	-	(14)	(5 813)
	(5 589)	50	1 536	(4 003)
Total des revenus de placement	1 775 \$	704 \$	9 145 \$	11 624 \$

¹ Comprend surtout des revenus de placement sur des prêts comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des instruments dérivés et instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés.

² Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la JVRN, les immeubles de placement et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers DV et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³ Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

d) Frais de gestion des placements

Le tableau suivant présente le total des frais de gestion des placements.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Liés aux placements	718 \$	633 \$
Liés aux fonds distincts, aux fonds communs et à d'autres fonds	1 145	1 347
Total des frais de gestion des placements	1 863 \$	1 980 \$

e) Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits locatifs des immeubles de placement	825 \$	837 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(458)	(464)
Total	367 \$	373 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Société titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de la titrisation comprennent les écarts de taux d'intérêt entre l'actif et le passif connexe. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit découlant des créances hypothécaires trisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les créances hypothécaires trisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux actifs trisés et aux créances hypothécaires sous-jacents sont utilisés pour régler les passifs sous forme d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements de capital sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement du passif au moment de l'échéance. Les actifs transférés et les flux de trésorerie connexes ne peuvent être transférés ni utilisés à d'autres fins. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements de capital sont attribués à la Société (le « vendeur ») au cours de la période de rechargement de la transaction et sont cumulés aux fins de règlement pendant une période d'accumulation, ou remboursés à l'investisseur mensuellement pendant une période de réduction, selon les modalités du billet.

Actifs trisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Au 31 décembre 2022

	Actifs trisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires trisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Programme de titrisation				
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 880 \$	44 \$	2 924 \$	2 750 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	2 318	–	2 318	2 273
Total	5 198 \$	44 \$	5 242 \$	5 023 \$

Au 31 décembre 2021

	Actifs trisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires trisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Programme de titrisation				
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 618 \$	1 \$	2 619 \$	2 500 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	2 075	–	2 075	2 098
Total	4 693 \$	1 \$	4 694 \$	4 598 \$

¹ La Banque Manuvie, une filiale, titrise une partie de ses créanciers liés aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation au moyen de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacents sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

² Les billets à payer de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II sont assortis de taux variables et sont garantis par les actifs de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. Aux termes de ces contrats, aucun remboursement de capital n'est prévu dans un délai de moins de un an, un capital de 1 209 \$ doit être remboursé dans un délai de un an à trois ans, un capital de 1 049 \$, dans un délai de trois ans à cinq ans et un capital de 492 \$, après cinq ans. Les contrats n'ont pas de date d'échéance précise. En vertu des modalités des billets, des garanties supplémentaires doivent être affectées aux séries comme protection de crédit additionnelle et les contrats d'achat de série régissent le montant de surdimensionnement pour chacun des billets à terme en cours. La Banque Manuvie titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des actifs titrisés et des passifs connexes s'établissait respectivement à 5 167 \$ et 4 865 \$ (4 725 \$ et 4 601 \$ en 2021).

g) Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les justes valeurs, classées selon la hiérarchie des justes valeurs, des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2022	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVRN	1 933 \$	– \$	1 933 \$	– \$
DV	10 926	–	10 926	–
Divers	6 294	6 294	–	–
Titres de créance				
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	14 798	–	14 798	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	9 440	–	9 440	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	22 986	–	22 986	–
Sociétés	120 897	–	120 865	32
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	7	–	7	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	570	–	570	–
Autres titres adossés à des créances	1 575	–	1 549	26
DV				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	6 468	–	6 468	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	14 384	–	14 384	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	3 487	–	3 478	9
Sociétés	7 745	–	7 745	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	1	–	1	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	24	–	24	–
Autres titres adossés à des créances	111	–	111	–
Actions cotées				
JVRN	21 989	21 918	–	71
DV	1 530	1 530	–	–
Immeubles – immeubles de placement¹	11 394	–	–	11 394
Autres placements²	30 256	26	–	30 230
Actif net des fonds distincts³	348 562	314 436	30 141	3 985
Total	635 377 \$	344 204 \$	245 426 \$	45 747 \$

Au 31 décembre 2021	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVRN	2 214 \$	– \$	2 214 \$	– \$
DV	14 339	–	14 339	–
Divers	6 041	6 041	–	–
Titres de créance				
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	18 706	–	18 706	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 607	–	12 607	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	21 888	–	21 888	–
Sociétés	133 763	–	133 723	40
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	8	–	8	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	1 103	–	1 103	–
Autres titres adossés à des créances	1 647	–	1 619	28
DV				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	3 964	–	3 964	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	18 792	–	18 792	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	2 871	–	2 871	–
Sociétés	7 332	–	7 331	1
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	1	–	1	–
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	79	–	79	–
Autres titres adossés à des créances	58	–	58	–
Actions cotées				
JVRN	25 716	25 716	–	–
DV	2 351	2 349	2	–
Immeubles – immeubles de placement¹	11 421	–	–	11 421
Autres placements²	24 300	257	–	24 043
Actif net des fonds distincts³	399 788	361 447	34 060	4 281
Total	708 989 \$	395 810 \$	273 365 \$	39 814 \$

¹ Dans le cas des immeubles de placement, les données importantes non observables sont les taux de capitalisation (qui se sont situés entre 2,25 % et 9,00 % au cours de l'exercice et entre 2,25 % et 9,00 % en 2021), les taux de capitalisation finaux (qui se sont situés entre 3,25 % et 9,50 % au cours de l'exercice et entre 3,25 % et 9,25 % en 2021) et les taux d'actualisation (qui se sont situés entre 3,30 % et 11,00 % au cours de l'exercice et entre 3,80 % et 10,50 % en 2021). Les autres facteurs demeurant constants, une hausse du taux de capitalisation, du taux de capitalisation final et/ou du taux d'actualisation fera diminuer la juste valeur des immeubles de placement, tandis qu'une diminution de ces taux entraînera l'effet contraire. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations des données non observables ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations données à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

² Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus principalement dans les secteurs de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société détenus dans le secteur de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur d'un placement détenu dans le secteur de l'infrastructure, tandis qu'une hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 7,15 % et 15,6 % au cours de l'exercice (entre 7,25 % et 20,0 % en 2021). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société dans le secteur des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors qu'une hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 4,25 % et 7,0 % au cours de l'exercice (entre 4,5 % et 7,0 % en 2021). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.

³ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif des fonds distincts de niveau 3 de la Société est essentiellement investi dans des immeubles de placement et des terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des placements non évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	54 638 \$	51 429 \$	- \$	- \$	51 429 \$
Placements privés ²	47 057	41 968	-	34 110	7 858
Avances sur contrats ³	6 894	6 894	-	6 894	-
Prêts aux clients de la Banque ⁴	2 781	2 760	-	2 760	-
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	1 878	3 033	-	-	3 033
Obligations d'État détenues jusqu'à leur échéance	1 411	1 000	-	1 000	-
Autres placements ⁶	12 527	13 313	72	-	13 241
Total des placements présenté à la juste valeur	127 186 \$	120 397 \$	72 \$	44 764 \$	75 561 \$

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	52 014 \$	54 089 \$	- \$	- \$	54 089 \$
Placements privés ²	42 842	47 276	-	42 110	5 166
Avances sur contrats ³	6 397	6 397	-	6 397	-
Prêts aux clients de la Banque ⁴	2 506	2 503	-	2 503	-
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	1 812	3 024	-	-	3 024
Obligations d'État détenues jusqu'à leur échéance	1 320	1 320	-	1 320	-
Autres placements ⁶	11 006	11 665	120	-	11 545
Total des placements présenté à la juste valeur	117 897 \$	126 274 \$	120 \$	52 330 \$	73 824 \$

- ¹ La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ² La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas le titre pourrait être classé dans le niveau 3.
- ³ La juste valeur des avances sur contrats correspond au solde du capital impayé.
- ⁴ La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ⁵ La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 pour les immeubles de placement.
- ⁶ Comprennent surtout des baux adossés, des propriétés pétrolières et gazières (cédées en 2021), et d'autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur des baux adossés est présentée à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des propriétés pétrolières et gazières est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les courbes des prix prévus, la production prévue ainsi que les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. La juste valeur des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Société comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ce qui est conforme à la date d'établissement de la juste valeur. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Société a transféré des actifs de néant entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (5 \$ en 2021).

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Société a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (5 \$ en 2021). La Société a effectué des transferts de néant du niveau 2 au niveau 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (249 \$ en 2021).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables (niveau 3)

La Société classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de marché observable pour ces actifs ou si, en l'absence de marchés actifs, la plupart des données utilisées pour établir la juste valeur sont fondées sur les propres hypothèses de la Société à l'égard des hypothèses des participants sur le marché. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Société favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que sur ses propres hypothèses. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables.

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, des placements, des dérivés nets et de l'actif net des fonds distincts pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans le CAERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2022	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVRN											
Sociétés	40 \$	(1) \$	- \$	27 \$	- \$	(1) \$	6 \$	(40) \$	1 \$	32 \$	(1) \$
Autres actifs titrisés	28	2	-	-	-	(4)	-	-	-	26	2
DV											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux											
	-	-	-	-	-	-	10	-	(1)	9	-
Sociétés	1	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-
Actions cotées											
JVRN	-	(6)	-	69	(84)	-	87	-	5	71	(15)
DV	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement											
	11 421	(443)	-	312	(237)	-	15	-	326	11 394	(446)
Autres placements	24 043	1 922	7	4 934	(666)	(1 474)	248	-	1 216	30 230	2 046
Total des placements	35 533	1 473	8	5 342	(987)	(1 479)	366	(41)	1 547	41 762	1 586
Dérivés nets	2 101	(5 413)	(7)	(109)	-	775	-	(356)	(163)	(3 172)	(3 511)
Actif net des fonds distincts											
	4 281	475	-	246	(1 113)	(46)	-	(1)	143	3 985	79
Total	41 915 \$	(3 465) \$	1 \$	5 479 \$	(2 100) \$	(750) \$	366 \$	(398) \$	1 527 \$	42 575 \$	(1 846) \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Solde au 1 ^{er} janvier 2021	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans le CAERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2021	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVRN											
Sociétés	510 \$	11 \$	- \$	11 \$	(93) \$	- \$	11 \$	(409) \$	(1) \$	40 \$	(8) \$
Autres actifs titrisés	45	3	-	-	(9)	(39)	28	-	-	28	(4)
DV											
Sociétés	3	1	-	-	(3)	-	-	-	-	1	-
Actions cotées											
JVRN	-	-	-	62	(62)	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	10 982	702	-	186	(376)	-	-	-	(73)	11 421	626
Autres placements	19 049	2 731	2	5 058	(1 131)	(1 453)	5	-	(218)	24 043	2 569
Total des placements	30 589	3 448	2	5 317	(1 674)	(1 492)	44	(409)	(292)	35 533	3 183
Dérivés nets	3 443	(897)	-	14	-	(182)	-	(309)	32	2 101	(547)
Actif net des fonds distincts											
	4 202	350	-	68	(303)	(28)	-	-	(8)	4 281	116
Total	38 234 \$	2 901 \$	2 \$	5 399 \$	(1 977) \$	(1 702) \$	44 \$	(718) \$	(268) \$	41 915 \$	2 752 \$

¹ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans les variations de l'actif net des fonds distincts (voir les notes 1 h) et 23).

² Ces montants sont inclus dans le CAERG aux états de la situation financière consolidés.

³ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, sauf les dérivés, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice et à l'égard des dérivés qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des éléments respectivement à la fin et au début de l'exercice.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de titres ayant subi une dépréciation au cours de l'exercice, ou de titres à l'égard desquels un manque de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente) s'est traduit par un reclassement dans le niveau 3. Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour la totalité de la durée du titre d'emprunt.

Note 5 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt, des taux de change, d'autres instruments financiers, du prix des marchandises ou d'indices sous-jacents. La Société utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la Société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable de la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2022 de la Société, pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Société.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés hors cote sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés hors cote sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés hors cote peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché. Ces données non observables peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Société sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés hors cote, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2022			2021		
		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
Type de couverture	Type d'instrument		Actif	Passif		Actif	Passif
Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles							
Couvertures de la juste valeur	Swaps de devises	48 \$	5 \$	- \$	57 \$	1 \$	1 \$
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de devises	1 155	40	203	1 251	5	379
	Contrats sur actions	173	3	-	145	10	-
Couvertures d'investissements nets	Contrats à terme de gré à gré	626	-	28	671	9	-
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		2 002	48	231	2 124	25	380
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles							
	Swaps de taux d'intérêt	268 081	5 751	7 557	300 556	11 832	7 347
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	11 772	-	-	11 944	-	-
	Options sur taux d'intérêt	6 090	98	-	10 708	514	-
	Swaps de devises	39 667	2 029	1 579	36 405	790	1 722
	Contrats à terme normalisés sur devises	2 319	-	-	3 086	-	-
	Contrats à terme de gré à gré	45 124	295	4 697	45 295	2 674	562
	Contrats sur actions	16 930	363	225	18 577	1 667	27
	Swaps sur défaillance de crédit	159	4	-	44	1	-
	Contrats à terme normalisés sur actions	3 813	-	-	11 359	-	-
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		393 955	8 540	14 058	437 974	17 478	9 658
Total des dérivés		395 957 \$	8 588 \$	14 289 \$	440 098 \$	17 503 \$	10 038 \$

Le total du montant notionnel susmentionné comprend des instruments dérivés de 211 milliards de dollars (258 milliards de dollars en 2021) dont les taux de référence sont assujettis à la réforme des taux d'intérêt de référence, dont une grande majorité sont le LIBOR en dollars américains et le CDOR. Les expositions indexées sur le LIBOR en dollars américains et le CDOR correspondent à des dérivés venant à échéance au-delà du 30 juin 2023 et du 28 juin 2024 respectivement. Les programmes de comptabilité de couverture de la Société sont principalement exposés au risque lié au LIBOR en dollars américains et au CDOR. En comparaison de l'exposition globale au risque, l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence sur les couvertures comptables existantes n'est pas importante. La Société prévoit toujours, dans ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie, des transactions hautement probables et des couvertures hautement efficaces, et la désignation de relations de couverture admissibles ne sera pas automatiquement annulée en raison de l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation (voir la note 9).

Au 31 décembre 2022	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	580 \$	556 \$	556 \$	6 896 \$	8 588 \$
Passifs dérivés	2 656	1 956	1 146	8 531	14 289

Au 31 décembre 2021	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	2 500 \$	1 803 \$	1 000 \$	12 200 \$	17 503 \$
Passifs dérivés	294	387	379	8 978	10 038

Le tableau qui suit présente les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), le montant de l'équivalent-crédit et l'exigence de fonds propres par type de contrat.

Au 31 décembre 2022	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	8 817 \$	19 253 \$	98 380 \$	126 450 \$	5 992 \$	(8 135) \$	(2 143) \$	419 \$	9 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	2 494	16 823	122 314	141 631	254	(219)	35	-	-
Contrats à terme de gré à gré	14 290	13 926	198	28 414	70	(4 468)	(4 398)	8	-
Contrats à terme normalisés	11 772	-	-	11 772	-	-	-	-	-
Options achetées	1 199	1 069	3 822	6 090	98	-	98	64	4
Total partiel	38 572	51 071	224 714	314 357	6 414	(12 822)	(6 408)	491	13
Contrats de change									
Swaps	2 026	10 475	28 369	40 870	2 067	(1 846)	221	1 166	23
Contrats à terme de gré à gré	17 336	-	-	17 336	226	(258)	(32)	89	-
Contrats à terme normalisés	2 319	-	-	2 319	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	15	144	-	159	4	-	4	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	547	396	-	943	26	(7)	19	24	-
Contrats à terme normalisés	3 813	-	-	3 813	-	-	-	-	-
Options achetées	12 634	3 526	-	16 160	335	(218)	117	232	2
Total partiel y compris les intérêts courus	77 262	65 612	253 083	395 957	9 072	(15 151)	(6 079)	2 002	38
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	484	(862)	(378)	-	-
Total	77 262 \$	65 612 \$	253 083 \$	395 957 \$	8 588 \$	(14 289) \$	(5 701) \$	2 002 \$	38 \$

Au 31 décembre 2021	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	4 554 \$	21 884 \$	90 592 \$	117 030 \$	12 112 \$	(7 717) \$	4 395 \$	1 582 \$	29 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	21 722	27 665	134 139	183 526	441	(453)	(12)	-	-
Contrats à terme de gré à gré	14 636	15 791	741	31 168	2 625	(483)	2 142	299	5
Contrats à terme normalisés	11 944	-	-	11 944	-	-	-	-	-
Options achetées	1 406	2 789	6 513	10 708	515	-	515	113	9
Total partiel	54 262	68 129	231 985	354 376	15 693	(8 653)	7 040	1 994	43
Contrats de change									
Swaps	1 941	8 869	26 903	37 713	801	(2 181)	(1 380)	1 302	25
Contrats à terme de gré à gré	14 798	-	-	14 798	58	(79)	(21)	85	-
Contrats à terme normalisés	3 086	-	-	3 086	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	11	33	-	44	1	-	1	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	669	323	-	992	57	(10)	47	29	-
Contrats à terme normalisés	11 359	-	-	11 359	-	-	-	-	-
Options achetées	10 974	6 716	40	17 730	1 616	(17)	1 599	766	8
Total partiel y compris les intérêts courus	97 100	84 070	258 928	440 098	18 226	(10 940)	7 286	4 176	76
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	723	(902)	(179)	-	-
Total	97 100 \$	84 070 \$	258 928 \$	440 098 \$	17 503 \$	(10 038) \$	7 465 \$	4 176 \$	76 \$

¹ Le montant de l'équivalent-crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, déduction faite de toute garantie détenue. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

² L'exigence de fonds propres correspond au montant de l'équivalent-crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le total du montant notionnel de 396 milliards de dollars (440 milliards de dollars en 2021) comprend un montant de 77 milliards de dollars (121 milliards de dollars en 2021) lié aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable et des programmes de couverture à grande échelle du risque de la Société. En 2022, la Société a abandonné le programme de couverture dynamique pour les contrats de rente variable traditionnels de John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA »), qui ont été réassurés par Venerable Holdings, Inc. tel qu'il est présenté à la note 7 k). En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Société, de nombreuses opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Société bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 919 \$	– \$	5 766 \$	153 \$
Contrats de change	2 299	–	2 298	1
Contrats sur actions	366	–	361	5
Swaps sur défaillance de crédit	4	–	4	–
Total des actifs dérivés	8 588 \$	– \$	8 429 \$	159 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12 025 \$	– \$	8 689 \$	3 336 \$
Contrats de change	2 039	–	2 037	2
Contrats sur actions	225	–	216	9
Total des passifs dérivés	14 289 \$	– \$	10 942 \$	3 347 \$
Au 31 décembre 2021	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	14 971 \$	– \$	12 510 \$	2 461 \$
Contrats de change	854	–	854	–
Contrats sur actions	1 677	–	1 616	61
Swaps sur défaillance de crédit	1	–	1	–
Total des actifs dérivés	17 503 \$	– \$	14 981 \$	2 522 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	7 829 \$	– \$	7 419 \$	410 \$
Contrats de change	2 182	–	2 181	1
Contrats sur actions	27	–	17	10
Total des passifs dérivés	10 038 \$	– \$	9 617 \$	421 \$

L'information sur l'évolution des contrats dérivés nets de niveau 3 pour lesquels des données non observables importantes ont été utilisées est présentée à la note 4 g).

b) Relations de couverture

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces couvertures respectent aussi les exigences en matière de comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion du risque admissibles à la comptabilité de couverture sont désignées à titre de couvertures de la juste valeur, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'investissements nets. Ces différents types de couvertures sont décrits ci-après.

Couvertures de la juste valeur

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Société utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Société comptabilise les profits et les pertes sur dérivés et les éléments couverts connexes dans les couvertures de la juste valeur dans les revenus de placement. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	7 \$	(5) \$	2 \$
Total		7 \$	(5) \$	2 \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	4 \$	(2) \$	2 \$
Total		4 \$	(2) \$	2 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Société utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(1) \$	(1) \$	- \$
	Passifs à taux variable	175	(49)	-
	Passifs à taux fixe	34	35	-
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	2	6	-
Total		210 \$	(9) \$	- \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(1) \$	(1) \$	- \$
	Passifs à taux variable	89	3	-
	Passifs à taux fixe	(19)	(21)	-
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	5	5	-
Total		74 \$	(14) \$	- \$

La Société prévoit que des pertes nettes d'environ 9 \$ seront reclassées du CAERG au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 14 ans.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société utilise principalement des contrats de change à terme, des swaps de devises et une dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle pour gérer son exposition au risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Profits (pertes) différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2022			
Dettes libellées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	(458) \$	- \$	- \$
Contrats à terme de gré à gré	14	-	-
Total	(444) \$	- \$	- \$
Exercice clos le 31 décembre 2021			
Dettes libellées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	61 \$	- \$	- \$
Contrats à terme de gré à gré	59	-	-
Total	120 \$	- \$	- \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Les dérivés utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance ne sont habituellement pas désignés à titre de relations de comptabilité de couverture admissibles puisque les variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance couverts économiquement par ces dérivés sont comptabilisées en résultat net. Puisque les variations de la juste valeur de ces dérivés et des risques couverts connexes sont comptabilisées dans les revenus de placement à mesure qu'elles se produisent, elles compensent généralement les variations du risque couvert dans la mesure où les couvertures sont efficaces sur le plan économique. Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de gérer les risques relatifs à la durée et aux taux de change.

Revenus de placement sur les dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Swaps de taux d'intérêt	(3 428) \$	(1 986) \$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	(431)	(687)
Options sur taux d'intérêt	(258)	(133)
Swaps de devises	1 171	(166)
Contrats à terme normalisés sur devises	(103)	66
Contrats à terme de gré à gré	(7 561)	(1 751)
Contrats à terme normalisés sur actions	794	(2 140)
Contrats sur actions	(818)	871
Swaps sur défaillance de crédit	-	(2)
Total	(10 634) \$	(5 928) \$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la JVRN, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance liés aux garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la JVRN, car la composante financière incluse dans les contrats de réassurance ne contient pas de risque d'assurance important. Au 31 décembre 2022, les cessions en réassurance liées aux garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 585 \$ (734 \$ en 2021) et les réassurances liées aux garanties de prestations de rente minimales acceptées avaient une juste valeur de 65 \$ (86 \$ en 2021). Les sinistres remboursés au titre des contrats de cessions en réassurance contrebalancent les frais de règlement, et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée sont présentés à titre de prestations contractuelles.

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Société donnent au titulaire de contrats les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent des risques de crédit et de taux d'intérêt qui sont des risques financiers incorporés dans le contrat d'assurance sous-jacent. Au 31 décembre 2022, ces dérivés incorporés avaient une juste valeur de 395 \$ (11 \$ en 2021).

Les autres instruments financiers classés à titre de dérivés incorporés, mais exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation (IPC) des prestations, et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés

sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement au contrat d'assurance hôte.

Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Le tableau ci-après présente la variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ (cessions) nets ^{1,2}	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Goodwill	5 651 \$	255 \$	s. o. \$	108 \$	6 014 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	761	-	s. o.	52	813
Contrats de gestion de fonds et autres ³	788	228	s. o.	32	1 048
	1 549	228	s. o.	84	1 861
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée⁴					
Réseaux de distribution	888	6	47	34	881
Relations clients	687	-	56	12	643
Logiciels	1 091	192	235	20	1 068
Divers	49	7	6	2	52
	2 715	205	344	68	2 644
Total des immobilisations incorporelles	4 264	433	344	152	4 505
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 915 \$	688 \$	344 \$	260 \$	10 519 \$

Au 31 décembre 2021	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ (cessions) nets ⁵	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Goodwill	5 714 \$	(5) \$	s. o. \$	(58) \$	5 651 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	764	-	s. o.	(3)	761
Contrats de gestion de fonds et autres ³	796	(3)	s. o.	(5)	788
	1 560	(3)	s. o.	(8)	1 549
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée⁴					
Réseaux de distribution	806	131	44	(5)	888
Relations clients	738	(2)	48	(1)	687
Logiciels	1 059	198	148	(18)	1 091
Divers	52	2	6	1	49
	2 655	329	246	(23)	2 715
Total des immobilisations incorporelles	4 215	326	246	(31)	4 264
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 929 \$	321 \$	246 \$	(89) \$	9 915 \$

¹ En novembre 2022, la Société a fait l'acquisition du contrôle de Manulife TEDA Fund Management Company, LTD par le biais de l'acquisition de la participation restante de 51 % des actions qu'elle ne détenait pas déjà auprès de son partenaire de coentreprise. La transaction comprend une contrepartie en trésorerie de 334 \$ et la décomptabilisation de la participation antérieure de la Société dans la coentreprise d'une juste valeur de 321 \$. Un goodwill, des réseaux de distribution et des contrats de gestion de fonds d'une durée d'utilité indéterminée, ainsi que des contrats de gestion d'une durée d'utilité déterminée de 255 \$, 185 \$, 52 \$ et 3 \$ ont été comptabilisés.

² En janvier 2022, la Société a versé 256 \$ à VietinBank pour la prolongation de la durée de son entente de distribution acquise auprès d'Aviva Plc en décembre 2021.

³ Les contrats de gestion de fonds sont en grande partie attribués aux UGT Gestion de patrimoine et d'actifs - Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs - États-Unis et avaient une valeur comptable respectivement de 273 \$ (273 \$ en 2021) et 397 \$ (371 \$ en 2021).

⁴ La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se rapportant aux réseaux de distribution était de 1 517 \$, celle se rapportant aux relations clients, de 1 146 \$, celle se rapportant aux logiciels, de 2 736 \$ et celle se rapportant aux autres immobilisations incorporelles, de 136 \$ (respectivement 1 456 \$, 1 132 \$, 2 484 \$ et 124 \$ en 2021).

⁵ En décembre 2021, la Société a fait l'acquisition des activités d'Aviva Plc au Vietnam, y compris les droits à une entente de distribution exclusive avec VietinBank.

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2022, la Société a achevé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les valeurs recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après (voir les notes 1 f) et 6 c)). Le test a permis de conclure que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation en 2022 (néant en 2021).

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2022 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	152 \$	– \$	10 \$	162 \$
Assurance – Japon	386	–	(26)	360
Assurance – Canada	1 955	–	5	1 960
Assurance – États-Unis	336	–	24	360
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	183	255	12	450
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 203	–	83	1 286
Total	5 651 \$	255 \$	108 \$	6 014 \$

Au 31 décembre 2021 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	159 \$	(5) \$	(2) \$	152 \$
Assurance – Japon	433	–	(47)	386
Assurance – Canada	1 955	–	–	1 955
Assurance – États-Unis	338	–	(2)	336
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	185	–	(2)	183
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 208	–	(5)	1 203
Total	5 714 \$	(5) \$	(58) \$	5 651 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Société compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Société. Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Le multiple cours/bénéfice employé par la Société était de 11,6 (11,6 en 2021). Ces évaluations de la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 3 en 2021).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour établir la valeur intrinsèque constatée par expertise, la Société a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 20 ans de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Société a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur actuarielle intrinsèque, elles se situaient entre 0 % et 9 % (entre 0 % et 6 % en 2021).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

En 2022, les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 28,0 %, 27,5 % et 21,0 % pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis. En 2021, les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 28,0 %, 26,5 % et 21,0 % pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis. Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition réels diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou du groupe d'UGT applicables se situaient entre 10,0 % et 12,0 % après impôts ou entre 12,5 % et 15,0 % avant impôts (entre 8,0 % et 10,1 % après impôts ou entre 10,0 % et 12,7 % avant impôts en 2021).

Les hypothèses clés peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Une variation défavorable des taux d'actualisation (y compris les variations des taux d'intérêt) et des hypothèses relatives au taux de croissance des projections des flux de trésorerie des affaires nouvelles utilisés pour établir les valeurs intrinsèques constatées par expertise ou toute diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché calculés peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 7 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

a) Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les passifs des contrats d'assurance sont présentés selon le montant brut avant les cessions en réassurance, et les passifs cédés sont présentés séparément en tant qu'actifs de réassurance. Les passifs des contrats d'assurance comprennent les provisions techniques, les prestations à payer, la provision pour sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats. Les éléments des passifs des contrats d'assurance, montant brut et montant net, sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre	2022	2021
Passifs des contrats d'assurance	352 153 \$	374 890 \$
Prestations à payer et provision pour sinistres non déclarés	5 610	5 251
Sommes en dépôt des titulaires de contrats	13 642	12 134
Passifs bruts des contrats d'assurance	371 405	392 275
Actifs de réassurance ¹	(47 674)	(44 531)
Passifs nets des contrats d'assurance	323 731 \$	347 744 \$

¹ Des actifs de réassurance de 38 \$ (48 \$ en 2021) sont liés à des passifs des contrats de placement (voir la note 8 b)).

Les passifs nets des contrats d'assurance correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur, nets des primes et des recouvrements de réassurance.

Les passifs nets des contrats d'assurance sont établis au moyen de la MCAB, comme l'exige l'Institut canadien des actuaires.

Le calcul des passifs nets des contrats d'assurance est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses courantes pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies prévues de réinvestissement.

Chaque hypothèse est fondée sur une estimation la plus probable, rajustée selon une marge pour écarts défavorables. Pour le rendement des placements à revenu fixe, cette marge est établie au moyen de tests prescrits et élaborés par la Société conformément aux normes de pratique actuarielles canadiennes. Pour toutes les autres hypothèses, elle est déterminée en rajustant directement l'hypothèse la plus probable.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des passifs nets des contrats d'assurance correspondent aux flux de trésorerie bruts des contrats rajustés pour refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant porté en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant des traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables. Les passifs bruts des contrats d'assurance sont établis par actualisation des flux de trésorerie bruts des contrats au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour l'établissement du montant net d'après la MCAB.

Les actifs de réassurance sont le résultat de la différence entre les passifs bruts des contrats d'assurance et les passifs nets des contrats d'assurance. L'actif de réassurance représente l'avantage tiré des contrats de réassurance en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés.

La période utilisée pour la projection des flux de trésorerie est la durée du contrat pour la plupart des contrats d'assurance individuelle. Pour les autres types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. De manière générale, le contrat prend fin à la

première date de renouvellement, tombant après la date de clôture ou correspondant à cette dernière, à laquelle la Société peut exercer, à son gré, son droit de renouvellement des obligations contractuelles ou à l'égard des modalités de ces obligations, ou à la date de renouvellement ou de modification qui maximise les passifs des contrats d'assurance, selon la première de ces deux éventualités. Pour les produits des fonds distincts avec garanties, la période de projection correspond habituellement à la période qui mènera au plus grand passif de contrats d'assurance. Lorsque la période de projection est inférieure à la durée du contrat, les passifs des contrats d'assurance peuvent être réduits par une provision pour les frais d'acquisition qui devraient être récupérés à même les flux de trésorerie des contrats au-delà de la période de projection utilisée pour les passifs. Cette provision est soumise à un test de recouvrabilité selon des hypothèses semblables à celles utilisées pour les autres composantes de l'évaluation actuarielle.

b) Composition

La composition des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance par gamme de produits et par secteur d'exploitation est présentée dans les tableaux qui suivent.

Passifs bruts des contrats d'assurance

Au 31 décembre 2022	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation					
Asie	66 294 \$	34 684 \$	6 221 \$	4 142 \$	111 341 \$	2 727 \$	114 068 \$
Canada	12 637	38 325	13 593	14 095	78 650	1 676	80 326
États-Unis	7 867	67 789	11 273	46 849	133 778	43 137	176 915
Services généraux et autres	–	(640)	24	578	(38)	134	96
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	86 798	140 158	31 111	65 664	323 731	47 674	371 405
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	8 552	22 434	15 793	895	47 674		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	95 350 \$	162 592 \$	46 904 \$	66 559 \$	371 405 \$		

Au 31 décembre 2021	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation					
Asie	64 586 \$	36 387 \$	6 869 \$	3 590 \$	111 432 \$	2 749 \$	114 181 \$
Canada	13 518	44 320	16 554	14 981	89 373	430	89 803
États-Unis	8 591	71 077	14 007	53 555	147 230	41 150	188 380
Services généraux et autres	–	(676)	22	363	(291)	202	(89)
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	86 695	151 108	37 452	72 489	347 744	44 531	392 275
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	8 144	20 767	14 681	939	44 531		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	94 839 \$	171 875 \$	52 133 \$	73 428 \$	392 275 \$		

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

Pour les contrats avec participation en vigueur au moment de la démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company, des comptes auxiliaires distincts ont été établis. Ces comptes auxiliaires permettent de traiter ces activités d'assurance avec participation comme des « blocs fermés » de contrats avec participation. Au 31 décembre 2022, les actifs de réassurance et les passifs des contrats d'assurance liés aux contrats avec participation compris dans ces blocs fermés représentaient 26 289 \$ (29 000 \$ en 2021).

c) Actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres

Les actifs sont répartis en segments et appariés à des passifs dotés de caractéristiques sous-jacentes similaires, par gamme de produits et par grande monnaie. La Société a établi des stratégies de placement ciblées et des pondérations d'actifs cibles pour chaque secteur d'actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, lesquelles tiennent compte des facteurs de risque des passifs appuyés par les actifs et des attentes en matière de rendement du marché. Les passifs assortis de garanties de taux et de durée sont adossés essentiellement à des instruments à taux fixe par appariement aux flux de trésorerie pour une durée ciblée. Les flux de trésorerie à plus long terme sur ces passifs de même que sur des produits ajustables, comme les contrats d'assurance vie avec participation, sont adossés

à une gamme plus étendue de catégories d'actifs, y compris des actions et des actifs alternatifs à long terme. Les fonds propres de la Société sont investis dans des créances et des actions diverses de sociétés ouvertes et fermées.

Les variations de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance nets qui sont considérés comme durables par la Société auraient une incidence limitée sur le résultat net là où les actifs correspondent aux passifs, parce qu'elles seraient largement compensées par une variation correspondante de la valeur des passifs nets des contrats d'assurance. La juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre 2022, compte non tenu des actifs de réassurance, était estimée à 317 854 \$ (354 587 \$ en 2021).

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des actifs auxquels sont adossés les fonds propres et les autres passifs était estimée à 524 297 \$ (571 431 \$ en 2021).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres :

Au 31 décembre 2022	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres de créance	42 279 \$	72 706 \$	15 686 \$	31 998 \$	9 739 \$	31 496 \$	203 904 \$
Actions cotées	12 253	6 792	336	562	675	2 901	23 519
Créances hypothécaires	4 378	14 101	4 350	8 766	22 997	46	54 638
Placements privés	6 810	19 498	8 038	10 497	2 003	211	47 057
Immeubles	3 346	7 030	913	1 875	(66)	174	13 272
Divers	17 732	20 031	1 788	11 966	427 369	27 665	506 551
Total	86 798 \$	140 158 \$	31 111 \$	65 664 \$	462 717 \$	62 493 \$	848 941 \$

Au 31 décembre 2021	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres de créance	43 278 \$	82 050 \$	19 575 \$	36 207 \$	10 723 \$	32 306 \$	224 139 \$
Actions cotées	14 667	8 112	453	374	626	3 835	28 067
Créances hypothécaires	3 799	13 295	4 572	8 526	21 802	20	52 014
Placements privés	6 005	17 741	7 370	9 775	1 723	228	42 842
Immeubles	3 467	6 814	987	1 782	6	177	13 233
Divers	15 479	23 096	4 495	15 825	469 014	29 439	557 348
Total	86 695 \$	151 108 \$	37 452 \$	72 489 \$	503 894 \$	66 005 \$	917 643 \$

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

²⁾ Les autres passifs sont les passifs des contrats autres que d'assurance, qui comprennent les fonds distincts, les dépôts bancaires, la dette à long terme, les passifs d'impôt différé, les dérivés, les contrats de placement, les dérivés incorporés et d'autres passifs divers.

³⁾ Les fonds propres sont définis à la note 13.

d) Principales hypothèses relatives à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

Le calcul des passifs des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Les passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable.

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables sont établies relativement à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation et à certaines taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
<p>Mortalité et morbidité</p> <p>La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.</p> <p>La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.</p>	<p>La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins.</p> <p>La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2022 ont été défavorables (défavorables en 2021) en regard des hypothèses retenues. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2022 ont été favorables (favorables en 2021) en regard des hypothèses retenues.</p>
<p>Rendement des placements</p> <p>La Société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteur et marché géographique, et établit des stratégies de placement pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement sur ces actifs prévus pour les exercices à venir. Les stratégies de placement sont fondées sur les politiques de placement cible pour chaque secteur, et le rendement des placements est tiré des taux du marché actuels et prévus pour les placements à revenu fixe et des prévisions pour les autres actifs alternatifs à long terme.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements prennent en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Société établit les pertes sur créances d'après ses résultats passés, d'après ceux du secteur de l'assurance et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues tirées des analyses de coûts internes. Les frais sont attribués à chaque catégorie d'actifs pour élaborer des hypothèses unitaires par dollar d'actif pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique.</p>	<p>En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs avec ceux des passifs correspondants, la Société vise à atténuer sa sensibilité aux variations futures des taux d'intérêt. La situation de risque de taux d'intérêt des secteurs fait l'objet d'un suivi continu. En vertu de la MCAB, le taux de réinvestissement est déterminé à l'aide d'un test de taux d'intérêt et reflète la situation de risque de taux d'intérêt courus.</p> <p>En 2022, la variation des taux d'intérêt a eu une incidence positive (négative en 2021) sur le résultat net de la Société. L'augmentation des taux d'intérêt sans risque aux États-Unis, au Canada et en Asie est le principal facteur ayant contribué à cette incidence positive.</p> <p>La Société gère les pertes sur créances en suivant des politiques de limitation de la concentration en fonction des émetteurs, des liens entre entreprises, des notations, des secteurs d'activité et des régions géographiques. Sur des contrats avec participation et certains contrats sans participation, les pertes sur créances sont transférées aux titulaires de contrats au moyen de la formule de crédit du rendement des placements. Pour ce qui est des autres contrats, les primes et prestations tiennent compte du degré reconnu par la Société des pertes sur créances futures à la signature du contrat ou à la date de modification du contrat la plus récente. La Société dispose de provisions techniques explicites pour le risque de crédit, y compris de la provision pour écarts défavorables.</p> <p>En 2022, les résultats techniques au chapitre des pertes sur créances hypothécaires et des défaillances sur titres de créance ont été favorables (favorables en 2021) en regard des hypothèses de la Société.</p> <p>Les actions, les immeubles et les autres actifs alternatifs à long terme servent à soutenir les passifs dans les situations où le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrats par l'intermédiaire de participations aux excédents ou de rajustements crédités du rendement des placements. Des actions, des immeubles et d'autres actifs alternatifs à long</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
	<p>terme servent également à soutenir les obligations à longue échéance relatives aux produits de rente et de retraite de la Société et les obligations d'assurance à longue échéance sur les contrats dans les situations où le risque de rendement est assumé par la Société.</p> <p>En 2022, les résultats techniques au chapitre des placements dans des actifs alternatifs à long terme servant de soutien aux obligations liées aux titulaires de contrats ont été favorables (favorables en 2021) surtout en raison de profits sur les placements dans des actions de sociétés fermées et dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles, en partie contrebalancés par des pertes sur les placements dans des immeubles. En 2022, le montage des actifs alternatifs à long terme dépassait (ne dépassait pas en 2021) les exigences en matière d'évaluation.</p> <p>En 2022, pour les activités assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts relatifs aux risques de marché résiduels non assortis d'une couverture dynamique ont été défavorables (défavorables en 2021). Pour les activités qui ne sont pas assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts découlant de variations de la valeur de marché des actifs sous gestion ont également été défavorables (défavorables en 2021). Ceci ne tient pas compte des résultats techniques à l'égard des couvertures à grande échelle.</p> <p>En 2022, les résultats techniques au chapitre de la charge de placement ont été favorables (défavorables en 2021) en regard des hypothèses de la Société.</p>
<p>Résiliation de contrats et régularité des primes</p>	<p>Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.</p> <p>La Société cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Société suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes.</p> <p>Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2022 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2021) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p>
<p>Charges, impôts et taxes</p>	<p>Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront.</p> <p>Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat. En ce qui a trait aux impôts sur le résultat, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas de différences temporaires et de différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles avec les dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation.</p> <p>Les frais de gestion de 2022 ont été défavorables (défavorables en 2021) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses		Gestion du risque
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues pour la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, les charges d'exploitation et les impôts et taxes.	La Société fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques. Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.
Change	Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des passifs et celle des actifs auxquels ils sont adossés. Lorsque les monnaies ne sont pas appariées, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité d'une variation défavorable du taux de change.	En général, la Société apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes liées aux variations du taux de change.

La Société passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Lorsque des modifications sont apportées aux hypothèses (voir la note 7 h)), la totalité du montant relatif à l'incidence est immédiatement comptabilisée en résultat.

e) Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux modifications des hypothèses non économiques

La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires aux modifications des hypothèses non économiques sous-jacentes aux passifs des contrats d'assurance est illustrée ci-après, en supposant que la modification des hypothèses est la même dans tous les secteurs opérationnels. La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires à une détérioration ou à une amélioration des hypothèses non économiques relativement à l'assurance soins de longue durée au 31 décembre 2022 est également indiquée ci-après.

Dans les faits, les résultats relatifs à chaque hypothèse varient souvent par marché géographique et par activité, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et des placements ainsi que des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché, ainsi que les limites générales des modèles internes.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques¹

Aux 31 décembre	Diminution du résultat net après impôts attribué aux actionnaires	
	2022	2021
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 4}		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500) \$	(500) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)	(500)
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs (incidence et cessation) ^{3, 4, 5}	(4 500)	(5 500)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ⁴	(2 200)	(2 400)
Augmentation de 5 % des charges futures	(600)	(600)

¹ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des hypothèses non économiques. Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, sans que cela ait une influence directe sur les actionnaires.

² Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.

³ Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels la provision mathématique ne prévoit que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins de un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.

⁴ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux décès ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable aux sensibilités.

⁵ Détérioration de 5 % des taux d'incidence et détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques pour les activités d'assurance soins de longue durée comprises dans le tableau ci-dessus^{1, 2}

Aux 31 décembre	Diminution du résultat net après impôts attribué aux actionnaires	
	2022	2021
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs	(300) \$	(300) \$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité	(1 700)	(2 000)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité	(2 400)	(3 100)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs	(300)	(400)
Augmentation de 5 % des charges futures	(100)	(100)

¹⁾ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.

²⁾ L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

f) Hypothèses relatives à la provision pour écarts défavorables

Les hypothèses retenues pour établir les passifs des contrats d'assurance tiennent compte des meilleures estimations prévues des résultats techniques futurs. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge d'erreur pour en reconnaître le caractère incertain, pour prévoir le risque d'hypothèse erronée et de détérioration des résultats techniques et pour s'assurer que les passifs des contrats d'assurance sont suffisants pour honorer les engagements futurs.

Les marges sont comptabilisées en résultat à l'avenir, à mesure que le risque lié au contrat diminue. Les marges pour le risque de taux d'intérêt sont incluses en testant divers scénarios de taux d'intérêt futurs. Les marges peuvent être établies au moyen de tests sur un nombre limité de scénarios, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielles canadiennes, et en déterminant les passifs d'après les résultats les plus défavorables. Les marges peuvent aussi être établies en testant de nombreux scénarios, qui sont élaborés selon les lignes directrices en matière actuarielle. En vertu de cette approche, les passifs correspondraient à la moyenne des résultats dépassant un certain percentile dans une fourchette prescrite par les normes de pratique actuarielles canadiennes.

Des directives particulières sont aussi fournies pour d'autres risques, comme le risque de marché, le risque de crédit et les risques de mortalité et de morbidité. Pour les autres risques qui ne sont pas spécifiquement traités par l'Institut canadien des actuaires, la fourchette définie se situe entre 5 % et 20 % des hypothèses retenues pour les résultats prévus. La Société retient les hypothèses situées dans la fourchette permise, avec le calcul du niveau établi compte tenu du profil de risque des activités. À l'occasion, par mesure de prudence dans certaines circonstances, une marge peut excéder la tranche supérieure de la fourchette, ce qui est permis selon les normes de pratique actuarielles canadiennes. Cette marge additionnelle serait reprise si les circonstances précises qui ont mené à son établissement devaient changer.

Chaque marge est passée en revue annuellement pour établir si elle est toujours appropriée.

g) Variation des passifs des contrats d'assurance

La variation des passifs des contrats d'assurance résulte des activités et des modifications des estimations actuarielles suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2022	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Solde au 1 ^{er} janvier	332 272 \$	15 472 \$	347 744 \$	44 531 \$	392 275 \$
Nouveaux contrats ²	5 365	-	5 365	116	5 481
Variation habituelle des contrats en vigueur ²	(39 174)	1 216	(37 958)	(1 042)	(39 000)
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ²	112	(192)	(80)	349	269
Transactions de réassurance ^{2, 3}	(2 419)	-	(2 419)	950	(1 469)
Incidence des fluctuations des taux de change	10 439	640	11 079	2 770	13 849
Solde au 31 décembre	306 595 \$	17 136 \$	323 731 \$	47 674 \$	371 405 \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Solde au 1 ^{er} janvier	325 408 \$	14 377 \$	339 785 \$	45 769 \$	385 554 \$
Nouveaux contrats ⁴	5 947	–	5 947	276	6 223
Variation habituelle des contrats en vigueur ⁴	4 689	1 283	5 972	(1 812)	4 160
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ⁴	287	–	287	455	742
Transactions de réassurance	–	–	–	–	–
Incidence des fluctuations des taux de change	(4 059)	(188)	(4 247)	(157)	(4 404)
Solde au 31 décembre	332 272 \$	15 472 \$	347 744 \$	44 531 \$	392 275 \$

- ¹ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent les prestations à payer, les provisions pour les sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats.
- ² En 2022, la diminution de 34 971 \$ présentée à titre de variation des passifs des contrats d'assurance dans les comptes de résultat consolidés de 2022 comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats, aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses, et aux transactions de réassurance. Ces quatre éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une diminution de 34 719 \$, dont un montant de 35 830 \$ est présenté au poste Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et une hausse de 1 111 \$ est présentée au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. Toutefois, ces dérivés incorporés sont présentés dans les autres passifs aux états de la situation financière consolidés.
- ³ En 2022, nous avons réalisé deux transactions visant à réassurer des blocs de contrats de rente variable traditionnels aux États-Unis. Selon les modalités des transactions, la Société conservera la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats de rente variable. Les transactions ont été structurées comme une transaction de coassurance à l'égard des passifs du fonds général et comme une transaction de coassurance modifiée relativement aux passifs des fonds distincts.
- ⁴ En 2021, l'augmentation de 10 719 \$ présentée à titre de variation des passifs des contrats d'assurance dans les comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats et aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses. Ces trois éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 11 125 \$, dont un montant de 9 868 \$ est présenté au poste Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et un montant de 1 257 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance.

h) Méthodes et hypothèses actuarielles

Un examen complet des méthodes et hypothèses actuarielles a lieu chaque année. L'examen vise à réduire l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en choisissant les hypothèses qui représentent la meilleure estimation actuelle des résultats techniques futurs prévus et des marges pour écarts défavorables qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'évaluation des passifs des contrats d'assurance.

Examen 2022 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2022 a donné lieu à une diminution des passifs des contrats d'assurance de 80 \$, nets des réassurances, et à la comptabilisation d'un profit net de 36 \$ après impôts dans le résultat net attribué aux actionnaires.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation ¹	Attribuée au compte des actionnaires	
Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée	19 \$	– \$	19 \$	(15) \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	157	(5)	162	(126)
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	317	74	243	(192)
Mises à jour liées aux placements	(210)	(1)	(209)	157
Autres mises à jour	(363)	(145)	(218)	212
Incidence nette	(80) \$	(77) \$	(3) \$	36 \$

- ¹ La variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances, attribuable au compte des titulaires de contrats avec participation découle principalement d'une augmentation des taux d'intérêt à long terme prévus utilisés dans les modèles d'évaluation pour tenir compte du contexte de hausse des taux d'intérêt, contrebalancée en partie par la mise à jour des hypothèses relatives à la déchéance au Canada.

Examen triennal des activités d'assurance soins de longue durée

Le secteur Assurance aux États-Unis a réalisé un examen exhaustif des résultats techniques des activités d'assurance soins de longue durée. L'examen a couvert tous les aspects des hypothèses relatives aux sinistres, ainsi que les progrès réalisés au chapitre des hausses futures de primes. Cet examen a entraîné l'imputation d'une charge nette après impôts de 15 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

L'examen des résultats techniques a révélé que les coûts des règlements établis lors du dernier examen triennal restent appropriés globalement en ce qui a trait à nos blocs d'affaires plus anciens¹, appuyés par les données solides sur les règlements liés à ces blocs matures. Les passifs des contrats d'assurance ont été renforcés au chapitre des coûts des règlements relatifs au bloc d'affaires plus récent², en raison des hypothèses relatives à la diminution de la mortalité pendant la vie active³, appuyées par les résultats techniques de la Société et un récent examen du secteur, ainsi qu'à une utilisation plus élevée des prestations, ce qui tient compte de l'incidence de la hausse de l'inflation sur le coût des soins jusqu'à l'exercice en cours. La Société a également examiné et mis à jour les hypothèses relatives au taux d'incidence et au taux de cessation, lesquelles, sur la base du montant net, ont fourni une mesure compensatoire partielle pour augmenter les passifs des contrats d'assurance relativement aux taux de mortalité pendant la vie active et d'utilisation. De plus, certains titulaires de contrats optent pour la réduction de leurs prestations plutôt que pour l'augmentation des primes, ce qui a entraîné une réduction des passifs des contrats d'assurance. L'examen global des résultats techniques quant aux demandes de règlement a donné lieu à l'imputation d'une charge après impôts d'environ 2,3 milliards de dollars (1,7 milliard de dollars américains) au résultat net attribué aux actionnaires.

Les résultats techniques continuent d'appuyer les hypothèses d'amélioration des taux de morbidité et de mortalité, ce qui n'entraîne aucun changement à ces hypothèses.

Au 30 septembre 2022, la Société a reçu des approbations à l'égard de la hausse de primes réelles de 2,5 milliards de dollars avant impôts (1,9 milliard de dollars américains avant impôts) selon la valeur actualisée depuis le dernier examen triennal, en 2019. Cela concorde avec le plein montant présumé dans les passifs des contrats d'assurance de la Société à cette date, en plus de démontrer la solide feuille de route de la Société au chapitre des progrès réalisés quant à l'obtention d'approbations à l'égard de la hausse des taux de primes⁴. En 2022, l'examen des hausses futures de primes qui ont été présumées dans les passifs des contrats d'assurance a entraîné l'imputation d'un profit après impôts d'environ 2,1 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars américains) au résultat net attribué aux actionnaires. Ce qui précède reflète les hausses de primes prévues attribuables aux demandes fondées sur l'examen de 2022 des hypothèses de morbidité, de mortalité et de déchéance de la Société, ainsi que les montants des nouvelles demandes découlant des demandes étatiques déjà déposées. Des hausses de primes se rapprochant en moyenne de 30 % seront également visées pour près de la moitié des contrats, sauf en ce qui a trait au report des montants de 2019 demandé. Les hypothèses de la Société tiennent compte du montant des hausses de primes approuvées par l'État et du calendrier estimatif de ces hausses.

Les autres améliorations à l'évaluation des activités d'assurance soins de longue durée ont donné lieu à l'imputation d'un profit après impôts d'environ 0,2 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars américains) au résultat net attribué aux actionnaires.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge après impôts de 126 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, découlant d'un examen détaillé des hypothèses de mortalité et de morbidité pour le secteur Assurance au Canada de la Société, et des mises à jour des hypothèses de morbidité au Vietnam, pour les aligner sur les résultats techniques.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge après impôts de 192 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance pour Singapour et augmenté les taux de déchéance pour les aligner sur les résultats techniques relatifs aux produits indexés, ce qui a entraîné la réduction des produits d'honoraires prévus sur les produits d'assurance vie à recevoir relativement à ces produits.

La Société a également accru les taux de déchéance sur les produits d'assurance temporaire au Canada pour les contrats se rapprochant de leur date de renouvellement, ce qui tient compte des résultats techniques émergents dans le cadre de l'étude de la Société.

Mises à jour liées aux placements

Les mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements ont entraîné la comptabilisation d'un profit après impôts de 157 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, découlant principalement des mises à jour annuelles apportées aux modèles d'évaluation de la Société pour tenir compte des fluctuations du marché au cours de l'exercice. Aucun changement n'a été apporté aux hypothèses de rendement à long terme.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont entraîné la comptabilisation d'un profit net après impôts de 212 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, ce qui comprenait les améliorations apportées aux prévisions sur les flux de trésorerie relatifs aux passifs et à l'impôt, ainsi que les diverses mises à jour apportées à la modélisation.

¹ Contrats de première génération émis avant 2002.

² Contrats de deuxième génération dont l'année d'émission moyenne est 2007 et contrats d'assurance collective dont l'année d'émission moyenne est 2003.

³ Taux de mortalité des titulaires de contrats d'assurance soins de longue durée qui ne font pas actuellement l'objet d'un règlement.

⁴ L'expérience réelle en matière d'obtention des approbations à l'égard des hausses de primes pourrait être considérablement différente de celle à laquelle la Société s'attendait, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation ou à une diminution additionnelle des passifs des contrats d'assurance.

Examen 2021 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2021 a donné lieu à une augmentation des passifs des contrats d'assurance de 287 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 41 \$ après impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2021	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation ¹	Attribuée au compte des actionnaires	
Examen des contrats de rente variable aux États-Unis	51 \$	– \$	51 \$	(40) \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	350	–	350	(257)
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	686	18	668	(534)
Mises à jour des hypothèses relatives aux charges	(653)	(25)	(628)	503
Mises à jour liées aux placements	(257)	(2)	(255)	168
Autres mises à jour	110	231	(121)	119
Incidence nette	287 \$	222 \$	65 \$	(41) \$

¹⁾ La variation des passifs des contrats d'assurance, nets de la réassurance, attribuable au compte des titulaires de contrats avec participation découlait principalement d'une réduction des taux d'intérêt à long terme prévus dans les modèles d'évaluation afin de refléter le contexte de faibles taux d'intérêt.

Examen des contrats de rente variable aux États-Unis

L'examen des contrats de rente variable aux États-Unis a entraîné l'imputation d'une charge après impôts de 40 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La charge découlait essentiellement des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance pour refléter les nouveaux résultats techniques, contrebalancées en partie par les améliorations apportées aux modèles d'évaluation de la garantie de retrait minimum liée aux fonds distincts de la Société.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge après impôts de 257 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La charge découlait des mises à jour des hypothèses de mortalité dans les groupes de personnes plus âgées pour certains produits des activités d'assurance vie aux États-Unis de la Société, des mises à jour des hypothèses de mortalité en Indonésie pour tenir compte des résultats techniques récents, ainsi que de l'amélioration des hypothèses relatives à plusieurs ententes de réassurance au Canada.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge après impôts de 534 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance des contrats sans participation se rapportant aux activités d'assurance vie aux États-Unis de la Société, y compris les contrats d'assurance vie universelle, d'assurance vie universelle à capital variable et d'assurance temporaire. La Société a observé que les taux de déchéance des produits d'assurance vie universelle axés sur la protection avaient tendance à être bas, étant donné que les consommateurs continuent de privilégier les produits de rente garantis dans un contexte où les faibles taux d'intérêt persistent. La Société a revu à la baisse l'ensemble des hypothèses relatives à la déchéance de ces produits pour tenir compte des résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats à l'égard de plusieurs produits au Canada et au Japon ont été mises à jour pour tenir compte des résultats techniques récents, ce qui a donné lieu à l'imputation d'une charge après impôts minime au résultat net attribué aux actionnaires.

Mises à jour des hypothèses relatives aux charges

Les mises à jour des hypothèses relatives aux charges ont donné lieu à l'imputation d'un profit après impôts de 503 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses relatives aux charges de placement à l'échelle de la Société, qui a entraîné l'imputation d'un profit après impôts de 263 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, découlant essentiellement des économies d'échelle réalisées.

La Société a également mené une étude de l'ensemble des charges, qui a donné lieu à l'imputation d'un profit après impôts de 256 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Le résultat favorable s'explique principalement par une réaffectation des charges à certains secteurs d'activité pour les aligner sur les résultats techniques, ainsi que par les économies réalisées en lien avec diverses initiatives de gestion des coûts.

Mises à jour liées aux placements

Les mises à jour des hypothèses de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit après impôts de 168 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Le profit découle principalement d'une mise à jour des taux de défaillance des obligations de sociétés pour tenir compte des résultats techniques récents. La Société a revu à la baisse les hypothèses relatives au taux de défaillance des notes de crédit de certains titres au Canada, aux États-Unis et au Japon. Cette modification a été contrebalancée en partie par une révision à la baisse des hypothèses de rendement des placements immobiliers de la Société au Canada.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont donné lieu à l'imputation d'un profit après impôts de 119 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Le profit s'explique essentiellement par le fait que les frais de placement liés à certains mandats du fonds général au Japon versés par des gestionnaires de placement affiliés ont fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour pour les harmoniser avec ceux de l'ensemble du marché.

i) Obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance donnent lieu à des obligations fixées par des ententes. Au 31 décembre 2022, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats d'assurance étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹⁾	11 498 \$	12 365 \$	18 496 \$	1 012 611 \$	1 054 970 \$

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements de rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés et tiennent compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

j) Sinistres et prestations bruts

Le tableau qui suit présente une ventilation des sinistres et prestations bruts.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Sinistres survenus	19 404 \$	18 583 \$
Rachats et capitaux échus	10 662	8 728
Paiements de rentes	3 242	3 276
Participations aux excédents et bonifications	1 279	1 255
Transferts nets des fonds distincts	(1 267)	(732)
Total	33 320 \$	31 110 \$

k) Transaction de réassurance

Le 15 novembre 2021 et le 3 octobre 2022, la Société, par l'intermédiaire de ses filiales John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») et John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY »), a conclu des contrats de réassurance avec Venerable Holdings, Inc. dans le but de réassurer des blocs de contrats de rente variable traditionnels aux États-Unis. Selon les modalités des transactions, la Société conservera la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats de rente variable. Les transactions ont été structurées comme une transaction de coassurance à l'égard des passifs du fonds général et comme une transaction de coassurance modifiée relativement aux passifs des fonds distincts.

Les transactions ont été clôturées le 1^{er} février 2022 et le 3 octobre 2022 respectivement, et ont généré un profit cumulé après impôts de 806 \$, composé d'un profit cumulé après impôts de 846 \$ comptabilisé en 2022 et d'une perte non récurrente après impôts de 40 \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2021.

Note 8 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements contractuels qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite vendus principalement à Hong Kong et en Chine continentale. Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} janvier	802 \$	932 \$
Nouveaux contrats	93	54
Changements des conditions du marché	(39)	(38)
Rachats et échéances	(106)	(138)
Incidence des fluctuations des taux de change	46	(8)
Solde aux 31 décembre	796 \$	802 \$

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent plusieurs produits de rente fixe vendus aux États-Unis et au Canada qui procurent des paiements de revenu garanti pendant une période déterminée par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti.

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur
Produits de rente fixe américains	1 575 \$	1 547 \$	1 380 \$	1 602 \$
Produits de rente fixe canadiens	877	956	935	1 016
Passifs des contrats de placement	2 452 \$	2 503 \$	2 315 \$	2 618 \$

¹⁾ Au 31 décembre 2022, des passifs des contrats de placement d'une valeur comptable et d'une juste valeur respectivement de 38 \$ et 38 \$ (respectivement 48 \$ et 52 \$ en 2021) ont été réassurés par la Société. La valeur comptable nette et la juste valeur des passifs des contrats de placement étaient respectivement de 2 414 \$ et 2 465 \$ (respectivement 2 267 \$ et 2 566 \$ en 2021).

La variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti a découlé des facteurs suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 315 \$	2 356 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	200	92
Intérêt	67	71
Retraits	(236)	(191)
Honoraires	(1)	(1)
Divers	-	(5)
Incidence des fluctuations des taux de change	107	(7)
Solde aux 31 décembre	2 452 \$	2 315 \$

La valeur comptable des produits de rente fixe est amortie à un taux qui actualise exactement les flux de trésorerie réels projetés à la valeur comptable nette du passif à la date d'émission.

La juste valeur des produits de rente fixe est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Société. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la juste valeur des passifs des contrats de placement a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Au 31 décembre 2022, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats de placement étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats de placement ¹	300 \$	511 \$	514 \$	3 365 \$	4 690 \$

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

Note 9 Gestion du risque

Les politiques et procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers de la Société sont présentées dans des sections distinctes à la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les informations fournies dans le rapport de gestion sont conformes à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. Une conjoncture économique régionale et mondiale qui s'aggrave, des défis sectoriels et des facteurs propres aux sociétés pourraient entraîner des défaillances ou des déclassements et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général, aux instruments financiers dérivés et aux actifs de réassurance de la Société, ainsi que par un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures qui sont incluses dans les provisions techniques.

La Société gère le risque de crédit au moyen de politiques et de méthodes qui comprennent un processus défini d'évaluation du crédit et d'attribution, la délégation des droits d'approbation du crédit et l'établissement de limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région. Le risque lié aux contreparties à des dérivés correspond au risque de crédit possible net, qui tient compte de l'évaluation à la valeur de marché de toutes les transactions avec chacune des contreparties, nette des garanties détenues, et à une provision pour refléter le risque possible futur. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées.

La Société s'assure également, si la situation le justifie, que les créances hypothécaires, les placements privés et les prêts aux clients de la Banque sont garantis. Le type de garantie dépend du risque de crédit de la contrepartie.

Une provision pour pertes sur prêts est constituée lorsqu'un prêt devient douteux. Les provisions pour pertes sur prêts sont calculées de manière à réduire la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation nette estimative. Ces provisions prennent en considération les niveaux historiques normaux des pertes sur créances et les prévisions à cet égard, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables. De plus, les provisions mathématiques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs. Les pertes de valeur sont repérées par un suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, qui comprend l'examen des conditions générales du marché, des événements liés au crédit qui se produisent au niveau du secteur d'activité ou de l'emprunteur et d'autres tendances et conditions pertinentes. Des provisions pour pertes sur les contrats de réassurance sont établies lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. La provision pour pertes est établie d'après les montants recouvrables pour la période considérée et les provisions mathématiques cédées.

Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est analysé à la note 9 d) et le risque de crédit lié aux contreparties à la réassurance, à la note 9 i).

i) Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des instruments financiers assujettis au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues ou d'autres mesures de rehaussement du crédit.

Aux 31 décembre	2022	2021
Titres de créance		
JVRN	170 273 \$	189 722 \$
DV	32 220	33 097
Autres	1 411	1 320
Créances hypothécaires	54 638	52 014
Placements privés	47 057	42 842
Avances sur contrats	6 894	6 397
Prêts aux clients de la Banque	2 781	2 506
Actifs dérivés	8 588	17 503
Revenus de placement à recevoir	2 813	2 641
Actifs de réassurance	47 712	44 579
Autres actifs financiers	6 077	6 242
Total	380 464 \$	398 863 \$

Au 31 décembre 2022, 96 % (97 % en 2021) des titres de créance avaient une notation de qualité qui se situait entre AAA et BBB.

ii) Qualité du crédit

Qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés

La qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés est évaluée au moins une fois l'an par l'attribution d'une note de crédit interne fondée sur le suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, en tenant compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Une provision est comptabilisée lorsque les notes de risque internes indiquent qu'une perte représente l'issue la plus probable. Ces actifs sont considérés comme des actifs à intérêt non comptabilisé, et une provision est établie à partir d'une analyse des sources de garantie et de remboursement.

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés.

Au 31 décembre 2022	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	113 \$	1 526 \$	4 872 \$	2 055 \$	194 \$	2 \$	8 762 \$
Bureaux	102	1 460	5 950	1 471	57	33	9 073
Résidences multifamiliales	500	2 213	3 751	892	11	-	7 367
Industrie	72	929	3 312	407	-	-	4 720
Divers	180	990	798	764	-	-	2 732
Total des créances hypothécaires commerciales	967	7 118	18 683	5 589	262	35	32 654
Créances hypothécaires agricoles	-	-	119	240	-	-	359
Placements privés	904	6 991	16 534	17 176	1 105	4 347	47 057
Total	1 871 \$	14 109 \$	35 336 \$	23 005 \$	1 367 \$	4 382 \$	80 070 \$

Au 31 décembre 2021	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	113 \$	1 340 \$	5 179 \$	1 936 \$	228 \$	2 \$	8 798 \$
Bureaux	56	1 256	6 004	1 291	87	40	8 734
Résidences multifamiliales	557	1 869	3 771	767	32	-	6 996
Industrie	47	376	2 808	328	-	-	3 559
Divers	212	1 010	787	956	47	-	3 012
Total des créances hypothécaires commerciales	985	5 851	18 549	5 278	394	42	31 099
Créances hypothécaires agricoles	-	-	119	242	-	-	361
Placements privés	976	5 720	16 147	16 220	1 161	2 618	42 842
Total	1 961 \$	11 571 \$	34 815 \$	21 740 \$	1 555 \$	2 660 \$	74 302 \$

Qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque

La qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque est examinée au moins une fois l'an, la productivité ou non du prêt étant le principal indicateur de la qualité du crédit.

Des radiations complètes ou partielles de prêts sont constatées lorsque la direction estime qu'un recouvrement complet est peu réaliste. Les radiations, nettes des recouvrements, sont déduites de la provision pour pertes sur créances. Toutes les pertes de valeur sont prises en compte dans la provision pour pertes sur créances.

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Créances hypothécaires résidentielles						
Productives	7 015 \$	14 569 \$	21 584 \$	7 264 \$	13 272 \$	20 536 \$
Non productives ¹	8	33	41	6	12	18
Prêts aux clients de la Banque						
Productifs	s. o.	2 778	2 778	s. o.	2 506	2 506
Non productifs ¹	s. o.	3	3	s. o.	-	-
Total	7 023 \$	17 383 \$	24 406 \$	7 270 \$	15 790 \$	23 060 \$

¹ Par non productifs / non productives, on entend les prêts/créances hypothécaires pour lesquels les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

La valeur comptable des créances hypothécaires garanties par l'État correspondait à 13 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires au 31 décembre 2022 (14 % en 2021). La plupart de ces créances hypothécaires garanties sont classées comme des prêts résidentiels dans le tableau ci-dessus.

iii) Actifs financiers échus ou dépréciés

La Société gère le risque de crédit en constituant des provisions relatives à la valeur comptable des prêts dépréciés et en comptabilisant les pertes de valeur sur les titres de créance DV. En outre, la Société présente à titre de pertes de valeur certaines baisses de la juste valeur des titres de créance désignés à la JVRN qu'elle juge être des dépréciations en raison du caractère non recouvrable des montants exigibles.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs financiers dont un certain nombre ou la totalité des paiements contractuels sont soit échus mais non dépréciés, soit dépréciés.

Au 31 décembre 2022	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Titres de créance ^{1, 2}				
JVRN	2 059 \$	71 \$	2 130 \$	9 \$
DV	922	–	922	–
Placements privés ¹	317	152	469	229
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	103	–	103	74
Autres actifs financiers	36	34	70	1
Total	3 437 \$	257 \$	3 694 \$	313 \$

Au 31 décembre 2021	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Titres de créance ^{1, 2}				
JVRN	20 \$	– \$	20 \$	2 \$
DV	–	–	–	–
Placements privés ¹	63	–	63	175
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	61	–	61	51
Autres actifs financiers	261	47	308	–
Total	405 \$	47 \$	452 \$	228 \$

¹ Des paiements de 12 \$ sur des actifs financiers de 3 297 \$ (respectivement néant et 20 \$ au 31 décembre 2021) en souffrance depuis moins de 90 jours sont retardés.

² Des paiements de 4 \$ sur des actifs financiers de 224 \$ (respectivement néant et néant au 31 décembre 2021) en souffrance depuis plus de 90 jours sont retardés.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute et les provisions pour pertes sur prêts dépréciés.

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
	Placements privés	254 \$	25 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	96	22	74
Total	350 \$	47 \$	303 \$

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
	Placements privés	197 \$	22 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	73	22	51
Total	270 \$	44 \$	226 \$

Le tableau qui suit présente les variations des provisions pour pertes sur prêts au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total
Solde aux 1 ^{er} janvier	22 \$	22 \$	44 \$	79 \$	28 \$	107 \$
Provisions	22	4	26	14	12	26
Recouvrements	(18)	(2)	(20)	(58)	(16)	(74)
Radiations ¹	(1)	(2)	(3)	(13)	(2)	(15)
Solde aux 31 décembre	25 \$	22 \$	47 \$	22 \$	22 \$	44 \$

¹ Comprennent les cessions et l'incidence des fluctuations des taux de change.

b) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise à la Société du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2022, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements) dont la valeur de marché s'élevait à 723 \$ (564 \$ en 2021). La Société détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Société participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2022, la Société participait à des prises en pension de titres de 895 \$ (1 490 \$ en 2021) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Société a conclu des opérations de mise en pension de titres comptabilisées à titre de dettes fournisseurs et totalisant 895 \$ au 31 décembre 2022 (536 \$ en 2021).

c) Swaps sur défaillance de crédit

La Société reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres de créance sur le marché au comptant. La Société ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance de crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrats et par note de crédit des agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

Au 31 décembre 2022	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
A	133 \$	4 \$	4
BBB	26	-	1
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	159 \$	4 \$	4
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	159 \$	4 \$	4

Au 31 décembre 2021	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
A	16 \$	- \$	1
BBB	28	1	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	44 \$	1 \$	2
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	44 \$	1 \$	2

¹ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Société à ses contreparties relatives aux swaps sur défaillance de crédit advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur les obligations sous-jacentes de l'émetteur.

² L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance de crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³ Les notations sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis celles de Moody's, DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune note d'une agence de notation n'est disponible, une note interne est utilisée.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Société ne détenait aucune protection de crédit.

d) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Société liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui auraient pu être constatés à l'égard d'une contrepartie particulière. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Société limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil. Tous les contrats sont détenus avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité, ou garantis par celles-ci, et dont la majorité ont une notation de A- ou plus. Au 31 décembre 2022, les contreparties aux contrats de dérivés de la Société étaient notées AA- ou plus dans 36 % des cas (17 % en 2021). Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 2 194 \$ au 31 décembre 2022 (10 121 \$ en 2021).

Au 31 décembre 2022, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 1 582 \$ (2 132 \$ en 2021). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2021). Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale totale au risque de crédit associé aux instruments dérivés de toutes les contreparties, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties détenues, totalisait 9 072 \$ (18 226 \$ en 2021).

e) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Société ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prise en pension de titres et de mise en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie de la prise en pension de titres, la Société est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Les tableaux qui suivent présentent l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'arrangements semblables. Les arrangements semblables peuvent comprendre les conventions-cadres de mise en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêt de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières offertes ou reçues.

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
Au 31 décembre 2022					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	9 072 \$	(7 170) \$	(1 687) \$	215 \$	215 \$
Prêts de titres	723	-	(723)	-	-
Prises en pension de titres	895	(779)	(116)	-	-
Total des actifs financiers	10 690 \$	(7 949) \$	(2 526) \$	215 \$	215 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(15 151) \$	7 170 \$	7 834 \$	(147) \$	(103) \$
Mises en pension de titres	(895)	779	116	-	-
Total des passifs financiers	(16 046) \$	7 949 \$	7 950 \$	(147) \$	(103) \$

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
Au 31 décembre 2021					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	18 226 \$	(8 410) \$	(9 522) \$	294 \$	294 \$
Prêts de titres	564	-	(564)	-	-
Prises en pension de titres	1 490	(183)	(1 307)	-	-
Total des actifs financiers	20 280 \$	(8 593) \$	(11 393) \$	294 \$	294 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(10 940) \$	8 410 \$	2 250 \$	(280) \$	(79) \$
Mises en pension de titres	(536)	183	353	-	-
Total des passifs financiers	(11 476) \$	8 593 \$	2 603 \$	(280) \$	(79) \$

¹ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 488 \$ et 862 \$ (respectivement 725 \$ et 902 \$ en 2021).

² Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2022, la Société avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant respectivement de 507 \$, 1 528 \$, 63 \$ et néant (respectivement 599 \$, 875 \$, 36 \$ et 2 \$ en 2021). Au 31 décembre 2022, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

³ Comprend des dérivés conclus entre la Société et son entité de financement qu'elle ne consolide pas. La Société n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec cette entité. Voir la note 18.

En outre, certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Société sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Société détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Société. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un instrument à revenu fixe dont la durée est liée, dans ce cas, à celle d'un billet d'apport à l'excédent à taux variable. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence de la compensation inconditionnelle.

Au 31 décembre 2022	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 242 \$	(1 242) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 242)	1 242	-

Au 31 décembre 2021	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 054 \$	(1 054) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 054)	1 054	-

¹ Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation (voir la note 19 g)).

f) Concentrations du risque

La Société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Société surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2022	2021
Titres de créance et placements privés notés BBB ou mieux ¹	96 %	97 %
Titres de créance d'État en pourcentage du total des titres de créance	36 %	36 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	10 %	11 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres de créance non gouvernementaux et de placements privés	1 006 \$	1 167 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (41 % des placements immobiliers en 2022, 47 % en 2021)	5 486 \$	6 244 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (27 % en 2022, 28 % en 2021)	18 343 \$	18 253 \$

¹ Les titres de créance de qualité et les placements privés comprennent 39 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 14 % de titres notés AAA (39 %, 17 % et 15 % en 2021) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.

² Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

Le tableau ci-après présente les titres de créance et les placements privés par secteur et par industrie.

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Gouvernements et organismes publics	77 236 \$	31	84 244 \$	32
Services publics	46 315	18	48 372	18
Services financiers	38 808	15	38 905	15
Consommation	31 556	13	32 671	12
Énergie	16 314	7	19 637	7
Industrie	23 823	9	24 727	9
Divers	16 909	7	18 425	7
Total	250 961 \$	100	266 981 \$	100

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à

partir des résultats techniques de la Société. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Société. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Société cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Société pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Société gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Société cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Société vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

h) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Société, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

	Passifs bruts	Actifs de réassurance	Passifs nets
Au 31 décembre 2022			
États-Unis et Canada	251 305 \$	(45 898) \$	205 407 \$
Asie et autres	123 808	(1 814)	121 994
Total	375 113 \$	(47 712) \$	327 401 \$
Au 31 décembre 2021			
États-Unis et Canada	271 090 \$	(42 806) \$	228 284 \$
Asie et autres	124 398	(1 773)	122 625
Total	395 488 \$	(44 579) \$	350 909 \$

i) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Société choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait des actifs de réassurance d'un montant de 47 712 \$ (44 579 \$ en 2021). De ces actifs, 91 % (94 % en 2021) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 25 247 \$ au 31 décembre 2022 (25 466 \$ en 2021). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 22 465 \$ au 31 décembre 2022 (19 113 \$ en 2021).

Note 10 Dette à long terme

a) Valeur comptable des instruments de dette à long terme

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Valeur nominale	2022	2021
Billets de premier rang à 3,050 % ^{1, 2}	27 août 2020	27 août 2060	1 155 \$ US	1 559 \$	1 455 \$
Billets de premier rang à 5,375 % ^{1, 3}	4 mars 2016	4 mars 2046	750 \$ US	1 004	939
Billets de premier rang à 3,703 % ^{1, 4}	16 mars 2022	16 mars 2032	750 \$ US	1 011	–
Billets de premier rang à 2,396 % ^{1, 5}	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2027	200 \$ US	270	253
Billets de premier rang à 2,484 % ^{1, 5}	19 mai 2020	19 mai 2027	500 \$ US	674	630
Billets de premier rang à 3,527 % ^{1, 3}	2 décembre 2016	2 décembre 2026	270 \$ US	365	342
Billets de premier rang à 4,150 % ^{1, 3}	4 mars 2016	4 mars 2026	1 000 \$ US	1 351	1 263
Total				6 234 \$	4 882 \$

¹⁾ Ces billets de premier rang libellés en dollars américains ont été désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets de premier rang en dollars canadiens.

²⁾ La SFM peut racheter les billets en totalité, mais non en partie, le 27 août 2025 et chaque 27 août par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.

³⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain correspondant, de la date de rachat à la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 5,375 % – 40 points de base, billets à 3,527 % – 20 points de base, et billets à 4,150 % – 35 points de base. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

⁴⁾ Émis par la SFM au cours du premier trimestre, l'intérêt est payable semestriellement. La Société peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain correspondant, de la date de rachat au 16 décembre 2031, majoré de 25 points de base et des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

⁵⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain correspondant, de la date de rachat à deux mois précédant la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 2,396 % – 30 points de base, et billets à 2,484 % – 30 points de base. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

Le montant au comptant des intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été de 204 \$ (210 \$ en 2021).

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de dette à long terme est déterminée d'après la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible.

Niveau 2 – Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours d'instruments d'emprunt similaires ou estimée d'après les flux de trésorerie actualisés sur la base des taux observables sur le marché.

La Société évalue la dette à long terme au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2022, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 5 587 \$ (5 439 \$ en 2021). La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2021).

c) Ensemble des échéances de la dette à long terme

Aux 31 décembre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2022	– \$	– \$	2 661 \$	3 573 \$	6 234 \$
2021	–	–	1 605	3 277	4 882

Note 11 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	2022	2021
Billets subordonnés de JHFC ^{1,2}	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	647 \$	647 \$
Débtures de premier rang de la SFM à 2,818 % ^{1,3}	12 mai 2020	13 mai 2030	13 mai 2035	1 000 \$	996	995
Billets subordonnés de la SFM à 4,061 % ^{1,4,5}	24 février 2017	24 février 2027	24 février 2032	750 \$ US	1 013	947
Débtures de premier rang de la SFM à 2,237 % ^{1,6}	12 mai 2020	12 mai 2025	12 mai 2030	1 000 \$	998	997
Billets subordonnés de la SFM à 3,00 % ^{1,7}	21 novembre 2017	21 novembre 2024	21 novembre 2029	500 \$ S	504	469
Débtures subordonnées de la SFM à 3,049 % ^{1,8}	18 août 2017	20 août 2024	20 août 2029	750 \$	749	748
Débtures subordonnées de la SFM à 3,317 % ^{1,8}	9 mai 2018	9 mai 2023	9 mai 2028	600 \$	600	599
Débtures subordonnées de Manufacturers à 3,181 % ⁹	20 novembre 2015	22 novembre 2022	22 novembre 2027	1 000 \$	-	999
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ¹⁰	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	615	579
Total					6 122 \$	6 980 \$

- ¹ La Société surveille l'évolution de la réglementation et du marché à l'échelle mondiale en ce qui a trait à la réforme des taux d'intérêt de référence. Comme les taux d'intérêt de référence pour ces instruments de fonds propres pourraient éventuellement être abandonnés dans l'avenir, la Société prendra les mesures appropriées en temps voulu pour réaliser la transition ou le remplacement nécessaire. Au 31 décembre 2022, des instruments de fonds propres de 647 \$ (647 \$ en 2021) avaient le CDOR comme taux de référence. En outre, des instruments de fonds propres de 3 343 \$, 1 013 \$ et 504 \$ (respectivement 4 338 \$, 947 \$ et 469 \$ en 2021) dont le taux d'intérêt sera rajusté dans l'avenir ont respectivement le CDOR, le taux des mid-swaps en dollars américains et le taux des swaps en dollars de Singapour comme taux de référence.
- ² Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) L.P. (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de la Société. Les billets portent intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter les billets, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 18.
- ³ Émis par la SFM, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 13 mai 2030, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,82 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 13 mai 2025, à un prix de rachat majoré des intérêts courus et impayés. Si le rachat a lieu entre le 13 mai 2025 et le 13 mai 2030, le prix de rachat sera égal à la valeur la plus élevée entre i) le prix selon le rendement des obligations du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, et ii) la valeur nominale. Si le rachat a lieu le 13 mai 2030 ou après cette date, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale.
- ⁴ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des mid-swaps du dollar américain à 5 ans, majoré de 1,647 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁵ Désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets subordonnés en dollars canadiens.
- ⁶ Émis par la SFM, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 12 mai 2025, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,49 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 12 mai 2025, à un prix de rachat correspondant à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés.
- ⁷ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des swaps du dollar de Singapour à 5 ans, majoré de 0,832 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite à chaque date de versement de l'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁸ L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débtures à 3,049 % – 105 points de base, et débtures à 3,317 % – 78 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débtures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁹ Manufacturers a racheté en totalité les débtures subordonnées de Manufacturers à 3,181 %, à la valeur nominale, le 22 novembre 2022, soit la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.
- ¹⁰ Émis par John Hancock Mutual Life Insurance Company, maintenant John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.). Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Department of Insurance and Financial Services de l'État du Michigan. La valeur comptable des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation non amorti de 5 \$ US (9 \$ US en 2021), résultant de l'acquisition de John Hancock Financial Services, Inc. L'amortissement de l'ajustement à la juste valeur est comptabilisé dans la charge d'intérêts.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de fonds propres est déterminée d'après la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible.

Niveau 2 – Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours d'instruments d'emprunt similaires ou estimée d'après les flux de trésorerie actualisés sur la base des taux observables sur le marché.

La Société évalue les instruments de fonds propres au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 5 737 \$ (7 213 \$ en 2021). La juste valeur des instruments de fonds propres a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2021).

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

a) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'information sur les actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres en circulation aux 31 décembre 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2022	Date d'émission	Taux de dividende/ distribution annuel ¹	Date de rachat la plus proche ^{2,3}	Nombre d'actions (en millions)	Valeur nominale	Montant net ⁴	
						2022	2021
Actions privilégiées							
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 2	18 février 2005	4,65 %	s. o.	14	350 \$	344 \$	344 \$
Série 3	3 janvier 2006	4,50 %	s. o.	12	300	294	294
Actions privilégiées de catégorie 1							
Série 3 ^{5,6}	11 mars 2011	2,348 %	19 juin 2026	7	163	160	160
Série 4 ⁷	20 juin 2016	Variable	19 juin 2026	1	37	36	36
Série 7 ⁸	22 février 2012	4,312 %	19 mars 2022	10	250	–	244
Série 9 ^{5,6,9}	24 mai 2012	5,978 %	19 septembre 2027	10	250	244	244
Série 11 ^{5,6}	4 décembre 2012	4,731 %	19 mars 2023	8	200	196	196
Série 13 ^{5,6}	21 juin 2013	4,414 %	19 septembre 2023	8	200	196	196
Série 15 ^{5,6}	25 février 2014	3,786 %	19 juin 2024	8	200	195	195
Série 17 ^{5,6}	15 août 2014	3,80 %	19 décembre 2024	14	350	343	343
Série 19 ^{5,6}	3 décembre 2014	3,675 %	19 mars 2025	10	250	246	246
Série 23 ⁸	22 novembre 2016	4,85 %	19 mars 2022	19	475	–	467
Série 25 ^{5,6}	20 février 2018	4,70 %	19 juin 2023	10	250	245	245
Autres instruments de capitaux propres							
Billets avec remboursement de capital à recours limité ¹⁰							
Série 1 ¹¹	19 février 2021	3,375 %	19 mai 2026	s. o.	2 000	1 982	1 982
Série 2 ¹¹	12 novembre 2021	4,100 %	19 février 2027	s. o.	1 200	1 189	1 189
Série 3 ¹¹	16 juin 2022	7,117 %	19 juin 2027	s. o.	1 000	990	–
Total				131	7 475 \$	6 660 \$	6 381 \$

¹ Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare. Les distributions non reportables sont payables semestriellement à tous les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité (« BRCRL »), au gré de la Société.

² Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. À l'exception des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, et de catégorie 1, série 4, la SFM peut racheter chaque série, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, à la date de rachat la plus proche ou tous les cinq ans par la suite. La date de rachat la plus proche respective des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, est échuée et la SFM peut racheter ces actions privilégiées, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, en tout temps, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, comme il est mentionné ci-dessus. La SFM peut racheter les actions privilégiées de catégorie 1, série 4, en totalité ou en partie, en tout temps, à 25,00 \$ par action si elles sont rachetées le 19 juin 2026 (la date de rachat la plus proche) et le 19 juin tous les cinq ans par la suite, ou à 25,50 \$ si elles sont rachetées à toute autre date après le 19 juin 2021, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

³ Le rachat de toutes les séries de BRCRL est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. La SFM peut, à son gré, racheter chaque série en totalité ou en partie à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Le rachat de la série 1 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2026. Le rachat de la série 2 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 février au 19 mars inclusivement, à compter de 2027. Après la première date de rachat, le rachat de la série 3 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2032.

⁴ Déduction faite des frais d'émission après impôts.

⁵ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende annuel sera rajusté à un taux équivalent au rendement des obligations du Canada à cinq ans, majoré par un taux donné pour chaque série. Les taux donnés pour les actions privilégiées de catégorie 1 sont les suivants : série 3 – 1,41 %, série 9 – 2,86 %, série 11 – 2,61 %, série 13 – 2,22 %, série 15 – 2,16 %, série 17 – 2,36 %, série 19 – 2,30 % et série 25 – 2,55 %.

⁶ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, les actions privilégiées de catégorie 1 seront convertibles au gré du porteur en actions de la série du numéro suivant. De plus, elles donnent droit à des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré par le taux donné à la note de bas de tableau 5 ci-dessus.

⁷ Le taux de dividende variable des actions privilégiées de catégorie 1, série 4 correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré de 1,41 %.

⁸ La SFM a racheté en totalité les actions privilégiées de catégorie 1, série 7 et de catégorie 1, série 23, à la valeur nominale, le 19 mars 2022, soit la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.

⁹ La SFM n'a pas exercé son droit visant le rachat de la totalité ou d'une partie des actions privilégiées de catégorie 1, série 9 en circulation le 19 septembre 2022 (la date de rachat la plus proche). Le taux de dividende a été rajusté conformément à la note de bas de tableau 5 ci-dessus et établi à un taux fixe annuel de 5,978 % pour une période de cinq ans commençant le 20 septembre 2022.

¹⁰ Le non-paiement des distributions ou du capital de toute série de BRCRL lorsqu'ils sont exigibles entraînera la survenance d'un événement donnant droit à des recours. Le recours dont disposera chacun des porteurs de billets se limitera à réclamer la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie à recours limité, qui se compose des actions privilégiées de catégorie 1, série 27 pour les BRCRL de série 1, des actions privilégiées de catégorie 1, série 28 pour les BRCRL de série 2, et des actions privilégiées de catégorie 1, série 29 pour les BRCRL de série 3. Toutes les réclamations des porteurs contre la SFM à l'égard de toutes les séries de BRCRL deviendront caduques à la réception des actifs de la fiducie correspondants. Les actions privilégiées de catégorie 1, série 27, de catégorie 1, série 28 et de catégorie 1, série 29 sont éliminées au moment de la consolidation pendant qu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité.

¹¹⁾ Les BRCL de série 1 sont assortis de distributions à taux fixe de 3,375 % payables semestriellement, jusqu'au 18 juin 2026. Le 19 juin 2026 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2076, le taux de distribution sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,839 %. Les BRCL de série 2 sont assortis de distributions à taux fixe de 4,10 % payables semestriellement, jusqu'au 18 mars 2027. Le 19 mars 2027 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 mars 2077, le taux de distribution sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,704 %. Les BRCL de série 3 sont assortis de distributions à taux fixe de 7,117 % payables semestriellement, jusqu'au 18 juin 2027. Le 19 juin 2027 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2077, le taux de distribution sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 3,95 %.

b) Actions ordinaires

Le tableau ci-après présente les variations du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation.

Exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde aux 1 ^{er} janvier	1 943	23 093 \$	1 940	23 042 \$
Rachetées aux fins d'annulation	(79)	(938)	-	-
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	1	23	3	51
Total	1 865	22 178 \$	1 943	23 093 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 1^{er} février 2022, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), qui permettra le rachat aux fins d'annulation d'au plus 97 millions d'actions ordinaires. Dans le cadre de cette OPRCNA, qui a été lancée le 3 février 2022 et a pris fin le 2 février 2023, la SFM a racheté aux fins d'annulation 85,8 millions de ses actions ordinaires à un prix moyen de 23,99 \$ par action pour un coût total de 2 060 \$, ce qui représente 4,4 % de ses actions ordinaires émises et en circulation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a racheté et annulé par la suite 78,9 millions d'actions pour 1 884 \$. De ce montant, une tranche de 938 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 946 \$ a été comptabilisée au poste Résultats non distribués dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

Le 15 février 2023, la Société a annoncé, sous réserve de l'approbation de la TSX, son intention de procéder au lancement d'une OPRCNA qui permettra le rachat aux fins d'annulation d'au plus 55,7 millions d'actions ordinaires, soit environ 3 % de ses actions ordinaires émises et en circulation. Les rachats dans le cadre de l'OPRCNA pourront commencer une fois que la TSX aura accepté l'avis d'intention et se poursuivront pendant au plus un an, ou prendront fin plus tôt si la Société finalise ses rachats.

c) Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat de base par action ordinaire	3,68 \$	3,55 \$
Résultat dilué par action ordinaire	3,68	3,54

Le tableau qui suit présente un rapprochement du nombre d'actions servant à calculer le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 910	1 942
Attributions fondées sur des actions à effet dilutif ¹⁾ (en millions)	3	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilués (en millions)	1 913	1 946

¹⁾ L'effet dilutif des attributions fondées sur des actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions fondées sur des actions en cours sont exercées. Le nombre d'actions ainsi obtenu est réduit du nombre d'actions présumées être rachetées à même le produit de l'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour l'exercice. Un nombre moyen pondéré de 9 millions (néant en 2021) d'attributions fondées sur des actions antidilutives a été exclu du calcul.

d) Dividende trimestriel déclaré après la fin de l'exercice

Le 15 février 2023, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,365 \$ par action ordinaire de la SFM, payable au plus tôt le 20 mars 2023 aux actionnaires inscrits en date du 28 février 2023 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif suivantes. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 mars 2023 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 28 février 2023.

Actions de catégorie A, série 2 – 0,29063 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 13 – 0,275875 \$ par action
Actions de catégorie A, série 3 – 0,28125 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 15 – 0,236625 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 3 – 0,14675 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 17 – 0,2375 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 4 – 0,34089 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 19 – 0,229688 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 9 – 0,373625 \$ par action	Actions de catégorie 1, série 25 – 0,29375 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 11 – 0,295688 \$ par action	

Note 13 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Société surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le cadre sur les fonds propres émis par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). En vertu de ce cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Société, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

Les activités d'exploitation de la Société sont principalement menées par Manufacturers et ses filiales. Manufacturers est également régie par le BSIF et, par conséquent, assujettie aux exigences de fonds propres fondées sur le risque consolidé, selon le cadre du TSAV du BSIF.

La Société cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres tient compte des exigences de l'ensemble de la Société ainsi que des besoins de chacune des filiales de la Société. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Société. La Société surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de la SFM, établis selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire selon le cadre du TSAV, les chiffres sont rajustés pour tenir compte des divers ajouts aux fonds propres ou diverses déductions des fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2022	2021
Total des capitaux propres	56 379 \$	58 869 \$
Moins le profit/(la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé(e) dans le CAERG	8	(156)
Total des capitaux propres excluant le CAERG lié aux couvertures de flux de trésorerie	56 371	59 025
Instruments de fonds propres admissibles	6 122	6 980
Fonds propres consolidés	62 493 \$	66 005 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. Ces restrictions s'appliquent à la SFM et à sa principale filiale d'exploitation, Manufacturers. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

Puisque la SFM est une société de portefeuille dont toutes les activités sont menées par le biais de filiales d'assurance réglementées (ou de sociétés détenues directement ou indirectement par ces filiales), sa capacité à verser les dividendes futurs reposera sur la réception de

fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

Note 14 Produits tirés des contrats de service

La Société fournit des services de gestion des placements, des services de traitement des transactions, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs, aux investisseurs institutionnels et aux autres ententes. La Société fournit également des services de gestion de propriété aux locataires des immeubles de placement de la Société.

Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Société prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide d'une méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable, et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Société. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Société. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. La Société a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante étant donné que les honoraires sont perçus mensuellement. La Société ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux qui suivent présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 20.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	234 \$	242 \$	445 \$	3 079 \$	(250) \$	3 750 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	292	866	13	2 416	(8)	3 579
Honoraires de placement et autres honoraires	143	43	76	868	(44)	1 086
Total inclus dans les autres produits	669	1 151	534	6 363	(302)	8 415
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	789	275	(76)	(13)	(226)	749
Total des autres produits	1 458 \$	1 426 \$	458 \$	6 350 \$	(528) \$	9 164 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	35 \$	136 \$	126 \$	- \$	8 \$	305 \$

Exercice clos le 31 décembre 2021	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	217 \$	230 \$	499 \$	3 198 \$	(247) \$	3 897 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	287	918	12	2 517	(11)	3 723
Honoraires de placement et autres honoraires	251	20	65	799	(54)	1 081
Total inclus dans les autres produits	755	1 168	576	6 514	(312)	8 701
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	941	168	1 248	(1)	75	2 431
Total des autres produits	1 696 \$	1 336 \$	1 824 \$	6 513 \$	(237) \$	11 132 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	37 \$	126 \$	128 \$	- \$	7 \$	298 \$

Note 15 Rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société attribue des options sur actions à certaines personnes en vertu de son régime d'options sur actions des dirigeants (le « régime des dirigeants »). Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquièrent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

Options en cours

	2022		2021	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
Exercices clos les 31 décembre				
En cours aux 1 ^{er} janvier	21	22,09 \$	24	21,74 \$
Attribuées	-	-	-	-
Exercées	(1)	16,15	(3)	18,34
Échues	-	24,63	-	24,73
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	-	23,96	-	23,96
En cours aux 31 décembre	20	22,42 \$	21	22,09 \$
Exercables aux 31 décembre	10	20,91 \$	8	18,94 \$

	Options en cours			Options exercables		
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)
Exercice clos le 31 décembre 2022						
12,64 \$—20,99 \$	4	17,42 \$	2,91	4	17,42 \$	2,91
21,00 \$—24,83 \$	16	23,58 \$	4,94	6	23,08 \$	2,95
Total	20	22,42 \$	4,56	10	20,91 \$	2,93

Aucune option sur action n'a été attribuée en 2022 et 2021.

La charge de rémunération liée aux options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 était de 5 \$ (9 \$ en 2021).

b) Unités d'actions différées

En 2000, la Société a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») de manière ponctuelle à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. Au 31 décembre 2022, 166 000 UAD étaient en cours (188 000 en 2021).

En outre, pour certains salariés et dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la Société attribue, au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), des UAD qui donnent au porteur le droit de recevoir un paiement en espèces équivalant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majorée des dividendes crédités au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2022, la Société a attribué 30 000 UAD à certains salariés, dont les droits sont acquis après 36 mois (34 000 en 2021). En 2022, 106 000 UAD ont été attribuées (26 000 attribuées en 2021) à des salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Les droits rattachés à ces UAD ont été immédiatement acquis.

En vertu du régime d'actionnariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir sa rémunération forfaitaire et ses jetons de présence annuels sous forme d'UAD (dont les droits sont acquis immédiatement) ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. En 2022, 116 000 UAD ont été émises en vertu de ce régime (101 000 UAD en 2021). Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un paiement au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalent d'actions ordinaires. La Société est autorisée à émettre jusqu'à 1 million d'actions ordinaires aux termes de ce régime, après quoi les attributions peuvent être réglées au moyen d'actions achetées sur le marché libre.

La juste valeur des 252 000 UAD émises au cours de l'exercice était de 24,15 \$ l'unité au 31 décembre 2022 (161 000 UAD émises à 24,11 \$ l'unité en 2021).

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Nombre d'UAD (en milliers)		
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 079	2 169
Émises	252	161
Réinvesties	126	100
Rachetées	(75)	(345)
Renonciations et annulations	(9)	(6)
En cours aux 31 décembre	2 373	2 079

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2022, 166 000 (188 000 en 2021) donnent au porteur le droit de recevoir des actions ordinaires, 977 000 (840 000 en 2021) donnent au porteur le droit de recevoir un paiement au comptant et 1 230 000 (1 051 000 en 2021) donnent au porteur le droit de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 était de 7 \$ (6 \$ en 2021).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2022 était de 53 \$ (46 \$ en 2021) et était comprise dans les Autres passifs.

c) Unités d'actions temporairement inaccessibles et unités d'actions fondées sur le rendement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, 8,6 millions d'UATI (6,8 millions en 2021) et 1,7 million d'UAR (1,5 million en 2021) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'UATI de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice était de 24,15 \$ l'unité au 31 décembre 2022 (24,11 \$ l'unité en 2021). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR attribuées en mars 2022 seront acquis 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur cette période, sauf si le salarié est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite, respectivement. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 était respectivement de 158 \$ et 23 \$ (respectivement 135 \$ et 31 \$ en 2021).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UATI et aux UAR au 31 décembre 2022 était de 388 \$ (362 \$ en 2021) et était comprise dans les Autres passifs.

d) Programme international d'actionariat

Le programme international d'actionariat de la Société permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Société sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre au nom des salariés participants.

Note 16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et les régimes de soins de santé pour retraités de la Société n'acceptent plus de nouveaux membres. Tous les salariés peuvent participer aux régimes d'accumulation de capital, y compris les régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux ou la direction, mais les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Société.

La politique de capitalisation de la Société pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Société a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taïwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Société gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2023. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Société en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert à tous les salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Société comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2023, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 3 \$. Le régime complémentaire de retraite non agréé n'est pas capitalisé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour ceux qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et ont été éliminées pour ceux qui prendront leur retraite après 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Société assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés au salarié.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Société sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la variation de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Société a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés en investissant des montants importants dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs des régimes.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour accroître la répartition du régime dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs du

régime et réduire le risque lié aux placements lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2022, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 30 % d'actifs sources de rendement et 70 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (30 % et 70 % en 2021).

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2022, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 20 % d'actifs sources de rendement et 80 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (20 % et 80 % en 2021).

Certaines incidences à long terme de la pandémie de COVID-19 (notamment sur la mortalité et l'inflation à l'avenir) sont toujours inconnues. La Société continuera de surveiller de près les résultats techniques en lien avec la pandémie de COVID-19, tout comme les nouvelles recherches, et ajustera ses hypothèses à long terme en conséquence à l'avenir.

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture	4 560 \$	4 901 \$	584 \$	638 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	44	-	-
Coût des services passés - modification	(6)	-	-	-
Charges d'intérêts	127	115	16	15
Cotisations des participants	-	-	3	3
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	5	3	(13)	-
Modifications des hypothèses démographiques	-	7	-	1
Modifications des hypothèses économiques	(835)	(194)	(112)	(29)
Prestations versées	(299)	(303)	(40)	(42)
Incidence des fluctuations des taux de change	199	(13)	28	(2)
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	3 794 \$	4 560 \$	466 \$	584 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Variation des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture	4 510 \$	4 595 \$	587 \$	606 \$
Produits d'intérêts	127	109	16	14
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(869)	70	(91)	(1)
Cotisations de l'employeur	59	61	11	11
Cotisations des participants	-	-	3	3
Prestations versées	(299)	(303)	(40)	(42)
Frais administratifs	(11)	(9)	(2)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	205	(13)	39	(2)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	3 722 \$	4 510 \$	523 \$	587 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Le tableau suivant présente le déficit (l'excédent) ainsi que le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	3 794 \$	4 560 \$	466 \$	584 \$
Juste valeur des actifs des régimes	3 722	4 510	523	587
Déficit (excédent)	72	50	(57)	(3)
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	48	37	-	-
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	120	87	(57)	(3)
Le déficit se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(441)	(600)	(168)	(154)
Régimes non capitalisés	561	687	111	151
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	120 \$	87 \$	(57) \$	(3) \$

¹⁾ Le plafonnement de l'actif se rapporte à un régime de retraite agréé au Canada. L'excédent de ce régime se situe au-delà de la valeur actualisée des avantages économiques que la Société peut tirer de diminutions des cotisations futures. En ce qui a trait aux autres régimes de retraite capitalisés, la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes demeure plus élevée que l'excédent courant.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

Le tableau suivant présente la ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies entre les membres actifs et les membres inactifs et retraités.

Aux 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Membres actifs	509 \$	537 \$	11 \$	17 \$	125 \$	184 \$	- \$	- \$
Membres inactifs et retraités	2 006	2 371	344	416	1 154	1 468	111	151
Total	2 515 \$	2 908 \$	355 \$	433 \$	1 279 \$	1 652 \$	111 \$	151 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition pour chaque catégorie.

Au 31 décembre 2022	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 \$	1 %	22 \$	4 %	9 \$	1 %	- \$	-
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	377	15 %	41	8 %	233	20 %	-	-
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 509	58 %	445	85 %	898	79 %	-	-
Autres placements ⁴	660	26 %	15	3 %	1	0 %	-	-
Total	2 581 \$	100 %	523 \$	100 %	1 141 \$	100 %	- \$	-

Au 31 décembre 2021	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 \$	3 %	21 \$	4 %	14 \$	1 %	- \$	-
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	600	20 %	57	10 %	322	22 %	-	-
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 863	61 %	501	85 %	1 144	77 %	-	-
Autres placements ⁴	475	16 %	8	1 %	2	0 %	-	-
Total	3 028 \$	100 %	587 \$	100 %	1 482 \$	100 %	- \$	-

¹⁾ Les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux titres de créance de sociétés fermées, aux infrastructures, aux actions de sociétés fermées, aux immeubles, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 15 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2022 (7 % en 2021).

- ²⁾ Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,1 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2022 (0,1 % en 2021).
- ³⁾ Les titres de participation de sociétés ouvertes comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de la SFM de 1,2 \$ (1,2 \$ en 2021) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis et de néant (néant en 2021) au Canada.
- ⁴⁾ Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des immeubles, des titres de créance de sociétés fermées, des infrastructures, des actions de sociétés fermées, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans le contrat de rente collectif.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Le tableau suivant présente les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies ¹	43 \$	44 \$	- \$	- \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	11	9	2	2
Coût des services passés – modifications et compression des régimes	(6)	-	-	-
Coût des services	48	53	2	2
Intérêt sur (l'actif) le passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	2	6	-	1
Coût des prestations définies	50	59	2	3
Coût des cotisations définies	85	90	-	-
Coût net des prestations	135 \$	149 \$	2 \$	3 \$

¹⁾ Il n'existe aucun coût des services rendus au cours de la période important pour les régimes de soins de santé pour retraités puisque ces régimes sont fermés et en grande partie inactifs. Le profit ou la perte de réévaluation de ces régimes est attribuable à la volatilité des taux d'actualisation et des rendements des placements.

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les éléments de l'incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Écarts actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	(5) \$	(3) \$	13 \$	- \$
Modifications des hypothèses démographiques	-	(7)	-	(1)
Modifications des hypothèses économiques	835	194	112	29
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(869)	70	(91)	(1)
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif (excluant les intérêts)	(10)	(37)	-	-
Total de l'incidence de la réévaluation	(49) \$	217 \$	34 \$	27 \$

i) Hypothèses

Le tableau suivant présente les hypothèses clés retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	5,0 %	2,7 %	5,0 %	2,7 %	5,3 %	3,1 %	5,3 %	3,2 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,8 %	7,0 %	s. o.	s. o.	5,3 %	5,4 %
Pour calculer le coût des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	2,7 %	2,4 %	2,7 %	2,4 %	3,1 %	2,5 %	3,2 %	2,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,0 %	7,3 %	s. o.	s. o.	5,4 %	5,5 %

¹⁾ Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

²⁾ Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 7,8 % passant graduellement à 4,8 % pour 2035 et les exercices subséquents (7,0 % en 2021 passant graduellement à 4,5 % pour 2032), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 7,0 % passant graduellement à 4,5 % pour 2032 et les exercices subséquents (7,3 % en 2021 passant graduellement à 4,5 % pour 2032). Au Canada, le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert était de 5,3 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,4 % en 2021 passant graduellement à 4,8 % pour 2026), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,4 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,5 % en 2021 passant graduellement à 4,8 % pour 2026).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Le tableau suivant présente les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités.

Au 31 décembre 2022	États-Unis	Canada
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	22,1	23,9
Femmes	23,6	25,7
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	23,5	24,8
Femmes	25,0	26,6

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. Le tableau suivant présente l'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés. Les sensibilités supposent que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Au 31 décembre 2022	Régimes de retraite	Régimes de soins de santé pour retraités
Taux d'actualisation		
Incidence d'une hausse de 1 %	(279) \$	(39) \$
Incidence d'une baisse de 1 %	322	45
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Incidence d'une hausse de 1 %	s.o.	10
Incidence d'une baisse de 1 %	s.o.	(9)
Taux de mortalité¹		
Incidence d'une baisse de 10 %	93	8

¹⁾ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,8 année pour les hommes et les femmes américains, et de 0,8 année pour les femmes canadiennes et 0,7 année pour les hommes canadiens, respectivement.

k) Profil des échéances

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Régimes offerts aux É.-U.	8,2	9,7	8,2	9,5
Régimes offerts au Canada	10,6	12,4	11,1	13,3

l) Flux de trésorerie – Cotisations

Le tableau suivant présente le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces par la Société à des régimes de retraite à prestations définies et à des régimes de soins de santé pour retraités capitalisés, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2022	2021	2022	2021
Régimes à prestations définies	59 \$	61 \$	11 \$	11 \$
Régimes à cotisations définies	85	90	-	-
Total	144 \$	151 \$	11 \$	11 \$

Les meilleures estimations de la Société des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 s'élèvent à 65 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 89 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 13 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 17 Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôt

Le tableau ci-après présente la charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Impôt exigible		
Exercice considéré	1 097 \$	1 390 \$
Ajustements liés aux exercices précédents	(263)	(50)
Total de l'impôt exigible	834	1 340
Impôt différé		
Variation liée à des différences temporaires	706	(139)
Ajustements liés aux exercices précédents	226	12
Incidence de la variation des taux d'imposition au Canada	(201)	-
Total de l'impôt différé	731	(127)
Charge d'impôt	1 565 \$	1 213 \$

Le tableau qui suit présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	(323) \$	(3) \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(863)	(61)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1 186) \$	(64) \$
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	5 \$	5 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(8)	(15)
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres	(3) \$	(10) \$

b) Impôt exigible à recevoir et à payer

Au 31 décembre 2022, l'impôt exigible à recevoir de la Société, compris dans les autres actifs, s'établissait à environ 1 135 \$ (660 \$ en 2021) et l'impôt exigible à payer, compris dans les autres passifs, s'élevait à 195 \$ (357 \$ en 2021).

c) Rapprochement de l'impôt

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 27,50 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (26,50 % en 2021) en raison des éléments énumérés dans le tableau qui suit. Le taux d'imposition au Canada a été quasi adopté en décembre 2022 avec une date de prise d'effet du 7 avril 2022.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat avant impôts sur le résultat	8 747 \$	8 125 \$
Charge d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	2 406 \$	2 153 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés d'impôt	(214)	(261)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(835)	(917)
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(37)	(38)
Pertes fiscales et différences temporaires non comptabilisées à titre d'impôt différé	86	53
Variation des taux d'imposition au Canada	(201)	-
Autres différences	360	223
Charge d'impôt	1 565 \$	1 213 \$

d) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Société comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé.

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs d'impôt différé	5 423 \$	5 254 \$
Passifs d'impôt différé	(2 774)	(2 769)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	2 649 \$	2 485 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations des actifs et passifs d'impôt différé.

Au 31 décembre 2022	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Cessions	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2022
Pertes reportées en avant	517 \$	– \$	184 \$	– \$	– \$	– \$	701 \$
Provisions techniques	8 703	–	(5 537)	–	1	374	3 541
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	161	–	(1)	(17)	–	–	143
Crédits d'impôt	46	–	63	–	–	–	109
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 171)	–	(20)	(1)	–	(36)	(1 228)
Titres et autres placements	(5 139)	–	4 552	879	(1)	(250)	41
Vente de placements	(40)	–	10	–	–	–	(30)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(804)	–	(4)	–	–	(17)	(825)
Divers	211	–	22	2	8	(47)	196
Total	2 485 \$	– \$	(731) \$	863 \$	8 \$	24 \$	2 649 \$

Au 31 décembre 2021	Solde au 1 ^{er} janvier 2021	Cessions	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2021
Pertes reportées en avant	497 \$	(10) \$	22 \$	– \$	– \$	8 \$	517 \$
Provisions techniques	9 372	–	(666)	–	–	(3)	8 703
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	215	–	7	(61)	–	–	161
Crédits d'impôt	34	–	11	1	–	–	46
Intérêts courus	1	–	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 033)	–	(145)	–	–	7	(1 171)
Titres et autres placements	(5 950)	–	643	119	–	49	(5 139)
Vente de placements	(56)	–	16	–	–	–	(40)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(849)	–	29	–	–	16	(804)
Divers	(3)	1	210	2	15	(14)	211
Total	2 228 \$	(9) \$	127 \$	61 \$	15 \$	63 \$	2 485 \$

Au 31 décembre 2022, les actifs d'impôt différé totaux de 5 423 \$ (5 254 \$ en 2021) comprennent un montant de 40 \$ (942 \$ en 2021) à l'égard des pertes subies par la Société au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent dont la comptabilisation repose sur des bénéfices imposables futurs dans les territoires visés et des mesures réalisables de la direction.

Au 31 décembre 2022, la Société disposait de pertes fiscales reportées d'environ 3 902 \$ (2 689 \$ en 2021), dont un montant de 3 684 \$ vient à échéance entre 2025 et 2042, alors qu'un montant de 218 \$ n'a pas de date d'échéance. La Société disposait de pertes en capital reportées d'un montant d'environ 1 \$ (1 \$ en 2021), qui n'a pas de date d'échéance. Au 31 décembre 2022, un avantage d'impôt lié à ces pertes fiscales reportées totalisant 701 \$ (517 \$ en 2021) a été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé et un avantage de 211 \$ (120 \$ en 2021) n'a pas été comptabilisé. La Société a des reports au titre de crédit d'impôt d'environ 273 \$ (200 \$ en 2021), qui viendront à échéance entre 2026 et 2042, sur lesquels un avantage de 164 \$ (154 \$ en 2021) n'a pas été comptabilisé. En outre, la Société n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 507 \$ (490 \$ en 2021) au titre des autres différences temporaires s'élevant à 1 829 \$ (1 867 \$ en 2021).

Le total des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2022 s'établissait à 2 774 \$ (2 769 \$ en 2021). Ce montant comprend le passif d'impôt différé des entités consolidées. Le montant global des différences temporaires imposables lié aux participations de la Société dans des filiales n'est pas inclus dans les états financiers consolidés et s'est élevé à 20 625 \$ (24 034 \$ en 2021).

Note 18 Participations dans des entités structurées

La Société est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Société entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Société. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Société ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Société tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée

(c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Société. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Société dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Société à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Société ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

Entités structurées d'investissement

La Société agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Société investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Société contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Société exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2022, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Société se rapportant à HVPH s'élevaient à 1 264 \$ (979 \$ en 2021). La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à HVPH.

Entités structurées de financement

La Société titrise certaines marges de crédit hypothécaire garanties par une propriété résidentielle. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Société. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Société, voir la note 4.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente les placements de la Société dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à ces entités structurées.

Aux 31 décembre	Placement de la Société ¹		Exposition maximale de la Société à une perte ²	
	2022	2021	2022	2021
Baux adossés ³	3 840 \$	3 457 \$	3 840 \$	3 457 \$
Sociétés de terrains forestiers exploitables ⁴	816	842	816	842
Sociétés de placements immobiliers ⁵	465	513	465	513
Total	5 121 \$	4 812 \$	5 121 \$	4 812 \$

- Les placements de la Société dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Société en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et le CAERG.
- L'exposition maximale de la Société à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Société sont présentés à la note 19. La perte maximale ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité, ou en cas de catastrophe naturelle en ce qui a trait aux sociétés forestières.
- Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Société et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Société détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies commerciales. La Société ne consolide aucune des fiducies qui sont parties à ces baux étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir décisionnel sur ces fiducies.
- Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Société investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.
- Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Société investit dans leurs actions. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Entités structurées de financement

Les participations de la Société dans des entités structurées de financement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Placements de la Société ¹	
	2022	2021
Manulife Finance (Delaware), L.P. ²	691 \$	850 \$
Total	691 \$	850 \$

- La participation de la Société comprend des montants empruntés auprès de l'entité structurée; le placement de la Société dans les capitaux propres et le capital subordonné de cette entité; et les swaps de taux de change et de taux d'intérêt entre la Société et cette entité.
- Cette entité est une société en commandite entièrement détenue qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir les notes 11 et 19.

i) Autres placements

La Société entretient des relations de placement avec diverses autres entités qui découlent de son placement direct dans leurs titres d'emprunt ou capitaux propres et qui ont été évaluées aux fins de contrôle. Les placements dans ces autres entités comprennent, sans toutefois s'y limiter, des placements dans des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée des secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi que dans des actions de sociétés fermées. La plupart de ces autres entités ne sont pas commanditées par la Société. Les relations de la Société avec ces autres entités ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation individuelle pour déterminer si ce sont des entités structurées. L'exposition maximale de la Société aux pertes qu'elle pourrait subir du fait de son engagement auprès de ces autres entités se limite au placement dans celles-ci et aux montants qu'elle s'est engagée à investir, mais qu'elle n'a pas encore financés. La Société comptabilise les revenus qu'elle tire de ces entités dans les revenus de placement, montant net et le CAERG. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte financière provenant de ces autres entités.

ii) Participations dans des actifs titrisés

La Société investit dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires émis par des entités de titrisation commanditées par d'autres parties, dont des émetteurs privés ou soutenus par le gouvernement, afin de générer des revenus de placement. La Société ne détient pas de participation financière donnant le contrôle dans ces émetteurs. Ces entités de titrisation sont considérées être des entités structurées en raison de la portée limitée de leurs activités et de leur structure du capital à fort levier financier. Les placements dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires sont inclus dans les titres de créance et les placements privés dans les états de la situation financière consolidés, et leurs justes valeurs et valeurs comptables sont présentées à la note 4. La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ces placements se limite aux montants investis.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sont garantis par des créances hypothécaires commerciales, et les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles sont garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Les titres adossés à des créances peuvent être garantis par différents actifs sous-jacents, y compris des créances sur cartes de crédit, sur prêts automobiles et sur contrats de location d'aéronefs. Les titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires dans lesquels la Société investit proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit présente les placements dans des actifs titrisés par type et qualité d'actifs :

Aux 31 décembre	2022				2021
	Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	Titres adossés à des créances	Total	Total
AAA	675 \$	5 \$	1 095 \$	1 775 \$	2 346 \$
AA	-	3	6	9	11
A	56	-	534	590	641
BBB	-	-	232	232	227
BB et moins	-	-	3	3	4
Total de l'exposition de la Société	731 \$	8 \$	1 870 \$	2 609 \$	3 229 \$

iii) Fonds communs de placement

La Société agit à titre de promoteur et peut investir dans une gamme de fonds communs de placement offerts au public assortis d'un large éventail de styles de placement. À titre de promoteur, la Société est responsable de l'organisation des fonds communs de placement qui mettent en œuvre des stratégies de placement pour le compte d'investisseurs actuels et de futurs investisseurs. Elle reçoit des honoraires, au taux du marché, pour les services de conseil et d'administration qu'elle fournit à ces fonds communs de placement. En règle générale, la Société ne contrôle pas les fonds communs de placement dont elle est le promoteur, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce que ses rendements sous la forme d'honoraires et de participations ne sont pas importants, ou les deux. Certains fonds communs de placement sont des entités structurées puisque leurs droits décisionnels ne résultent pas de capitaux propres conférant des droits de vote et que leurs investisseurs reçoivent des droits de rachat.

Les relations de la Société avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Société dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Société dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 4 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Société à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 296 \$ au 31 décembre 2022 (1 361 \$ en 2021). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Société s'élevaient à 258 183 \$ au 31 décembre 2022 (290 863 \$ en 2021).

Note 19 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Société exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Société soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Société exerce ses activités envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

En juin 2018, un recours collectif a été intenté contre John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») et John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY ») devant la Cour de district du district Sud de New York au nom des titulaires d'environ 1 500 contrats d'assurance vie universelle Performance souscrits entre 2003 et 2010 dont les contrats étaient assujettis à une hausse des coûts d'assurance annoncée en 2018. Le 17 mai 2022, au cours d'une audience sur l'équité, la Cour a approuvé l'entente de règlement du recours qu'elle avait approuvé de façon préliminaire le 5 janvier 2022. L'entente a été mise en œuvre. Dans le cadre du processus d'avis aux membres du recours collectif, un investisseur institutionnel qui détient environ 150 des contrats répondant à la définition du recours s'est exclu de l'entente. Aucune mesure n'a été prise ultérieurement en ce qui concerne ces contrats qui ont été exclus.

Outre le recours collectif, 11 recours individuels visant à contester la hausse des coûts d'assurance des contrats d'assurance vie universelle Performance ont également été déposés. Chaque recours, sauf deux, a été intenté par des demandeurs détenant de nombreux contrats et/ou par des entités qui gèrent ces contrats à des fins de placement. Trois des recours intentés devant les tribunaux fédéraux, qui concernaient 46 contrats d'assurance vie universelle Performance combinés, ont été réglés. Le 8 septembre 2022, deux nouveaux recours individuels ont été déposés devant les tribunaux fédéraux de New York et de Californie en ce qui concerne les 16 contrats détenus par Skellig Capital. Cinq recours sont en instance devant les tribunaux fédéraux de New York et de Californie, et trois devant la Cour de l'État de New York. Au total, environ 135 contrats d'assurance vie universelle Performance sont visés par ces recours. Environ 140 contrats d'assurance ont été exclus de l'entente de règlement. De plus, malgré l'absence de litige en cours à l'égard de ces contrats d'assurance, un litige futur est possible, voire probable. Des recours autres que collectifs/individuels restants (à l'exclusion des recours relatifs à Skellig récemment déposés), trois sont en instance devant la Cour de l'État de New York et les autres sont en instance devant la Cour de district du district Sud de New York. L'enquête préalable dans le cadre de ces affaires a commencé. En ce qui a trait aux recours autres que collectifs/individuels en instance devant la Cour de district fédérale de New York, la Cour a approuvé un calendrier d'audience et a fixé la dernière conférence préparatoire au procès le 23 février 2023. La Société continue à se défendre à l'égard des recours individuels. En 2021, la Société a comptabilisé une provision relativement aux recours collectifs et individuels. Au troisième trimestre de 2022, la provision a été augmentée.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, ces engagements s'élevaient à 14 193 \$ (12 233 \$ en 2021), dont un montant de 1 095 \$ (957 \$ en 2021) expirait dans les 30 jours, de 3 359 \$ (3 205 \$ en 2021), dans les 31 à 365 jours et de 9 739 \$ (8 071 \$ en 2021), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Les entités de la Société utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2022, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 215 \$ (99 \$ en 2021), étaient en cours.

d) Garanties

i) Garanties relatives à Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MFLP »)

La SFM a garanti le paiement des montants exigibles sur le capital de 650 \$ des débetures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041 émises par MFLP, entité de financement entièrement détenue non consolidée.

Le tableau suivant présente certaines données financières consolidées résumées de la SFM et de MFLP.

Information résumée tirée des comptes de résultat consolidés

	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Total des produits	518 \$	17 732 \$	(1 103) \$	17 147 \$	64 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	7 294	7 071	(7 071)	7 294	21
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Total des produits	563 \$	62 323 \$	(1 065) \$	61 821 \$	41 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	7 105	6 842	(6 842)	7 105	3

Information résumée tirée des états de la situation financière consolidés

	SFM (garant)	Autres filiales regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Au 31 décembre 2022					
Placements	63 \$	413 938 \$	- \$	414 001 \$	21 \$
Total des autres actifs	67 543	90 687	(71 852)	86 378	950
Actif net des fonds distincts	-	348 562	-	348 562	-
Passifs des contrats d'assurance	-	371 405	-	371 405	-
Passifs des contrats de placement	-	3 248	-	3 248	-
Passif net des fonds distincts	-	348 562	-	348 562	-
Total des autres passifs	11 545	58 246	(444)	69 347	712
Au 31 décembre 2021					
Placements	78 \$	427 020 \$	- \$	427 098 \$	3 \$
Total des autres actifs	68 866	94 615	(72 724)	90 757	1 088
Actif net des fonds distincts	-	399 788	-	399 788	-
Passifs des contrats d'assurance	-	392 275	-	392 275	-
Passifs des contrats de placement	-	3 117	-	3 117	-
Passif net des fonds distincts	-	399 788	-	399 788	-
Total des autres passifs	10 536	53 962	(904)	63 594	852

ii) Garanties relatives à JHUSA

Des détails à l'égard des garanties relatives à certains titres émis ou qui seront émis par JHUSA figurent à la note 24.

e) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Société donne ses actifs en garantie des dettes contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Société, la contrepartie a le droit d'appeler la sûreté au règlement de la dette. Les actifs donnés en garantie sont rendus à la Société si l'opération sous-jacente est résiliée ou, dans le cas de dérivés, si l'exposition nette diminue en raison de variations de la valeur de marché.

La ventilation des garanties se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Titres de créance	Divers	Titres de créance	Divers
En ce qui a trait aux :				
Dérivés	11 944 \$	23 \$	5 525 \$	23 \$
Emprunts garantis	-	2 385	-	2 575
Obligations réglementaires	320	77	367	78
Mises en pension de titres	886	-	535	-
Régimes de retraite non enregistrés en fiducie	-	326	-	377
Divers	-	404	2	414
Total	13 150 \$	3 215 \$	6 429 \$	3 467 \$

f) Contrats avec participation

Dans certains territoires où la Société offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant du profit pouvant être transféré aux actionnaires. Le cas échéant, ces restrictions se présentent habituellement sous la forme d'un pourcentage fixe des participations aux excédents. Pour les contrats avec participation traités comme des « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités des plans de démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

g) Billets d'apport à l'excédent à taux fixe

Un tiers fournit par contrat des mécanismes de financement de secours pour les activités de la Société aux États-Unis aux termes desquels, dans certaines circonstances, des fonds peuvent être fournis en échange de l'émission de billets d'apport à l'excédent à taux fixe. Au 31 décembre 2022, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

Note 20 Information sectorielle

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de placement en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Société, par secteur à présenter, sont les suivants.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Sous la marque Gestion de placements Manuvie, offre des conseils en placement et des solutions novatrices aux clients qui participent à des régimes de retraite, aux particuliers et aux clients institutionnels. Les produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Société, des maisons de courtage et conseillers financiers indépendants, des consultants en matière de régimes de retraite et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie.

Secteurs à présenter

Les tableaux suivants présentent les résultats par secteur à présenter.

Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	18 690 \$	9 945 \$	6 579 \$	– \$	269 \$	35 483 \$
Rentes et régimes de retraite	2 786	447	(863)	–	–	2 370
Primes, montant net	21 476	10 392	5 716	–	269	37 853
Revenus (pertes) de placement, montant net	(7 972)	(7 911)	(13 003)	(39)	(945)	(29 870)
Autres produits	1 458	1 426	458	6 350	(528)	9 164
Total des produits	14 962	3 907	(6 829)	6 311	(1 204)	17 147
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	4 976	5 945	(11 868)	–	431	(516)
Rentes et régimes de retraite	2 667	(8 738)	(2 753)	41	–	(8 783)
Prestations et sinistres, montant net	7 643	(2 793)	(14 621)	41	431	(9 299)
Charges d'intérêts	234	573	67	7	469	1 350
Autres charges	5 024	3 506	2 847	4 717	255	16 349
Total des prestations et charges	12 901	1 286	(11 707)	4 765	1 155	8 400
Résultat avant impôts sur le résultat	2 061	2 621	4 878	1 546	(2 359)	8 747
Recouvrement (charge) d'impôt	(308)	(777)	(886)	(223)	629	(1 565)
Résultat net	1 753	1 844	3 992	1 323	(1 730)	7 182
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	(4)	–	–	2	1	(1)
Titulaires de contrats avec participation	(467)	314	42	–	–	(111)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	2 224 \$	1 530 \$	3 950 \$	1 321 \$	(1 731) \$	7 294 \$
Total de l'actif	158 036 \$	155 049 \$	267 653 \$	231 154 \$	37 049 \$	848 941 \$

Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	20 428 \$	9 217 \$	6 338 \$	– \$	147 \$	36 130 \$
Rentes et régimes de retraite	2 558	344	33	–	–	2 935
Primes, montant net	22 986	9 561	6 371	–	147	39 065
Revenus (pertes) de placement, montant net	4 889	1 469	5 061	28	177	11 624
Autres produits	1 696	1 336	1 824	6 513	(237)	11 132
Total des produits	29 571	12 366	13 256	6 541	87	61 821
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	18 240	10 276	9 307	–	159	37 982
Rentes et régimes de retraite	2 638	(3 371)	(1 528)	101	–	(2 160)
Prestations et sinistres, montant net	20 878	6 905	7 779	101	159	35 822
Charges d'intérêts	232	269	47	1	462	1 011
Autres charges	5 273	3 401	2 947	4 798	444	16 863
Total des prestations et charges	26 383	10 575	10 773	4 900	1 065	53 696
Résultat avant impôts sur le résultat	3 188	1 791	2 483	1 641	(978)	8 125
Recouvrement (charge) d'impôt	(445)	(336)	(385)	(233)	186	(1 213)
Résultat net	2 743	1 455	2 098	1 408	(792)	6 912
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	253	–	–	2	–	255
Titulaires de contrats avec participation	(567)	101	18	–	–	(448)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	3 057 \$	1 354 \$	2 080 \$	1 406 \$	(792) \$	7 105 \$
Total de l'actif	162 970 \$	169 736 \$	290 838 \$	259 363 \$	34 736 \$	917 643 \$

Emplacement géographique

Les résultats par secteur à présenter de la Société diffèrent de ceux obtenus par emplacement géographique du fait, essentiellement, de la répartition des secteurs Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et Services généraux et autres entre les emplacements géographiques auxquels ses activités se rapportent.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats par emplacement géographique.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	18 786 \$	9 615 \$	6 580 \$	502 \$	35 483 \$
Rentes et régimes de retraite	2 786	447	(863)	-	2 370
Primes, montant net	21 572	10 062	5 717	502	37 853
Revenus (pertes) de placement, montant net	(8 468)	(8 435)	(13 288)	321	(29 870)
Autres produits	2 702	3 246	3 217	(1)	9 164
Total des produits	15 806 \$	4 873 \$	(4 354) \$	822 \$	17 147 \$
Exercice clos le 31 décembre 2021	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	20 515 \$	8 905 \$	6 340 \$	370 \$	36 130 \$
Rentes et régimes de retraite	2 558	344	33	-	2 935
Primes, montant net	23 073	9 249	6 373	370	39 065
Revenus (pertes) de placement, montant net	5 313	1 255	4 830	226	11 624
Autres produits	2 818	3 363	4 952	(1)	11 132
Total des produits	31 204 \$	13 867 \$	16 155 \$	595 \$	61 821 \$

Note 21 Parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence.

a) Transactions avec certaines parties liées

Les transactions avec MFLP, société en commandite non consolidée entièrement détenue, sont décrites aux notes 11, 18 et 19.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Avantages à court terme	73 \$	65 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	6	5
Paiements fondés sur des actions	73	57
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Autres avantages à long terme	3	2
Total	155 \$	129 \$

Note 22 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2022

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Participation	Adresse	Description
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	65 848 \$	Toronto, Canada	Entreprise canadienne et chef de file des services financiers offrant une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	21 640 \$	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.		Boston, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.		Boston, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Investment Management LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Investment Management Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (US) LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
Manulife Investment Management Timberland and Agriculture Inc.		Boston, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York		New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Variable Trust Advisers LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements pour des fonds communs de placement à capital variable
John Hancock Life & Health Insurance Company		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.		Boston, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	1 788 \$	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Investment Management Holdings (Canada) Inc.	1 179 \$	Toronto, Canada	Société de portefeuille
Gestion de placements Manuvie limitée		Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-Américaine, Première compagnie d'assurance	7 \$	Toronto, Canada	Société d'assurances IARD
Placements Manuvie Services d'investissement inc.	80 \$	Oakville, Canada	Courtier en fonds communs de placement du secteur Canada
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	22 841 \$	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited		St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manulife Financial Asia Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (Cambodia) PLC		Phnom Penh, Cambodge	Société d'assurance vie
Manulife Myanmar Life Insurance Company Limited		Yangon, Myanmar	Société d'assurance vie

Au 31 décembre 2022

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Participation	Adresse	Description
Manufacturers Life Reinsurance Limited		St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Manulife (Vietnam) Limited		Hô Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie
Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited		Hô Chi Minh-Ville, Vietnam	Société de gestion de fonds
Manulife International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited		Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (51 %)		Shanghai, Chine	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management International Holdings Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited		Hong Kong, Chine	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille qui offre des fonds communs de placement
Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd.		Taipei, Taiwan (Chine)	Gestionnaire de placements
Manulife Life Insurance Company (Japan)		Tokyo, Japon	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Japan) Limited		Tokyo, Japon	Gestionnaire de portefeuille, conseiller en placements et fonds communs de placement
Manulife Holdings Berhad (61,6 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de portefeuille
Manulife Insurance Berhad (61,6 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Malaysia) Berhad (61,6 %)		Kuala Lumpur, Malaisie	Société de gestion d'actifs
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société d'assurance vie
Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd.		Singapour	Société de gestion d'actifs
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
Manulife Chinabank Life Assurance Corporation (60 %)		Makati, Philippines	Société d'assurance vie
PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia		Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie
PT Manulife Aset Manajemen Indonesia		Jakarta, Indonésie	Société de gestion de placements et conseiller en placements
Manulife TEDA Fund Management Co., Ltd		Beijing, Chine	Société de fonds communs de placement en Chine
Manulife Investment Management (Europe) Limited	34 \$	Londres, Angleterre	Société de gestion de portefeuille des fonds internationaux de la Financière Manuvie
Compagnie d'assurance Manuvie du Canada	64 \$	Toronto, Canada	Société d'assurance vie
EIS Services (Bermuda) Limited	902 \$	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Berkshire Insurance Services Inc.	1 868 \$	Toronto, Canada	Société de portefeuille
JH Investments (Delaware) LLC		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
Placements Manuvie incorporée	151 \$	Oakville, Canada	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (North America) Limited	4 \$	Toronto, Canada	Conseiller en placements

Note 23 Fonds distincts

La Société gère un certain nombre de fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent respectivement une gamme de placements sous-jacents. Ces derniers sont la propriété de la Société; toutefois, les rendements tirés de ces placements appartiennent aux titulaires de contrats. Par conséquent, la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. La rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2022 de la Société fournit de l'information concernant les garanties de rente variable et les garanties des fonds distincts.

La composition de l'actif net par catégorie de fonds distincts se situait dans les fourchettes suivantes pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Types de fonds	Fourchette en %	
	2022	2021
Fonds du marché monétaire	2 % à 3 %	2 % à 3 %
Fonds à revenu fixe	13 % à 14 %	14 % à 15 %
Fonds équilibrés	22 % à 23 %	22 % à 23 %
Fonds d'actions	61 % à 62 %	60 % à 62 %

Les fonds du marché monétaire comprennent des placements ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an. Les fonds à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et peuvent contenir de plus petits placements dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Par rapport aux fonds à revenu fixe, les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une composante de placements en actions plus importante. Les types de fonds d'actions offerts aux titulaires de contrats vont des fonds à faible volatilité aux fonds dynamiques. Les fonds d'actions investissent dans un assortiment varié d'actions canadiennes, américaines et internationales.

Les placements sous-jacents des fonds distincts comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement (collectivement l'« actif net »), dont certains peuvent être des entités structurées. La valeur comptable et les variations de l'actif net des fonds distincts se présentent comme suit. Les informations sur la juste valeur des fonds distincts sont présentées à la note 4 g).

Actif net des fonds distincts

Aux 31 décembre	2022	2021
Placements à la valeur de marché		
Trésorerie et titres à court terme	4 280 \$	3 955 \$
Titres de créance	15 270	18 651
Actions	15 499	16 844
Fonds communs de placement	308 707	354 882
Autres placements	4 293	4 613
Revenus de placement à recevoir	1 680	2 340
Autres actifs et passifs montant net	(796)	(1 089)
Total de l'actif net des fonds distincts	348 933 \$	400 196 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Détenu par les titulaires de contrats	348 562 \$	399 788 \$
Détenu par la Société	371	408
Total de l'actif net des fonds distincts	348 933 \$	400 196 \$

Variations de l'actif net des fonds distincts

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Flux de trésorerie nets des titulaires de contrats		
Dépôts des titulaires de contrats	42 427 \$	44 548 \$
Transferts au fonds général montant net	(1 267)	(732)
Paiements aux titulaires de contrats	(46 333)	(52 182)
	(5 173)	(8 366)
Montants liés aux placements		
Intérêts et dividendes	21 900	24 092
Profits (pertes) nets réalisés et latents sur placements	(78 017)	21 549
	(56 117)	45 641
Divers		
Honoraires de gestion et d'administration	(3 886)	(4 115)
Incidence des fluctuations des taux de change	13 913	(773)
	10 027	(4 888)
Ajouts (déductions) nets	(51 263)	32 387
Actif net des fonds distincts au début de l'exercice	400 196	367 809
Actif net des fonds distincts à la fin de l'exercice	348 933 \$	400 196 \$

L'actif des fonds distincts peut être exposé à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Société n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable compris dans les fonds distincts. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. Les actifs soutenant ces garanties sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

Note 24 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les *SignatureNotes* établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, et l'information connexe ont été intégrées aux présents états financiers consolidés relatifs à JHUSA en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission »). Ces états financiers sont intégrés par renvoi à certaines déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie par la SFM de certains titres qu'émettront ses filiales.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché, dont certains sont inscrits auprès de la Commission. Ces contrats peuvent offrir des options de placement variables assorties d'options de placement fixe, ou n'offrir que des options de placement fixe. Les options de placement fixe donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Comme il fait l'objet d'un ajustement à la valeur de marché, le contrat de rente permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixe pendant toute la durée du placement. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

JHUSA a également offert aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2009, John Hancock Variable Life Insurance Company (« John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (« John Hancock Life ») se sont regroupés avec JHUSA. Relativement aux regroupements, JHUSA a pris en charge les droits et obligations de John Hancock Variable Life liés aux AVM émis par John Hancock Variable Life, et les droits et obligations de John Hancock Life liés aux *SignatureNotes* émis par John Hancock Life.

La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des obligations de paiement de JHUSA en vertu des AVM et des *SignatureNotes* (y compris les AVM et les *SignatureNotes* pris en charge par JHUSA dans le regroupement), et ces AVM et *SignatureNotes* ont été inscrits auprès de la Commission. Les *SignatureNotes* et les AVM pris en charge ou émis par JHUSA sont collectivement appelés, dans la présente note, les « titres garantis ». JHUSA est, et John Hancock Variable Life et John Hancock Life étaient, une filiale entièrement détenue de la SFM.

Les garanties de la SFM à l'égard des titres garantis consistent en obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des titres garantis, pour ce qui est du droit de paiement.

Les lois de l'État de New York régissent les garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA et les lois du Commonwealth du Massachusetts régissent les garanties de la SFM des AVM émis ou pris en charge par JHUSA. La SFM a reconnu la compétence des tribunaux de l'État de New York et du Massachusetts. Mais comme une part importante des actifs de la SFM est située à l'extérieur des États-Unis, les actifs qui se trouvent aux États-Unis risquent d'être insuffisants pour exécuter un jugement rendu par un tribunal fédéral ou étatique américain visant à faire appliquer les garanties de rang inférieur. Selon le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est généralement possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement à l'encontre de la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du Massachusetts au sujet des garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA ou un jugement rendu par un tribunal du Massachusetts au sujet des garanties des AVM émis ou pris en charge par JHUSA.

La SFM est une société de portefeuille. L'actif de la SFM est constitué pour l'essentiel de placements dans ses filiales. Les flux de trésorerie entrants de la SFM proviennent surtout des dividendes et des paiements d'intérêts de ses filiales d'exploitation et les flux sortants, des charges, des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions. Comme la SFM est une société de portefeuille, sa capacité d'honorer ses engagements, dont le paiement de toute somme due en vertu de ses garanties, dépend surtout des dividendes provenant de ses filiales d'exploitation.

Ces filiales sont assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports ou des prêts à la SFM. Ainsi, la capacité de certaines filiales de la SFM de déclarer et de payer des dividendes est limitée par la LSA. Les restrictions relatives aux dividendes imposées par la LSA sont décrites à la note 13.

Aux États-Unis, la législation des assurances du Michigan, de l'État de New York et du Massachusetts, où certaines filiales américaines d'assurance de la SFM ont leur siège social, impose des restrictions générales quant au paiement de dividendes et autres distributions ou à l'obtention de prêts par ces filiales. Ces restrictions sont décrites à la note 13.

En Asie, la législation des assurances des pays où la SFM exerce ses activités prévoit soit des restrictions précises touchant le paiement de dividendes ou d'autres distributions, ou l'obtention de prêts par les filiales, soit des contrôles de solvabilité ou d'autres contrôles financiers, lesquels peuvent empêcher les filiales de verser des dividendes dans certains cas.

Il n'est pas certain que les restrictions réglementaires, actuelles ou à venir, au Canada, aux États-Unis et en Asie ne porteront pas atteinte à la capacité de la SFM d'honorer ses engagements, dont le paiement de sommes dues en vertu de ses garanties.

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, reflètent l'incidence des regroupements et sont fournies conformément au Règlement S-X et à la Règle 12h-5 de la Commission.

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2022	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	63 \$	116 463 \$	297 996 \$	(521) \$	414 001 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	67 209	8 819	22 053	(98 081)	-
Actifs de réassurance	-	61 511	12 137	(25 936)	47 712
Autres actifs	334	9 456	48 135	(19 259)	38 666
Actif net des fonds distincts	-	173 417	177 361	(2 216)	348 562
Total de l'actif	67 606 \$	369 666 \$	557 682 \$	(146 013) \$	848 941 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	- \$	156 205 \$	241 830 \$	(26 630) \$	371 405 \$
Passifs des contrats de placement	-	1 418	1 830	-	3 248
Autres passifs	451	20 159	55 304	(18 923)	56 991
Dette à long terme	6 234	-	-	-	6 234
Instruments de fonds propres	4 860	614	648	-	6 122
Passif net des fonds distincts	-	173 417	177 361	(2 216)	348 562
Capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	56 061	17 853	80 391	(98 244)	56 061
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	-	-	(1 346)	-	(1 346)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1 664	-	1 664
Total du passif et des capitaux propres	67 606 \$	369 666 \$	557 682 \$	(146 013) \$	848 941 \$

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2021	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	78 \$	116 705 \$	310 679 \$	(364) \$	427 098 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	68 655	9 107	20 788	(98 550)	-
Actifs de réassurance	-	63 838	11 309	(30 568)	44 579
Autres actifs	211	18 085	49 956	(22 074)	46 178
Actif net des fonds distincts	-	204 493	197 220	(1 925)	399 788
Total de l'actif	68 944 \$	412 228 \$	589 952 \$	(153 481) \$	917 643 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	- \$	166 535 \$	257 044 \$	(31 304) \$	392 275 \$
Passifs des contrats de placement	-	1 227	1 890	-	3 117
Autres passifs	899	21 806	50 836	(21 809)	51 732
Dette à long terme	4 882	-	-	-	4 882
Instruments de fonds propres	4 755	579	1 646	-	6 980
Passif net des fonds distincts	-	204 493	197 220	(1 925)	399 788
Capitaux propres des actionnaires et des porteurs d'autres instruments de capitaux propres	58 408	17 588	80 855	(98 443)	58 408
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	-	-	(1 233)	-	(1 233)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1 694	-	1 694
Total du passif et des capitaux propres	68 944 \$	412 228 \$	589 952 \$	(153 481) \$	917 643 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2022	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	7 924 \$	37 041 \$	(863) \$	44 102 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	(2 561)	(4 662)	974	(6 249)
Primes, montant net	–	5 363	32 379	111	37 853
Revenus (pertes) de placement, montant net	554	(9 714)	(19 446)	(1 264)	(29 870)
Autres produits	(36)	281	7 871	1 048	9 164
Total des produits	518	(4 070)	20 804	(105)	17 147
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	(8 505)	(1 572)	778	(9 299)
Commissions, frais de gestion des placements et frais généraux	42	3 099	13 798	(1 034)	15 905
Autres charges	440	264	939	151	1 794
Total des prestations et charges	482	(5 142)	13 165	(105)	8 400
Résultat avant impôts sur le résultat	36	1 072	7 639	–	8 747
(Charge) recouvrement d'impôt	32	(23)	(1 574)	–	(1 565)
Résultat après impôts sur le résultat	68	1 049	6 065	–	7 182
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	7 226	997	2 046	(10 269)	–
Résultat net	7 294 \$	2 046 \$	8 111 \$	(10 269) \$	7 182 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	(1) \$	– \$	(1) \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(236)	125	–	(111)
Actionnaires et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	7 294	2 282	7 987	(10 269)	7 294
	7 294 \$	2 046 \$	8 111 \$	(10 269) \$	7 182 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2021	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	7 782 \$	37 563 \$	(1 001) \$	44 344 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	(3 243)	(3 031)	995	(5 279)
Primes, montant net	–	4 539	34 532	(6)	39 065
Revenus (pertes) de placement, montant net	530	3 779	8 440	(1 125)	11 624
Autres produits	33	2 042	9 605	(548)	11 132
Total des produits	563	10 360	52 577	(1 679)	61 821
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	6 478	28 467	877	35 822
Commissions, frais de gestion des placements et frais généraux	12	3 451	14 419	(1 436)	16 446
Autres charges	390	212	1 946	(1 120)	1 428
Total des prestations et charges	402	10 141	44 832	(1 679)	53 696
Résultat avant impôts sur le résultat	161	219	7 745	–	8 125
(Charge) recouvrement d'impôt	(28)	115	(1 300)	–	(1 213)
Résultat après impôts sur le résultat	133	334	6 445	–	6 912
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	6 972	1 218	1 552	(9 742)	–
Résultat net	7 105 \$	1 552 \$	7 997 \$	(9 742) \$	6 912 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	255 \$	– \$	255 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(4)	(448)	4	(448)
Actionnaires	7 105	1 556	8 190	(9 746)	7 105
	7 105 \$	1 552 \$	7 997 \$	(9 742) \$	6 912 \$

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	7 294 \$	2 046 \$	8 111 \$	(10 269) \$	7 182 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(7 226)	(997)	(2 046)	10 269	-
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	-	(20 032)	(13 381)	-	(33 413)
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	-	44	(3)	-	41
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance	-	6 869	(6 710)	-	159
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	-	46	(78)	-	(32)
Autres amortissements	9	125	404	-	538
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	(36)	15 150	32 156	-	47 270
Profit sur la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis (avant impôts)	-	(1 026)	(44)	-	(1 070)
Profit à la décomptabilisation de la participation de coentreprises dans le cadre de l'acquisition de Manulife TEDA (avant impôts)	-	-	(95)	-	(95)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(33)	294	470	-	731
Charge au titre des options sur actions	-	(3)	8	-	5
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	8	2 516	18 792	-	21 316
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	6 200	399	734	(7 333)	-
Diminution de la trésorerie liée à la transaction de réassurance des contrats de rente variable aux États-Unis	-	(1 263)	(114)	-	(1 377)
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	45	2 805	(5 054)	-	(2 204)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 253	4 457	14 358	(7 333)	17 735
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	-	(28 798)	(82 970)	-	(111 768)
Cessions et remboursements	1	23 505	69 901	-	93 407
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	-	(11)	(56)	-	(67)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales	-	-	(182)	-	(182)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(2 479)	-	-	2 479	-
Apport de capital à des filiales non consolidées	-	(1)	-	1	-
Remboursement de capital de filiales non consolidées	-	19	-	(19)	-
Billets à recevoir de la société mère	-	-	415	(415)	-
Billets à recevoir de filiales	46	(7)	-	(39)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 432)	(5 293)	(12 892)	2 007	(18 610)
Activités de financement					
Émission de dette à long terme, montant net	946	-	-	-	946
Rachat d'instruments de fonds propres	-	-	(1 000)	-	(1 000)
Emprunts garantis	-	-	437	-	437
Variation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	-	-	(551)	-	(551)
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	-	-	1 703	-	1 703
Paievements de loyers	-	(5)	(115)	-	(120)
Dividendes versés aux actionnaires et autres distributions	(2 787)	-	-	-	(2 787)
Actions ordinaires rachetées	(1 884)	-	-	-	(1 884)
Actions ordinaires émises, montant net	23	-	2 479	(2 479)	23
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis, montant net	990	-	-	-	990
Actions privilégiées rachetées, montant net	(711)	-	-	-	(711)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	-	-	(51)	-	(51)
Dividendes payés à la société mère	-	(734)	(6 599)	7 333	-
Apport de capital par la société mère	-	-	1	(1)	-
Remboursement de capital à la société mère	-	-	(19)	19	-
Billets à payer à la société mère	-	-	(39)	39	-
Billets à payer à des filiales	(415)	-	-	415	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 838)	(739)	(3 754)	5 326	(3 005)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(17)	(1 575)	(2 288)	-	(3 880)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	2	225	358	-	585
Solde au début de l'exercice	78	3 565	18 287	-	21 930
Solde à la fin de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	78	4 087	18 429	-	22 594
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(522)	(142)	-	(664)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	78	3 565	18 287	-	21 930
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	63	2 614	16 476	-	19 153
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(399)	(119)	-	(518)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	63 \$	2 215 \$	16 357 \$	- \$	18 635 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	512 \$	4 050 \$	8 732 \$	(1 161) \$	12 133 \$
Intérêts versés	424	118	1 867	(1 161)	1 248
Impôts payés	-	124	1 114	-	1 238

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2021	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	7 105 \$	1 552 \$	7 997 \$	(9 742) \$	6 912 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(6 972)	(1 218)	(1 552)	9 742	-
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	-	(562)	11 281	-	10 719
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	-	50	(6)	-	44
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance	-	1 544	(790)	-	754
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	-	57	124	-	181
Autres amortissements	16	124	389	-	529
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	62	1 533	3 229	-	4 824
Charge (recouvrement) d'impôt différé	34	190	(351)	-	(127)
Charge au titre des options sur actions	-	(2)	11	-	9
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	245	3 268	20 332	-	23 845
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	5 000	489	742	(6 231)	-
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(22)	424	(1 092)	-	(690)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 223	4 181	19 982	(6 231)	23 155
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	-	(31 746)	(89 219)	-	(120 965)
Cessions et remboursements	-	27 194	69 534	-	96 728
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	-	(202)	16	-	(186)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(3 700)	-	-	3 700	-
Flux de trésorerie nets découlant de l'acquisition et de la cession de filiales et d'entreprises	-	-	(19)	-	(19)
Apport de capital à des filiales non consolidées	-	(1)	-	1	-
Remboursement de capital de filiales non consolidées	-	1	-	(1)	-
Billets à recevoir de la société mère	-	-	(129)	129	-
Billets à recevoir de filiales	(13)	-	-	13	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 713)	(4 754)	(19 817)	3 842	(24 442)
Activités de financement					
Remboursement de dette à long terme	(1 250)	-	-	-	(1 250)
Rachat d'instruments de fonds propres	(468)	-	(350)	-	(818)
Emprunts garantis	-	-	26	-	26
Variation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	-	-	186	-	186
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	-	-	(164)	-	(164)
Paiements de loyers	-	(7)	(117)	-	(124)
Dividendes versés aux actionnaires et autres distributions	(2 500)	-	-	-	(2 500)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	-	-	(13)	-	(13)
Actions ordinaires émises, montant net	51	-	3 700	(3 700)	51
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis, montant net	3 171	-	-	-	3 171
Actions privilégiées rachetées, montant net	(612)	-	-	-	(612)
Dividendes payés à la société mère	-	(742)	(5 489)	6 231	-
Apport de capital par la société mère	-	-	1	(1)	-
Remboursement de capital à la société mère	-	-	(1)	1	-
Billets à payer à la société mère	-	-	13	(13)	-
Billets à payer à des filiales	129	-	-	(129)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 479)	(749)	(2 208)	2 389	(2 047)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	31	(1 322)	(2 043)	-	(3 334)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	-	(20)	(299)	-	(319)
Solde au début de l'exercice	47	4 907	20 629	-	25 583
Solde à la fin de l'exercice	78	3 565	18 287	-	21 930
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	47	5 213	20 907	-	26 167
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(306)	(278)	-	(584)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	47	4 907	20 629	-	25 583
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	78	4 087	18 429	-	22 594
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(522)	(142)	-	(664)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	78 \$	3 565 \$	18 287 \$	- \$	21 930 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	499 \$	4 112 \$	7 847 \$	(1 082) \$	11 376 \$
Intérêts versés	396	73	1 594	(1 082)	981
Impôts payés (remboursement d'impôts)	-	(118)	689	-	571

Note 25 Principales méthodes comptables conformément à IFRS 9 et IFRS 17

Comme il est mentionné à la note 2 – Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière, la Société a adopté, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en remplacement d'IAS 39 et d'IFRS 4. Les états financiers consolidés à compter du 1^{er} janvier 2023 et les chiffres comparatifs à fournir seront préparés conformément aux nouvelles normes. La présente note décrit les méthodes comptables de la Société relatives aux placements, aux instruments dérivés et aux instruments de couverture selon IFRS 9, ainsi que les méthodes comptables relatives aux passifs des contrats d'assurance et aux actifs des contrats de réassurance selon IFRS 17. Se reporter à la note 2 pour obtenir des renseignements sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17.

Placements

Lors de la comptabilisation initiale des placements, la Société les évalue à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas à la JVRN, des coûts de transaction directement imputables. Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés à la JVAERG, à la JVRN ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

Le classement des placements qui sont des instruments financiers est effectué en fonction de leurs modalités contractuelles et du modèle économique suivi par la Société pour la gestion des actifs.

La Société évalue les modalités contractuelles des actifs afin de déterminer si elles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »). Seuls les titres de créance peuvent être assortis de flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Dans le contexte d'un contrat de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société exerce son jugement en tenant compte des facteurs pertinents tels que les droits de remboursement et de rachat, les options de conversion et la subordination de l'instrument par rapport aux autres instruments de l'émetteur. Les modalités contractuelles qui exposent à des risques plus que minimales de ne pas recouvrer le principal et les intérêts ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Les titres de créance qui sont assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés au coût amorti ou à la JVAERG en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus. Les titres de créance dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les titres de créance sont évalués à la JVAERG s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Dans les deux cas, la Société peut les désigner comme étant à la JVRN afin de réduire l'incohérence comptable entre ces actifs et les passifs à la JVRN connexes qu'ils soutiennent. Les titres de créance qui ne remplissent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels doivent être évalués à la JVRN. Afin de déterminer le modèle économique dans lequel s'inscrivent les actifs financiers, les éléments à prendre en compte comprennent l'objectif d'affaires du portefeuille dans lequel ils sont détenus, les risques à gérer et les activités commerciales qui sont menées pour gérer ces risques, la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué, et la fréquence et l'importance des transactions de vente au sein du portefeuille.

Les profits et pertes réalisés et latents sur les titres de créance classés à la JVRN et les profits et pertes réalisés sur les titres de créance détenus au coût amorti ou classés à la JVAERG sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres de créance classés à la JVAERG sont comptabilisés dans les AERG, à l'exception des profits et pertes de change latents, qui sont comptabilisés en résultat.

Le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ne s'applique pas aux placements dans des titres de participation qui sont des instruments financiers, lesquels sont comptabilisés à la JVRN à moins que le choix de les désigner à la JVAERG ait été fait.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus à la note 1 c). Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs et la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 4. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres à revenu fixe détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Les titres de créance sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des instruments financiers semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et la volatilité de ces données. Ces titres de créance sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les actions cotées comprennent les actions ordinaires et privilégiées et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions cotées sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés sur les actions désignées à la JVRN sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres de participation qui sont désignés à la JVAERG sont comptabilisés dans les AERG et ils ne sont jamais reclassés dans les revenus de placement. À la vente d'un titre de participation à la JVAERG, le CAERG connexe est reclassé dans les résultats non distribués. Les politiques et les méthodes de la Société en matière de gestion du risque lié aux titres de participation sont présentées dans les composants mis en évidence de la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion.

Les créances hypothécaires sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs correspondant au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur les titres de créance, les créances hypothécaires, les placements privés, les avances sur contrats et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres de créance ainsi que les créances hypothécaires et les placements privés.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction. Les prêts montés par la Société sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, ou comptabilisés à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation la plus récente, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les biens immobiliers à usage propre qui constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe sont évalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, comme le permet IFRS 17.

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles à usage propre et des immeubles de placement est déterminée au moyen des mêmes processus. La juste valeur des immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles tiennent compte de données observables et non observables. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit ou toute perte résultant de sa réévaluation à la juste valeur à la date du transfert est comptabilisé dans les AERG, dans la mesure où le montant en question ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsqu'un immeuble passe d'un immeuble de placement à l'usage propre, le coût présumé de l'immeuble pour sa comptabilisation ultérieure doit être sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et du pétrole et du gaz. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées ou coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont classés à la JVRN et comptabilisés à la juste valeur. Les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat, à l'exception des bâtiments, de l'équipement et des plantes productrices qui sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 4. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux placements sous forme de titres de créance qui sont évalués à la JVAERG ou au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées en fonction de quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes, lesquels évaluent la différence entre tous les flux de trésoreries qui sont dus à la Société selon un contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Cette méthode tient compte des événements passés, des conditions du marché actuelles et des informations raisonnables et justifiables de la conjoncture économique à venir. Les variables macroéconomiques prospectives utilisées dans le cadre des modèles d'estimation correspondent aux variables qui sont le plus étroitement liées aux pertes de crédit dans le portefeuille pertinent.

L'estimation et l'évaluation des pertes de valeur nécessitent une grande part de jugement. Ces estimations reposent sur de nombreux éléments, dont des modifications peuvent entraîner différents niveaux de provisions. Les éléments comprennent l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs, les critères utilisés par la Société afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit (« AIRC »), la sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations probabilistes, l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit dans le développement de modèles, de données et, s'il y a lieu, d'ajustements découlant de l'approche par superposition. La Société procède à un examen régulier de ses modèles en prenant en considération l'historique de perte réel et y apporte des ajustements au besoin. La Société a mis en œuvre des politiques, procédures et contrôles formels à l'égard de tous les processus de dépréciation importants.

La Société se fonde sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs afin de définir en quoi consistent les instruments financiers en défaillance ou dépréciés. Un instrument financier est considéré comme étant en défaillance lorsque les paiements importants d'intérêts, de principal ou de frais sont en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que des mesures correctives aient été convenues avec l'émetteur. Un instrument financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que les événements générateurs de pertes ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Il s'agit notamment d'événements qui indiquent ou constituent : des difficultés financières importantes de la contrepartie; un manquement à un contrat; l'octroi, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de la contrepartie, de faveurs qui n'auraient pas été envisagées autrement; la possibilité croissante de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie; la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières de la contrepartie; ou les situations où la contrepartie est considérée en défaut par au moins une des agences de notation principales telles que S&P, Moody's et Fitch.

Le calcul des pertes de crédit attendues comprend les éléments suivants :

- la probabilité de défaillance (« PD »), soit une estimation de la probabilité de défaillance au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaillance (« PCD »), soit une estimation de la perte résultant d'une défaillance future. Elle est fondée sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que la Société s'attend à recevoir, y compris les biens donnés en garantie, et est établie en fonction d'études sur les cas de défaillance effectuées à partir de l'historique interne des pertes de crédit.
- l'exposition en cas de défaillance (« ECD »), soit une estimation de l'exposition à un taux de défaillance future, compte tenu de la période d'exposition et du montant de l'exposition au risque à une date de clôture donnée. Les ECD sont déterminées par la modélisation d'un intervalle de résultats possibles à divers moments, en fonction de divers scénarios économiques. Des probabilités sont ensuite associées à chacun des scénarios économiques en fonction des résultats des modèles.

La Société évalue les pertes de crédit attendues au moyen d'une méthode en trois stades :

- Le stade 1 comprend tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. La détermination d'une AIRC varie en fonction du produit et tient compte de la variation relative du risque de défaillance depuis la création de l'instrument. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées pour tous les instruments financiers de stade 1.
- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant

la date de clôture. Ces probabilités de défaillance prévues sur 12 mois sont appliquées à une ECD prévue, et la résultante est multipliée par la PCD attendue et actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Ce calcul est effectué pour chacun des quatre scénarios macroéconomiques.

- Le stade 2 comprend tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale ou dont le paiement du principal et des intérêts est en souffrance depuis 30 jours, selon ce qui se produira en premier. Lorsque les actifs passent au stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, c'est-à-dire les pertes de crédit qui résultent de toutes les possibilités de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. La façon de procéder est conforme à celle du stade 1, sauf que les PD et les PCD sont estimées sur la durée de vie restante de l'instrument plutôt que sur l'année à venir. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, alors l'instrument financier est ramené au stade 1 et les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées.
- Le stade 3 comprend tous les instruments financiers identifiés comme étant dépréciés. Tout comme pour les actifs de stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les instruments financiers de stade 3, mais la PD est établie à 100 %. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont calculées au moyen du solde du principal impayé, multiplié par la PCD qui tient compte de la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute des expositions de stade 1 et de stade 2. Les produits d'intérêts sur les instruments financiers de stade 3 sont déterminés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'instrument, qui correspond à la valeur comptable brute ajustée pour tenir compte de toute correction de valeur pour pertes de crédit.

Pour les expositions de stade 1 et de stade 2, une perte de crédit attendue est établie pour chaque exposition individuelle. Toutefois, les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective à partir de l'ensemble des paramètres collectifs appliqués au niveau du titre individuel. Les expositions sont regroupées en portefeuilles homogènes de plus petite taille selon une combinaison de caractéristiques internes et externes, comme l'information sur le montage, les soldes historiques, le secteur, l'emplacement géographique et l'historique de crédit. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont évaluées individuellement ou collectivement, selon la nature de l'instrument et la perte de valeur.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, le risque de défaillance est comparé sur la durée de vie résiduelle prévue à compter de la date de clôture par rapport à la date de la comptabilisation initiale. L'évaluation varie en fonction des segments de produits ou de risques. L'évaluation tient compte des notes de crédit interne et d'une combinaison d'évaluations au niveau des titres et du portefeuille, y compris des données macroéconomiques prospectives. L'évaluation d'une AIRC prend en compte des seuils absolus et relatifs. Si les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, il est automatiquement présumé que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Pour estimer les pertes de crédit attendues, quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes sont pris en compte. Les données économiques prospectives comprennent les indices boursiers, les taux de chômage, les prix du pétrole et l'indice 7-10 year BBB US Corporate. L'application de chaque donnée varie selon les produits. Selon leur utilisation dans les modèles, les données macroéconomiques sont projetées à l'échelle d'un pays ou d'une province ou à un niveau plus granulaire. Chaque scénario macroéconomique utilisé fait appel à une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes sur une période de cinq ans, puis à des moyennes à long terme. Pour réaliser une estimation objective, les données économiques utilisées dans les modèles proviennent de sources externes. Elles sont comparées à d'autres prévisions disponibles dans le public, et une pondération probabiliste est attribuée à chaque scénario en fonction de l'analyse statistique et du jugement de la direction.

Les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues peuvent ne pas tenir compte de toutes les caractéristiques du marché à la date de clôture.

Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises sont comptabilisées au poste Provisions pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Les placements sont radiés, en totalité ou en partie, par imputation à la provision pour pertes sur créances, si le recouvrement des montants ne peut être prévu de façon réaliste, ce qui est considéré comme la décomptabilisation (partielle) de l'actif financier. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la provision pour pertes sur créances.

Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés lorsque leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la JVRN. Les dérivés qui sont des instruments financiers distincts sont comptabilisés à la juste valeur, ceux affichant des profits latents étant présentés à titre d'actifs dérivés et ceux affichant des pertes latentes étant présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement.

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée dès sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que l'objectif de gestion des risques soit respecté et que la relation de couverture réponde aux conditions d'application de la comptabilité de couverture dès sa mise en place et tout au long de la période de couverture. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif. Lorsqu'il est établi que l'objectif de gestion des risques n'est plus respecté, qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou que l'instrument de couverture ou l'élément couvert a cessé d'exister, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les revenus de placement, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la JVRN. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans le total des résultats de placement et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de la juste valeur cumulés sont amortis au total des revenus de placement sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne cesse d'exister, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans le total des résultats de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans le total des résultats de placement. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du CAERG touchent le total des résultats de placement, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les attributions de rémunération fondée sur des actions, lesquels touchent les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le CAERG sont reclassés aussitôt dans le total des résultats de placement lorsque l'élément couvert cesse d'exister ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que l'on s'attend à ce que la transaction couverte se réalise, les montants dans le CAERG sont reclassés dans le total des résultats de placement dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net couvert sous-jacent dans un établissement à l'étranger sont portés en résultat au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.

Passifs des contrats d'assurance et actifs des contrats de réassurance

Classement et séparation des composants

La plupart des contrats émis par la Société sont considérés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service. Les contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque important d'assurance d'un titulaire de contrats sont classés comme des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Un contrat est considéré comme comportant un risque important d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pouvait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance, excluant les circonstances qui ne présentent aucune substance commerciale. Les sommes supplémentaires font référence à la valeur actualisée des sommes qui excèdent celles qui seraient payables si aucun événement assuré ne se produisait. Les contrats détenus par la Société en vertu desquels elle transfère à d'autres parties un risque important d'assurance lié aux contrats d'assurance sous-jacents sont classés comme des contrats de réassurance. Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont comptabilisés selon IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque important d'assurance sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IFRS 9, *Instruments financiers*, ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance sont classés comme des contrats avec participation directe ou comme des contrats sans participation directe en fonction de critères spécifiques. Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont considérés comme pouvant créer une obligation de verser aux titulaires un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents après déduction des honoraires variables pour les services.

À la mise en place des contrats d'assurance et de réassurance, la Société analyse s'ils contiennent les composants suivants qui doivent être séparés et comptabilisés selon d'autres normes IFRS : dérivés incorporés dans les contrats d'assurance qui doivent être séparés (IFRS 9); flux de trésorerie liés aux composants investissement distincts (IFRS 9); et promesses de fournir des biens distincts ou des services non assurantiels distincts (IFRS 15). Les composants investissement d'un contrat d'assurance (ou d'un contrat de réassurance détenu) représentent les flux de trésorerie payés (reçus) dans toutes les circonstances, que l'événement assuré soit survenu ou non. Les composants investissement sont distincts s'ils ne sont pas étroitement liés aux flux de trésorerie rattachés au composant assurance ou s'ils peuvent être émis isolément. La Société applique IFRS 17 à tous les composants restants des contrats d'assurance et de réassurance.

Les contrats d'assurance peuvent être évalués selon trois méthodes d'évaluation différentes : la méthode fondée sur les honoraires variables (« MHV »), le modèle général d'évaluation (« MGE ») et la méthode de la répartition des primes (« MRP »). Pour les contrats d'assurance avec participation directe comme les contrats d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance en unités de compte et les contrats de rente variable, la Société applique la MHV. Pour de nombreux contrats d'assurance collective assortis d'une durée de couverture de un an (ou moins), la Société applique en général la MRP. Pour le reste des contrats d'assurance de la Société, le MGE est appliqué.

Niveau de regroupement/unité de comptabilisation

Les contrats d'assurance sont regroupés en portefeuilles de contrats d'assurance qui sont gérés ensemble et qui comportent des risques similaires. La Société a défini les portefeuilles en prenant en compte divers facteurs comme les entités juridiques, le modèle d'évaluation, la principale gamme de produits et le type de risque d'assurance. Les portefeuilles de contrats d'assurance sont regroupés en cohortes annuelles et par rentabilité prévue à leur mise en place selon trois catégories : contrats déficitaires, contrats sans risque important de devenir déficitaires et autres contrats restants. Les contrats déficitaires sont les contrats pour lesquels, lors de leur mise en place initiale, la Société prévoit générer des sorties de fonds nettes, compte non tenu du rendement des placements ou des prestations en vertu de contrats de réassurance détenus.

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière et dans laquelle la Société peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services. Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille; et l'établissement du prix de la couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- Pour un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Contrats d'assurance évalués selon la MHV ou le MGE

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un groupe de contrats d'assurance comme étant la somme : a) des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les estimations de flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers, et un ajustement au titre du risque non financier, et b) une marge sur services contractuels (« MSC »), qui représente le profit non acquis que la Société comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus en vertu des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance, la MSC représente le profit ou le coût de la réassurance au moment de la comptabilisation initiale.

Pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution, la Société a recours à des estimations et à des hypothèses qui prennent en compte un éventail de scénarios qui ont une substance commerciale et constituent une bonne représentation des résultats possibles. La MSC de la Société est une composante de l'actif ou du passif d'assurance du groupe de contrats d'assurance et fait en sorte qu'aucun produit n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale. L'unité de comptabilisation pour la MSC est fondée sur un groupe de contrats conformément au niveau de regroupement mentionné précédemment. Si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe de contrats d'assurance, du total des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant des contrats à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe de

contrats est alors considéré comme étant déficitaire. Toute perte sur les contrats d'assurance déficitaires est comptabilisée immédiatement en résultat net. La Société détermine les groupes au moment de la comptabilisation initiale et peut ajouter des contrats aux groupes après la fin de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, la Société ne réévalue pas la composition des groupes ultérieurement.

Au cours de périodes ultérieures, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante (« PCR ») et du passif au titre des sinistres survenus (« PSS »). Le PCR est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront fournis dans l'avenir et de toute MSC résiduelle à cette date. Le PSS est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les frais qui n'ont toutefois pas encore été déboursés. Les flux de trésorerie d'exécution aux dates de présentation de l'information financière sont évalués au moyen des estimations actuelles des flux de trésorerie prévus et des taux d'actualisation courants.

La valeur comptable de la MSC à la fin de la période de présentation de l'information financière est ajustée pour tenir compte des changements suivants apportés conformément au MGE aux contrats sans participation directe : a) l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe; b) l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC, évaluée au taux d'actualisation arrêté; c) l'effet des écarts de change sur la MSC; d) les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs (non financiers), à l'exclusion de l'élément de perte; et e) la comptabilisation des produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de l'exercice. La MSC est comptabilisée dans les produits des activités d'assurance sur la durée du groupe de contrats d'assurance sur la base des unités de couverture respectives. Le taux d'actualisation arrêté correspond à la moyenne pondérée des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale des contrats qui ont été ajoutés à un groupe sur une période de 12 mois. Le taux d'actualisation utilisé pour la capitalisation des intérêts sur la MSC est déterminé au moyen de l'approche ascendante.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des services futurs (non financiers) qui entraînent un ajustement de la MSC comprennent ce qui suit :

- Les ajustements liés à l'expérience qui découlent de l'écart entre les encaissements de primes (et des flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes d'assurance) et les sommes attendues au début de la période. Les écarts liés aux primes reçues (ou à payer) pour des services rendus au cours de la période ou pour des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat net tandis que les écarts liés aux primes reçues (ou à payer) pour des services futurs sont comptabilisés à titre d'ajustement de la MSC.
- Les changements aux estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du PCR, sauf ceux ayant trait à la valeur temps de l'argent et aux variations du risque financier qui sont comptabilisés en résultat net et dans les AERG.
- Les écarts entre les composants investissement dont l'entité s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissement qui deviennent réellement dus au cours de la période. Ces écarts sont déterminés en comparant i) les composants investissement qui deviennent réellement dus au cours de la période et ii) les paiements faits au cours de la période et qui étaient attendus au début de celle-ci plus les produits financiers ou charges financières d'assurance se rattachant à ces paiements attendus avant qu'ils deviennent dus. Cela s'applique également au prêt à un titulaire de contrat dont le remboursement devient réellement dû.
- Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs.

Une perte est subie lorsque l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC. Si la variation des flux de trésorerie d'exécution ramène la MSC à néant, l'excédent donne lieu à une perte qui est comptabilisée immédiatement en résultat net. Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution annulera les pertes comptabilisées antérieurement en résultat net. Toute perte restante sera prise en compte dans les flux de trésorerie d'exécution en fonction d'une affectation systématique des variations ultérieures liées aux services futurs (se reporter à la rubrique « Présentation et informations à fournir » ci-après).

Pour les contrats comportant des caractéristiques de participation directe évalués selon la MHV, les flux de trésorerie qui ont une incidence sur les titulaires de contrat et les actionnaires sont traités différemment. La variation de la part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents n'a pas d'incidence sur la MSC. La variation de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui ne résulte pas des éléments sous-jacents, comme les garanties financières, donne lieu à un ajustement de la MSC. La variation des flux de trésorerie d'exécution qui ne fluctuent pas en fonction du rendement des éléments sous-jacents et qui ne se rapportent pas aux services futurs n'a pas d'incidence sur la MSC, conformément au MGE. En revanche, selon la MHV, la variation du montant de la quote-part des actionnaires dans la juste valeur des éléments sous-jacents a une incidence sur la MSC, sauf dans la mesure où la Société a décidé de se prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques. La Société utilise des dérivés, des instruments financiers non dérivés évalués à la JVRN et des contrats de réassurance pour atténuer le risque financier découlant des garanties de taux d'intérêt comprises dans certains contrats comportant des caractéristiques de participation directe. Selon le choix relatif à l'atténuation des risques, la Société comptabilise les variations de la quote-part des actionnaires dans les éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution en résultat net ou dans les AERG au lieu d'ajuster la MSC. Dans le cas des groupes de contrats d'assurance évalués selon la MHV, outre les conditions (comptabilisation et reprise d'une perte) décrites précédemment pour les groupes de contrats qui sont évalués selon le MGE, une perte est également comptabilisée en résultat net lorsque la diminution de la quote-part des actionnaires dans la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC. Toute augmentation ultérieure de la quote-part des actionnaires dans la juste valeur des éléments sous-jacents entraînera une reprise des pertes comptabilisées antérieurement en résultat net.

Contrats de réassurance évalués selon le MGE

L'évaluation des contrats de réassurance est réalisée selon les mêmes principes que ceux utilisés dans le MGE, sauf en ce qui concerne les exceptions ou modifications précisées dans la rubrique ci-après. Les contrats de réassurance détenus et pris en charge ne peuvent être évalués selon la MHV.

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus qu'elle a conclus à la première des occurrences suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance qu'elle détient. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La date à laquelle la Société comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents, si la Société a conclu le contrat de réassurance connexe détenu dans le groupe de contrats de réassurance détenus à cette date ou avant.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise un profit net ou une charge nette à titre de MSC dans l'état de la situation financière consolidé, sauf certaines exceptions. Si le coût net de l'obtention d'un contrat de réassurance a trait à un événement assuré survenu avant la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance donné, il est comptabilisé immédiatement en résultat net. En outre, si le contrat d'assurance sous-jacent est déficitaire, la Société peut comptabiliser un profit au titre de la réassurance immédiatement en résultat net pour la partie de la réclamation que la Société s'attend à recouvrer de la réassurance, si le contrat de réassurance détenu a été conclu avant ou en même temps que le contrat déficitaire. Par conséquent, un composant recouvrement de perte est créé et ajusté pour le groupe de contrats de réassurance. Cela permet de déterminer les montants qui sont présentés par la suite en résultat net comme une reprise de recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées. La Société ajuste le composant recouvrement de perte pour refléter les variations de l'élément de perte d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire. La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus (se reporter à la rubrique « Présentation et informations à fournir » ci-après).

Les flux de trésorerie d'un contrat de réassurance sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance sous-jacents, mais sont ajustés pour tenir compte du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque qui est transféré par la Société au réassureur.

Par la suite, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance à chaque date de clôture correspond à la somme de l'actif au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus. L'actif au titre de la couverture restante se compose a) des flux de trésorerie d'exécution se rapportant aux services qui seront rendus en vertu des contrats au cours des périodes ultérieures et b) de la MSC restante à cette date.

Contrats d'assurance et de réassurance évalués selon la MRP

La Société applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient si la période de couverture du contrat n'excède pas un an; ou si la période de couverture excède un an et l'évaluation du PCR pour les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du MGE selon des scénarios futurs possibles.

Pour les contrats d'assurance, en général, le PCR correspond à la prime reçue à la date de la comptabilisation initiale moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Il n'y a pas de provision pour la valeur temps de l'argent étant donné que les primes sont reçues au cours de la période de couverture de un an. Par la suite, la Société évalue la valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme : a) le solde du PCR au début de la période; plus b) la prime reçue au cours de la période; moins c) les frais d'acquisition directement attribuables, déduction faite de l'amortissement correspondant (à moins qu'ils ne soient passés en charges lorsqu'ils sont engagés); moins d) le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période; moins e) le composant investissement payé ou transféré au PSS. Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période repose généralement sur l'écoulement du temps. Pour les activités du sous-secteur de réassurance IARD de la Société, le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps et, par conséquent, le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance repose sur l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Selon la MRP, les entités sont autorisées soit à reporter les frais d'acquisition directement attribuables à des périodes futures pour un groupe de contrats dont la période de couverture n'excède pas un an, soit à comptabiliser les frais au résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Ce choix peut se faire au niveau de chaque groupe de contrats d'assurance. Pour la plupart des produits évalués selon la MRP comme les produits du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, certains produits pour des groupes d'affinités canadiens, et certains produits d'assurance individuelle et collective à court terme en Asie, la Société a choisi de reporter les frais d'acquisition directement attribuables à des périodes futures. Lorsque les frais d'acquisition directement attribuables sont reportés, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés au groupe de contrats d'assurance, pour lequel la Société s'attend à recouvrer les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition antérieurs à la comptabilisation du groupe de contrats correspondants sont comptabilisés à titre

d'actif ou de compte de sens contraire au passif de contrats d'assurance dans le même portefeuille que celui prévu pour le groupe de contrats correspondants. Lorsque les faits et circonstances indiquent que l'actif pourrait être déprécié, la Société effectue des tests de dépréciation. Si l'actif est déprécié, une perte de valeur sera comptabilisée en résultat net.

Si à tout moment pendant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilisera une perte en résultat net et une augmentation du PCR dans la mesure où l'estimation à jour des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante (y compris l'ajustement au titre du risque non financier) excède la valeur comptable du PCR.

La Société estime le PSS comme étant les flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. La Société n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs pour la valeur temps de l'argent, sauf lorsque le règlement des sinistres est prévu plus d'un an après le sinistre réel.

Pour les contrats de réassurance détenus auxquels est appliquée la MRP, la Société les évalue sur la même base que les contrats d'assurance qu'elle émet, en adaptant la méthode pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis. Si un composant recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante au lieu d'ajuster la MSC.

Décomptabilisation des contrats d'assurance

La Société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. contrats résiliés, annulés ou échus) ou lorsque le contrat fait l'objet de modifications entraînant un changement dans le modèle d'évaluation ou la norme applicable pour évaluer un composant du contrat. Dans de tels cas, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié à titre de nouveau contrat.

Présentation et informations à fournir

La Société présente séparément la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont en position d'actif ou de passif net, et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont en position d'actif ou de passif net, dans les états de la situation financière consolidés.

La Société présente séparément les résultats des activités d'assurance, qui comprennent les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance, des résultats liés aux placements, qui comprennent les produits financiers et les charges financières d'assurance, dans les comptes de résultat consolidés. La norme permet de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers d'assurance. La Société a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les produits des activités d'assurance reflètent la performance des activités d'assurance et excluent les composants investissement. En ce qui a trait aux contrats évalués selon le MGE et la MHV, les produits des activités d'assurance représentent la variation du PCR qui est liée aux services en l'échange desquels l'entité s'attend à recevoir une contrepartie, soit : a) les sinistres prévus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance; b) la variation de l'ajustement au titre du risque non financier; c) l'amortissement de la MSC en fonction des unités de couverture; et d) la portion des primes visant le recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Dans le cas des contrats évalués selon la MRP, les produits des activités d'assurance de chaque période correspondent au montant des encaissements de primes attendus pour les services rendus au cours de la période.

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées en résultat net, généralement lorsqu'elles sont engagées, et excluent les remboursements de composants investissement. Elles comprennent : a) les sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance; b) les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes; c) les ajustements au PSS; d) l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition; et e) les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le cas échéant, et les reprises de telles pertes de valeur.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition imputé aux produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon le MGE. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la MRP assortis de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition différés, la Société amortit les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée du groupe de contrats d'assurance en fonction de leur unité de couverture respective.

Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance comprennent l'imputation des primes de réassurance payées et les montants que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs. Les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont traités comme faisant partie des indemnités que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs, tandis que les flux de trésorerie liés à la réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents (par exemple, certains types de commissions de réassurance) sont traités comme une réduction des primes de réassurance payées. Pour ce qui est des contrats de réassurance évalués selon le MGE, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au total des variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels la Société s'attend à verser une contrepartie. Dans le cas des contrats de réassurance évalués selon la MRP, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au montant des versements de prime attendus au titre des services reçus au cours de la période.

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit : a) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations et b) l'effet du risque financier et ses variations.

La Société ventile entre le résultat net et les AERG les produits financiers d'assurance ou charges financières d'assurance des contrats d'assurance émis pour la plupart des contrats d'assurance évalués selon le MGE. L'incidence des variations des taux d'intérêt du marché sur la valeur de l'assurance vie et des actifs et passifs de réassurance qui s'y rattachent est présentée dans les AERG pour réduire au minimum les non-concordances comptables entre la comptabilisation des actifs et passifs des contrats d'assurance et les actifs financiers leur servant de soutien. L'incidence des écarts entre les taux de la période considérée et les taux arrêtés sont présentés dans les AERG.

Les placements de la Société qui sont des instruments de créance (y compris les obligations, les placements privés, les prêts hypothécaires et les prêts) servant de soutien à des groupes de contrats d'assurance évalués selon le MGE sont majoritairement évalués à la JVAERG. Par conséquent, l'effet de la valeur temps de l'argent pour les groupes de contrats d'assurance et les actifs à échéance fixe leur servant de soutien sont présentés dans le résultat net et l'effet du risque financier et de ses variations est présenté dans les AERG.

La répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance varie selon que les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont ou non une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats.

- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en résultat net un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats.
- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en résultat net un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats en fonction des sommes créditées au cours de la période et des sommes qu'elle s'attend à créditer dans les périodes ultérieures au titre des flux de trésorerie d'exécution, au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats pour la MSC.

Dans l'éventualité du transfert d'un groupe de contrats d'assurance ou de la décomptabilisation d'un contrat d'assurance, la Société reclasse tout montant auparavant comptabilisé dans les AERG en résultat net à titre de produits financiers ou charges financières d'assurance. Aucune modification n'est apportée à la base de répartition entre le résultat net et les AERG des charges financières d'assurance de la période.

La Société regroupe les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale séparément des autres contrats du portefeuille qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale. Les groupes de contrats qui n'étaient pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale peuvent le devenir ultérieurement advenant un changement dans les hypothèses ou dans l'expérience. La Société a établi un élément de perte du PCR à l'égard de tout groupe de contrats déficitaires qui correspond aux pertes futures comptabilisées.

Un élément de perte représente le montant notionnel des pertes attribuable à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires (ou de contrats rentables à la date de passation qui sont devenus déficitaires). L'élément de perte est amorti sur la base d'une répartition systématique des variations ultérieures, liées aux services futurs, des flux de trésorerie d'exécution entre i) l'élément de perte et ii) le PCR exclusion faite de l'élément de perte. L'élément de perte est également mis à jour pour tenir compte des variations ultérieures, liées aux services futurs, dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution et l'ajustement au titre du risque non financier. La répartition systématique des variations ultérieures à l'élément de perte fait en sorte que la somme des montants affectés à l'élément de perte est ramenée à zéro à la fin de la période de couverture du groupe de contrats (puisque l'élément de perte se sera réalisé sous la forme de sinistres survenus). La Société se sert de la fraction établie lors de la comptabilisation initiale pour déterminer, sur une base systématique, la répartition des variations ultérieures des flux de trésorerie futurs entre l'élément de perte et le PCR exclusion faite de l'élément de perte.

Pour ce qui est des contrats de réassurance, lorsque la Société comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante pour groupe de contrats de réassurance détenus qui correspond au recouvrement des pertes.

Lorsqu'un élément de perte a été établi après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, la tranche du résultat comptabilisée à l'égard des contrats de réassurance connexes détenus est présentée comme un composant recouvrement de perte.

Lorsqu'un composant recouvrement de perte a été établi à la comptabilisation initiale ou ultérieurement, la Société ajuste ce composant pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de

réassurance détenus. Sur cette base, le composant recouvrement de perte comptabilisé lors de la comptabilisation initiale est ramené à zéro conformément aux réductions dans le groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire et s'établit à néant lorsque l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire est de zéro.

Note 26 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.